



# Communauté Agglomération de la Riviera Française

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)







Bilan de la concertation Annexé à la délibération du 12 septembre 2019

> Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

# ANNEXE 1 : COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PUBLIQUES (PADD)

Date: 11 janvier 2016

Lieu : Beausoleil
Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



#### **Présents:**

- M. LEFEVRE Maire-Adjoint de Beausoleil délégué à l'Urbanisme
- Amanda BEAUGUIL et Yves K'OURIO (CARF)
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- M. MOLINARI, GIR Maralpin
- Environ 5 résidents

#### Ordre du jour:

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

#### - Introduction par M K'ourio Directeur de l'aménagement de la CARF

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

#### - Présentation par M. Lefèvre, Maire-Adjoint

M. le Maire a présenté le cadre de l'élaboration du SCOT en rappelant les enjeux de ce document au regard de la commune et avec lequel devront composer les évolutions du document d'urbanisme local d'élaboration du PLU. Il regrette que, malgré la publicité accordée à cette réunion, il n'y ait pas davantage de monde.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

#### - Intervention de M. MOLINARI:

M. MOLINARI rappelle que le GIR Maralpin rassemble des personnalités, universitaire et chercheurs qui réfléchissent au développement durable du territoire. Il s'interroge sur les sources utilisées pour réaliser ce diagnostic. Il souhaiterait qu'une part plus importance soit accordée au caractère transfrontalier de la CARF.

#### Intervention de M. LEFEVRE:

M. LEFEVRE insiste sur la problématique de la trame des jardins patrimoniaux qui est très prégnante sur le territoire communal. Sa protection très générale n'est pas toujours justifiée et pose problème pour envisager une densification du centre-ville, pourtant nécessaire. Il souhaite que le SCOT soit l'occasion de hiérarchiser cette trame de jardins pour concilier une trame verte de qualité et un développement urbain nécessaire pour répondre aux besoins de la population.

## Ne pas négliger la dynamique locale de développement des actifs qui maintient la qualité des services

Si l'activité principale des actifs se concentre sur le secteur de la Riviera et Monaco, des habitants ont leur lieu de travail à Sospel ou sur la commune elle-même. Les réseaux courts de déplacement sont donc très importants. Moulinet a connu des moments difficiles lorsque les effondrements sont survenus sur la D2566 dans les gorges du Piaon. Le village a pu maintenir son désenclavement grâce au passage par le col du Turini, toutefois l'hiver cette route est dangereuse du fait des risque d'enneigement et ne constitue donc pas un axe privilégiée.

#### Concernant les problématiques de transport et déplacement

L'accent est mis sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité de Monaco depuis l'autoroute A8. M. LEFEVRE n'est pas opposé à la réouverture de la bretelle de Beausoleil qui permettrait une meilleure répartition des flux, mais indique que cela ne sera pas suffisant et que l'idée d'un transport en site propre depuis la Turbie – qui existait autrefois – doit être développée.

M. MOLINARI insiste sur l'importance du train, tant pour les déplacements pendulaires que pour les échanges avec l'Italie (Axes Marseille – Gênes et Nice – Turin).

#### Conclusion

Le faible nombre de participants n'a pas permis des échanges vraiment fructueux sur l'ensemble des problématiques du SCOT, mais quelques points forts sont ressortis, concernant la densification du centre de Beausoleil et l'importance accordée à l'amélioration des conditions de déplacement.

Date: 28 janvier 2016 Lieu: Breil-sur-Roya

Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



#### **Présents:**

- M. André IPERT Maire de Brei-su-Roya
- Mme Amanda BEAUGUIL, CARF
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 50 résidents dont plusieurs représentants d'associations.

#### Ordre du jour :

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

#### Introduction par M. IPERT, Maire de Breil-sur-Roya:

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

#### Résumé des échanges par thématiques

#### La problématique des déplacements au centre des préoccupations

De nombreux intervenants, représentants d'association et habitants, insistent sur l'importance primordiale du train entre Nice et Cuneo et la forte inquiétude liée au doublement du tunnel, facteur de risque important vis-à-vis du trafic poids lourds. Ils dénoncent l'étude d'impact qui annonce des chiffres de trafic poids lourds à terme qui sont très inférieurs à ce qu'on est en droit d'attendre : 250 poids lourds maximum par jour alors que cet itinéraire gratuit peut concurrencer les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus par lesquels s'écoulent chaque jour environ 2 500 camions. La route départementale entre Breil et le col de Tende n'est pas du tout adaptée à un accroissement du trafic poids lourds, qui engendrerait une pollution sonore et atmosphérique ainsi que des risques pour la sécurité routière à un niveau tout à fait insupportable.

A contrario, les réductions de services opérées sur la ligne de train sont préoccupantes. Les intervenants soulignent la contradiction entre le fait de prôner un développement durable et mettre tous les moyens sur les investissements routiers. L'articulation entre la SNCF et les chemins de fer italiens doit être renforcée, notamment pour permettre une correspondance efficace à Vintimille, voire une liaison directe, qui serait possible si Vintimille préservait les infrastructures existantes (ce qui ne semble pas être l'option choisie à l'heure actuelle). A défaut, les bus pour Menton doivent être renforcés et le transport à la demande maintenu.

#### La structuration d'un pôle Breil - Sospel avec optimisation du train est intéressante

Cette structuration suppose une liaison par train cadencée entre les deux communes (le trajet dure environ 10 mn) : une rame pourrait faire jusqu'à 3 AR dans l'heure.

Le développement de l'habitat et des activités à Breil est possible, notamment dans le secteur de la gare, à condition d'optimiser la gestion foncière.

Le maintien du collège est une priorité; l'implantation d'un lycée sur ce pôle est une option intéressante, mais ne doit pas remettre en cause le collège qui est fréquenté par les élèves de la Roya.

De lourds investissements en grande partie financés par le Conseil départemental ont été récemment réalisés à la pisicine de Breil (suite notamment à une inondation), mais la commune manque de moyens financiers pour assurer seule son fonctionnement ; est-ce que la perspective de ce pôle Breil – Sospel permettrait de gérer cet équipement structurant dans un cadre plus large que le cadre communal ?

#### Economie et emploi : développer l'emploi dans la vallée

L'agriculture doit être favorisée, dans une perspective de qualité et de circuits courts.

Le développement touristique est à développer, en lien avec les atouts du territoire : qualité de l'environnement, attraits culturels, sports de pleine nature...

Mais ce n'est pas suffisant; il manque d'emplois qualifiés dans la vallée. Les jeunes quittent les communes s'ils poursuivent des études. Certaines industries de Monaco pourraient s'installer dans la vallée, mais cela suppose l'amélioration des conditions de déplacement comme on l'a vu et aussi l'équipement en très haut débit numérique pour lequel un plan est en cours : il faudra le tenir!

#### Qualité de l'environnement

La population partage complètement le diagnostic sur la nécessité de protéger le patrimoine bâtis des villages ainsi que les nombreux espaces naturels qui sont les principales composantes de la qualité de leur cadre de vie. Mais leur préoccupation majeure est l'amélioration de la qualité de l'air, fortement dégradé par les remontées d'air du littoral pollué par le trafic automobile et par les arrivées d'air du Piémont pollué par les industries... ainsi que les nuisances acoustiques que risque d'entraîner l'augmentation du trafic poids lourds. La population s'étonne que les services de l'Etat soient si vigilants pour protéger faune et flore, et si peu attentifs aux risques de pollution majeure liés au trafic des poids lourds.

Un intervenant évoque la nécessité de disposer dans la Roya d'une véritable déchetterie, permettant également d'évacuer les déchets verts.

#### Conclusion

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur l'amélioration des modalités de déplacement, condition préalable indispensable à toute perspective de développement, en privilégiant les voies ferrées françaises et italiennes de manière coordonnée. Développer Breil et Sospel, qui sont au cœur de la CARF, est un scénario logique, à condition pour Breil et la vallée de la Roya de ne pas être asphyxiés par un flux ininterrompu de camions généré par le doublement du tunnel de Tende.

#### **SOMMAIRE**

PRE/	AMBULE	1
1.	DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	2
2.	SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES LORS DES REUNIONS PUBLIQUES	
2.1.	LES DEPLACEMENTS	3
2.2.	L'HABITAT	
2.3.	L'ECONOMIE	3
2.4.	L'environnement	4
2.5.	Services publics	4
3.	ANALYSE DES CONTRIBUTIONS REÇUES PAR COURRIER POSTAL	5
3.1.	VALORISATION DE L'EAU	5
3.2.	LE POINT DE VUE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET DE PADD	
3.3.	LE POINT DE VUE DU GIR MARALPIN SUR LE PROJET DE PADD	5
3.4.	LE POINT DE VUE D'ASPONA	6
4.	ANALYSE DES CONTRIBUTIONS REÇUES PAR COURRIER ELECTRONIQUE	7
4.1.	LA CIRCULATION DANS LA VALLEE DE LA ROYA	7
4.2.	MAITRISE DE L'URBANISATION A SOSPEL	
4.3.	ECONOMIE	
4.4.	Habitat	7

#### **ANNEXES**

Annexe 1 : Comptes-rendus des réunions publiques (PADD)

Annexe 2 : Comptes-rendus des réunions publiques (DOO)

Annexe 3 : Observations reçues par courrier postal

Annexe 4 : Observations reçues par courrier électronique

Annexe 5 : Publications – Articles de presse

#### **Préambule**

La Communauté d'Agglomération de la Rivera Française (CARF) a prescrit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) par délibération le 15 décembre 2014.

La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de la concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 15 décembre 2014. Les modalités de concertation étant définies de la façon suivante :

- Mise à disposition des documents validés par la CARF au siège de la CARF et sur son site internet;
- Mise à disposition d'un registre au siège de la CARF pour recueillir les observations du public, soit par écrit directement sur le registre, soit par courrier postal ou courrier électronique;
- Déroulement de deux sessions de réunions publiques dans chacune des 15 communes, la première pour présenter le diagnostic et débattre des orientations du PADD, la seconde pour débattre du document d'orientation et d'objectifs, chaque réunion ayant été annoncée par voie de presse et affichage.

#### 1. Déroulement de la concertation

Pendant toute la procédure d'élaboration du SCOT, la CARF a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 15 décembre 2014.

#### Les moyens d'information utilisés ont été les suivants :

- 30 réunions publiques pour présenter le projet de SCOT
  - 15 réunions (une par commune) entre le 12 janvier et le 4 février 2016 (PADD) ;
  - 15 réunions (une par commune) entre le 22 novembre et le 13 décembre 2018 (DOO) ;

Le calendrier des réunions publiques a été annoncé sur le site internet de la CARF, un affichage sur les panneaux municipaux a été réalisé, ainsi qu'une annonce dans Nice Matin.

Les moyens d'annonce et les comptes-rendus des réunions figurent en annexe.

La première session de réunions (PADD) a mobilisé 322 personnes et la seconde (DOO) 145 personnes.

- Le PADD et une synthèse du DOO ont été mis en ligne sur le site internet de la CARF, ainsi que les présentations projetées pendant les réunions publiques.
- Depuis la délibération prescrivant la révision, un registre a été ouvert à la CARF destiné à recueillir les demandes, attentes, observations et suggestions du public. Ce registre accessible au public sans interruption aux horaires d'ouverture de la CARF, comporte des requêtes manuscrites mais aussi des courriers de même nature parvenus par la poste ainsi que des messages par voie électronique. Les courriers postaux et les courriers électroniques reçus figurent en annexe.

# 2. Synthèse des observations émises lors des réunions publiques

#### 2.1. Les déplacements

Les déplacements ont été le thème le plus souvent mis en avant durant les réunions publiques. Les observations portent sur :

- Le manque de régularité du TER du littoral et l'engorgement des routes, notamment entre Roquebrune et Monaco et dans la traversée de la Turbie, des situations jugées insupportables par les habitants ;
- La mauvaise desserte routière entre Menton et Sospel qui pénalise cette dernière; en l'absence de ligne ferroviaire pour cette liaison, l'amélioration de la desserte routière est un impératif;
- Les craintes très fortes exprimées par les habitants de la Roya vis-à-vis du trafic de poids lourds international, en lien avec les travaux du tunnel de Tende jugés disproportionnés et au détriment de la liaison ferroviaire qui se dégrade.

Le SCOT a pris en compte ces préoccupations majeures des habitants de la CARF, en affirmant l'importance des dessertes ferroviaires, la nécessité d'améliorer l'accessibilité routière de Sospel depuis Menton et des solutions à court, moyen et long termes pour faciliter le report modal des déplacements vers Monaco sur les transports collectifs et réduire les encombrements et les nuisances routières.

#### 2.2. L'habitat

Le sujet des logements vacants dans les bourgs et villages – hors Balcon de la Riviera – est une préoccupation majeure. Leur réhabilitation se heurte à de multiples obstacles : indivisions multiples, contraintes architecturales liées aux périmètres des monuments historiques, faible rentabilité locative, risques d'impayés de loyers et de dégradations... Une démarche d'accompagnement et des financements incitatifs sont nécessaires pour enclencher le processus.

La population met en avant le besoin de logements financièrement accessibles, tant en location qu'en accession, mais est méfiante sur la multiplication des logements locatifs sociaux s'il s'agit d'accueillir une population extérieure sans emploi sur le territoire.

#### 2.3. L'économie

L'agriculture identitaire est largement plébiscitée ; les mesures prévues par le SCOT vont dans le bon sens. La remise en culture des olivaies notamment et la réalisation d'un moulin communautaire à Breil sont des points importants, de même que la remise en culture des agrumes à Menton.

L'enjeu de préservation des commerces de centre de village et de centre bourgs est important. Il faut améliorer les conditions de stationnement aux portes des villages.

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019 Il faut prendre en compte les relations transfrontalières, tant avec Monaco – premier bassin d'emploi de la CARF, qu'avec la Ligurie (Vintimille) et le Piémont (Cuneo).

Le développement du très haut débit est capital, à condition de ne pas se contenter de l'amener dans le centre des villages, mais aussi d'avoir la possibilité de raccorder chacune des habitations à des conditions économiques acceptables.

Le tourisme est à développer, sur le littoral mais aussi en montagne où les potentialités sont réelles.

#### 2.4. L'environnement

La préoccupation majeure émise lors des réunions publiques réside dans la qualité de l'air, dégradée en raison des trafics routiers, y compris dans le haut-pays avec les remontées depuis le littoral.

Les habitants sont attachés à leur qualité de vie et s'inquiètent de la densification urbaine qui risque de réduire les espaces verts en ville, d'où la nécessité de préserver ces espaces.

Les inquiétudes relatives aux risques naturels sont importantes : chutes de blocs, incendie de forêts, ruissellement dans les collines et submersion marine sur le littoral. Les habitants souhaitent que l'aménagement du territoire n'entraîne pas de risques supplémentaires (augmentation des risques de ruissellement par exemple). D'autres s'inquiètent des conséquences du classement en zone rouge du PPRN de leur habitation.

De nombreux intervenants déplorent que le règlement des PLU interdise l'installation de panneaux solaires dans les villages anciens, en raison des servitudes liées aux Monuments Historiques. Le SCOT prévoit que cette interdiction ne devra plus être systématique, chaque projet devant être arbitré par l'ABF et non par le règlement du PLU.

#### 2.5. Services publics

De nombreux intervenants, notamment dans la vallée de la Roya, dénoncent la dégradation des services publics, en premier lieu celui de la SNCF (fermeture de gares, suppression de trains). La question du lycée est aussi problématique, les lycées d'enseignement général étant concentrés à Menton. Le lycée évoqué par le SCOT sur le pôle Breil-Sospel pourrait aussi être à Tende ; il faudrait l'élargir à des formations spécialisées pour atteindre une dimension suffisante et il ne faut pas qu'il remette en cause les collèges existants.

#### 3. Analyse des contributions reçues par courrier postal

#### 3.1. Valorisation de l'eau

Un courrier insiste sur l'importance de la ressource en eau des vallées de la Roya-Bévéra et suggère que la CARF prenne en main cette gestion de l'eau, tant pour la production d'électricité (actuellement dévolue à EDF dont les concessions arrivent à échéance) que pour l'eau potable. L'enjeu est d'importance, notamment en raison de la baisse des débits liée au réchauffement climatique qui pourrait faire baisser la nappe de la Roya avec un risque de salinisation de celle-ci.

#### 3.2. Le point de vue de France Nature Environnement sur le projet de PADD

France Nature Environnement a fait le constat, à l'issue de la phase de réunions publiques relatives au PADD, que « le SCOT ne prend pas la mesure des conséquences cumulées de l'état d'abandon dans lequel se trouve la ligne ferroviaire Nice-Breil-Cuneo et du choix du tout routier dans la Roya. Ils nous apparaît dont logique de demander l'arrêt des travaux de doublement du tunnel du col de Tende, la sécurisation du tunnel existant, le maintien de l'alternance, une régulation du trafic mise en place dès à présent, et le transfert des investissements sur le ferroviaire. Faute de quoi la ruralité de la vallée, et son patrimoine naturel et culturel, seront mis en danger car ses atouts premiers - la qualité de vie, le développement des potentialités locales agricoles et commerciales, le tourisme vert culturel et patrimonial - seront sacrifiés au profit d'un axe routier qui n'a pas sa place là. »

La formulation définitive du PADD et celle du DOO ont davantage pris en compte ces préoccupations.

#### 3.3. Le point de vue du GIR Maralpin sur le projet de PADD

Le GIR Maralpin regrette que l'état initial de l'environnement soit aussi peu critique, l'état de l'environnement de la CARF étant en réalité dégradé (qualité de l'air, biodiversité, perte d'espaces naturels et agricoles, etc.)

En matière touristique, il dénonce le recul de l'hôtellerie au profit des résidences secondaires et le manque de cohérence des projets en cours (Plateau Saint-Michel et Garavan à Menton) dont les impacts environnementaux sont importants.

En matière de déplacements, le renforcement du TER ne semble pas une réalité et l'abandon de la ligne nouvelle est regrettable alors qu'une ligne ferroviaire à haute performance vient d'être inaugurée en Ligurie.

Les relations entre Monaco et la CARF doivent être rééquilibrées ; la CARF ne doit pas se contenter d'être la variable d'ajustement du développement monégasque, la Principauté devant assumer ses responsabilités en termes de logements et de transport.

La commune de Riquebrune-Cap-Martin doit s'engager dans un plan prospectif à long terme axé sur un tourisme actif et éclectique, de ressources culturelles, intellectuelles et artistiques et

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

d'activités nouvelles ne remettant en cause ni la qualité des sites, ni celle de son cadre de vie. Dans l'attente, les projets sur les secteurs de Carnolès, la gare de Cabbé et la zone frontalière de Saint-Roman doivent être suspendus.

Tous les efforts doivent être portés sur les lignes ferroviaires entre Nice et Tende, Vintimille et Cuneo. En matière de mobilité urbaine, piste cyclable, liaisons piétonnes avec ascenseurs sont des solutions adaptées sur le littoral.

#### 3.4. Le point de vue d'ASPONA

ASPONA déplore les conditions dans lesquelles sont effectués les travaux du camping du Plateau Saint-Michel, qui détruisent ce site remarquable.

# 4. Analyse des contributions reçues par courrier électronique

#### 4.1. La circulation dans la vallée de la Roya

La majorité des contributions reçues dénoncent le doublement du tunnel de Tende et la circulation des poids lourds dans la vallée de la Roya, tout en déplorant la dégradation du service ferroviaire. Deux contributions toutefois soulignent l'intérêt de la suppression de l'alternat du tunnel, qui permet à la Haute-Roya de se trouver à proximité de la station de ski de Limone, tout en demandant que la circulation des poids lourds soit régulée.

Ces inquiétudes ont été entendues dans la mesure où des arrêtés municipaux et un arrêté départemental ont interdit la circulation des poids lourds de plus de 17 tonnes sur cet axe. Le SCOT a également affirmé le caractère transfrontalier local de cet axe, inadapté à la circulation des transports internationaux routiers.

#### 4.2. Maîtrise de l'urbanisation à Sospel

Deux interventions soulignent la nécessité de maîtriser l'urbanisation dans le quartier de Condamine, Roccas, Coletta dont la partie haute doit rester vierge de constructions afin de ne pas aggraver les risques de ruissellement. Elles déplorent que le PLU de Sospel soit approuvé avant le SCOT.

Ces interventions ont été entendues, les secteurs concernés ayant été classés en zone A ou N au PLU de Sospel.

#### 4.3. Economie

Une observation préconise de restructurer la zone d'activité existante du Careï plutôt que de prévoir une extension.

#### 4.4. Habitat

Une observation déplore la proportion trop importante de logements sociaux prévus à Menton, évoquant une paupérisation de la ville.

Une autre exprime le refus que Breil ne devienne une cité-dortoir de Monaco ; c'est à la Principauté de construire les logements pour leurs actifs au lieu de ne faire que des logements de luxe.

# ANNEXE 1 : COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PUBLIQUES (PADD)

Dates: 25 Janvier 2016

Lieu: Mairie de CASTELLAR – 18 h 00

Réunion de concertation publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

**Rédacteur : Antea Group – Laurent TIXIDRE** 



#### Présents:

- M. le Directeur des services de la Mairie de Castellar
- Amanda Covello Chargée de mission SCoT CARF
- Laurent TIXIDRE Ingénieur Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 10 résidents

#### Ordre du jour :

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation des bureaux d'études et de l'équipe dédiés au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

#### Point évoqués à l'issue de la présentation :

Des interrogations sont pointées concernant les problèmes actuels de :

- Déplacement, circulation et accès :
  - o Problématique récurrente du stationnement sur la commune
  - Des questions sur la ligne de train italienne Vintimille-Breil que les habitants ne connaissaient pas
  - Nécessité d'améliorer la sécurité et la circulation des bus sur l'axe Menton Sospel
- Infrastructures:
  - Avantages et inconvénients de l'extension de la zone d'activité : ce peut être un atout si c'est bien maîtrisé
  - o Difficultés à préserver un commerce de proximité
  - o Difficulté à préserver le nombre d'écoliers

Réunion de concertation publique - Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

25/01/2016

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture (18/09/2019

#### - Environnement:

- o La préservation nécessaire et souhaitée du cadre et d'une certaine qualité de vie.
- Un intervenant évoque la pollution de la mer venant de Vintimille à cause du réseau d'assainissement italien défectueux. Il faut travailler avec Vintimille pour endiguer ce phénomène qui abouti à la pollution des eaux de baignade du mentonnais.

#### - Urbanisme:

 La commune souhaite ouvrir deux nouveaux secteurs à l'urbanisation à préciser dans le cadre du PLU.

Date: 16 janvier 2016

Lieu : Castillon
Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



#### **Présents:**

- M. RION Maire de Castillon
- Amanda BEAUGUIL (CARF)
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 12 résidents dont plusieurs élus du Conseil Municipal

#### Ordre du jour:

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

#### Introduction par RION, Maire de Castillon:

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Résumé des échanges par thématiques

L'intérêt du SCOT

Les élus présents soulignent l'intérêt du SCOT, qui pose bien les problématiques du développement de

ce territoire.

Transport et déplacement : améliorer la sécurité de la route et renforcer la desserte bus

Etant situé à l'écart des voies ferrées, la desserte de Castillon n'est possible que par la route. Celle-ci doit impérativement être améliorée car elle présente des caractéristiques dangereuses et ne permet

pas une desserte par bus satisfaisante. On en parle depuis de nombreuses années mais on ne voit rien

venir.

Habitat : Oui à un développement raisonnable

La commune souhaite développer des logements supplémentaires pour accueillir de nouveaux habitants en lien avec le développement économique du littoral et de Monaco. Quelques possibilités

existent (secteur du parking), un projet avec des logements sociaux est à l'étude.

Cette population contribuerait à relancer le commerce du centre du village, qui en a bien besoin.

Une autre perspective de développement est celle du tourisme avec notamment un projet d'hôtel et

Spa sur le site de l'ancien village, au col de Castillon, projet freiné par les contraintes administratives.

Conclusion

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur un

certain sentiment d'abandon, eux dont le village a dû être deux fois intégralement reconstruit après séisme et bombardements. Entre les contraintes d'environnement et de risques naturels, et les

contraintes financières qui freinent l'amélioration de la route, ils restent sceptiques sur leurs chances

de connaître un réel développement mais formulent le souhait que le SCOT puisse contribuer à une

évolution positive.

2

Roya

Dates: 26 Janvier 2016

Lieu : Mairie de FONTAN - 18 h 00 Réunion de concertation publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Antea Group – Laurent TIXIDRE



#### **Présents:**

- Philipe OUDOT Maire de FONTAN
- Yves K'OURIO (CARF)
- Laurent TIXIDRE Ingénieur Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 20 résidents

#### Ordre du jour :

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

#### Point évoqués à l'issue de la présentation :

Des interrogations sont pointées concernant les problèmes actuels de :

- Déplacement, circulation et accès :
  - Les difficultés liées à la desserte ferroviaire (horaires et prix) et sa cohérence avec la desserte routière, elle-même complexe (RD/RN).
  - Trajets vers le littoral complexe
  - La circulation liée au Doublement du tunnel et son impact sur la traversée de la commune :
    - Quid des nuisances sonores ?
    - Quid de la pollution atmosphérique ?
    - Quid sur la sécurité routière ? la limitation du tonnage des camions (suite au courrier municipal) ?

La population souhaite avoir accès aux études environnementales et à la définition des dispositifs compensatoires prévus.

La ligne aérienne (avions et hélicoptères) : plusieurs personnes soulèvent des modifications récentes concernant les couloirs aériens de nature à générer des nouvelles nuisances sonores. Un besoin d'information est sollicité. Qu'en est-il de la compatibilité de ces couloirs avec le parc national du Mercantour ?

Réunion de concertation publique - Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

26/01/2016

Le projet de contournement de la commune : les habitant souhaitent que ce projet soit à nouveau étudié.

#### Logement:

Nombreux logements vacants (les propriétaires préfèrent louer uniquement pendant la saison touristique, voire pas du tout plutôt que d'investir dans des travaux de mise aux normes actuelles).

#### Infrastructures:

- Difficultés à préserver un commerce de proximité et les services publics.
- pas de Lycée (il faut aller à Menton ou Roquebrune)
- Difficultés à motiver la venue de jeunes ménages.
- Les difficultés liées à la desserte par réseau haut débit (fibre);

#### L'emploi:

- 0 Activité économique en berne
- Peu ou pas de perspective (abandon de l'exploitation de la source de Fontan)

#### Certains points sont systématiquement mis en avant :

- La préservation nécessaire et souhaitée du cadre et d'une certaine qualité de vie.
- La peur de nuisances nouvelles liées à des infrastructures nouvelles.
- L'absence d'information concernant les impacts environnementaux des projets nouveaux.

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture 18/09/2019

Dates: 27 Janvier 2016

Lieu : Mairie de GORBIO – 18 h 00

Réunion de concertation publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

**Rédacteur : Antea Group – Laurent TIXIDRE** 



#### **Présents:**

- Michel ISNARD Maire de GORBIO
- Yves K'ourio (CARF)
- Laurent TIXIDRE Ingénieur Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 20 résidents

#### Ordre du jour:

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

#### Point évoqués à l'issue de la présentation :

Des interrogations sont pointées concernant les problèmes actuels de :

#### - Déplacement, circulation et accès :

- Les difficultés liées à la desserte ferroviaire (horaires et prix) et sa cohérence avec la desserte routière.
- Les questions portent sur les axes de développement des transports en commun vers
   Monaco en particulier au niveau des amplitudes horaires.
- Le problème récurrent de stationnement sur la commune : y- a-t'il des projets de parkings partagés ? la réhabilitation de la carrière sera-elle affectée à du stationnement ?

#### Environnement/déchets :

- Des pistes de réflexion sont-elles étudiées pour faire diminuer le cout de traitement des OM ?
- o La préservation nécessaire et souhaitée du cadre et d'une certaine qualité de vie

Réunion de concertation publique - Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

27/01/2016

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture 18/09/2019

#### Infrastructures :

- Demande concernant la desserte par réseau haut débit (fibre) permettant de favoriser le télétravail.
- o Difficultés à préserver un commerce de proximité et les services publics.
- o Difficultés à motiver la venue de jeunes ménages à résidence.

#### - Tourisme:

- Certains habitants évoquent des variations de fréquentation touristique très importantes ne permettant pas la mise en place de services et commerces pérennes.
- o Le caractère peu vivant du village hors saison touristique.

#### - Urbanisme:

 Projet d'extension de la commune au Nord : certains habitants évoquent des contraintes majeures liées au caractère « discontinue » de l'opération.

Dates: 13 Janvier 2016

Lieu: Mairie de La Brigue – 18 h 00

Réunion de concertation publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

**Rédacteur : Antea Group – Laurent TIXIDRE** 



#### **Présents:**

- Daniel ALBERTI Maire de la BRIGUE
- Olivier GIACOMETTI Directeur des services de la commune
- Grégory BOLGARI Responsable de l'urbanisme de la commune
- Yves K'OURIO (CARF)
- Laurent TIXIDRE Ingénieur Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 50 résidents

#### Ordre du jour:

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation des bureaux d'études et de l'équipe dédiés au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population

#### Compte -rendu succinct

#### Point évoqués à l'issue de la présentation par le bureau d'étude :

Des interrogations sont pointées concernant les problèmes actuels de :

- Déplacement, circulation et accès :
  - o Les difficultés liées à la desserte ferroviaire (horaires et prix).
  - La circulation liée au Doublement du tunnel et son impact sur la traversée de la commune :
    - Quid des nuisances sonores ?
    - Quid de la pollution atmosphérique ?
    - Quid sur la sécurité routière ?
  - Les difficultés liées à la desserte par réseau haut débit (fibre);

Réunion de concertation publique - Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

13/01/2016

#### Logements:

 Nombreux logements vacants (les propriétaires préfèrent louer uniquement pendant la saison touristique, voire pas du tout plutôt que d'investir dans des travaux de mise aux normes actuelles).

#### - Infrastructures:

- o Difficultés à préserver un commerce de proximité
- o Pas de collège ni lycée
- O Difficultés à motiver la venue de jeunes ménages.
- Trajet la brigue => littoral complexes

#### L'emploi :

- o Activité économique en berne
- Des pistes sont évoquées en lien avec l'agro-tourisme mais les leviers « d'impulsion » ne sont pas clairement identifiés.

#### - L'urbanisme:

 La commune souhaite ouvrir deux nouveaux secteurs à l'urbanisation à préciser dans le cadre du PLU.

#### Certains points sont systématiquement mis en avant :

- La préservation nécessaire et souhaitée du cadre et d'une certaine qualité de vie.
- La peur de nuisances nouvelles liées à des infrastructures nouvelles.
- Le sentiment d'un certain abandon au sein du territoire de la CARF.

Date: 21 janvier 2016

Lieu : Menton
Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

**Rédacteur: Jacques Perret (Antea group)** 



#### **Présents:**

- M. GUIBAL Maire de Menton
- Amanda BEAUGUIL (CARF)
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 15 résidents
- Un représentant de l'association Roya Environnement Nature

#### Ordre du jour:

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

Introduction par M. GUIBAL, Maire de Menton

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Résumé des échanges par thématiques

L'inquiétude soulevée par le doublement du tunnel de Tende

L'association Roya Environnement Nature s'inquiète fortement de l'impact du doublement du tunnel de Tende, qui risque d'entraîner un trafic poids lourds bien au-delà des chiffres avancés dans l'étude

d'impact.

M. Guibal comprend cette préoccupation, mais souhaite recentrer le débat sur le rôle de Menton au

sein du projet de territoire de la CARF.

Prendre davantage en compte les relations avec l'Italie et Monaco

- S'inspirer du modèle italien pour relancer l'agriculture : il suffit de passer la frontière pour constater

que les coteaux italiens sont aménagés avec terrasses et serres visant une production agricole beaucoup plus dynamique que sur le territoire de la CARF. La relance de l'agriculture est une priorité

quitte à limiter les espaces boisés. L'IGP des citrons de Menton est un atout sur lequel il faut

s'appuyer.

- Se rapprocher de Monaco pour évaluer les conséquences sur la baie de Menton des vastes

extensions en mer projetées par la Principauté.

- Pollution marine venant de l'Italie avec macro déchets sur le littoral apportés par le courant ligure :

bois mais aussi égouts. C'est une question très importante pour la qualité des eaux de baignade.

Déplacements :

La ligne de train Nice - Vingtimille doit absolument être optimisée; elle est vitale pour les

déplacements quotidiens. En revanche, une nouvelle ligne LGV interroge sur son impact potentiel.

Des navettes maritimes (cabotage) ont été expérimentées puis abandonnées ; l'idée peut-elle être relancée ? M ; Guibal évoque le défaut de fiabilité (en cas de grosse mer) qui freine ce mode de

transport pour un usage quotidien domicile – travail pour expliquer l'abandon de l'expérience.

Ls site de la Cruelle à la Turbie est aussi un enjeu important ; il faut trouver une solution alternative au stockage des matériaux sur ce site pour le réserver en vue d'un aménagement urbain cohérent avec

transport en site propre vers Monaco, ce qui soulagerait les voies de desserte locales.

Economie et emploi : pour un développement équilibré entre un tourisme de qualité et des

entreprises locales

M. Guibal rappelle que la ville de Menton souhaite améliorer qualitativement les hébergements

touristiques: hôtels haut de gamme sur le littoral, restructuration du Plateau Saint-Michel...

Il insiste également sur la nécessité de disposer de terrains pour accueillir des entreprises, avec la

nécessité de procéder à une extension de la zone d'activité du Careï, seule possibilité résiduelle dans la

zone littorale.

#### **Urbanisme:**

Des intervenants soulignent l'importance des secteurs situés autour des gares (Menton et Garavan). Le secteur du port de Garavan (dont la concession arrive bientôt à échéance) est un secteur à enjeu pour le développement urbain et touristique de Menton.

#### Conclusion

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur la nécessité de préserver la qualité du milieu marin notamment vis-à-vis des développements et pratiques en provenance de Vintimille et de Monaco, de privilégier les transports collectifs et particulièrement le train Nice – Vintimille et une liaison en site propre entre la Cruelle et Monaco, ceci sans abandonner l'idée du cabotage avant d'être sûr de son inefficacité, et de permettre une densification de la ville littorale tout en préservant le développement d'un tourisme plus qualitatif et en permettant l'installation de nouvelles entreprises.

Date: 20 janvier 2016

Lieu : Moulinet
Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Frédéric Cuny (Antea group)



#### **Présents:**

- M. Guy BONVALLET Maire de Moulinet
- Yves K'OURIO (CARF)
- Frédéric CUNY Architecte-Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 15 résidents

#### Ordre du jour :

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

#### - Introduction par M K'ourio Directeur de l'aménagement de la CARF

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

#### - Présentation par M. Guy Bonvallet Maire

M. le Maire a présenté le cadre de l'élaboration du SCOT en rappelant les enjeux de ce document au regard de la commune et avec lequel devront composer les évolutions du document d'urbanisme local d'élaboration du PLU.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

#### Résumé des échanges par thématiques

## Transport et déplacement : Un mode de vie ou les déplacements pendulaires importants sont acceptés car résultant d'un choix de mode de vie

Le diagnostic qui met en évidence la prédominance du littoral et de Monaco comme élément principal du dynamisme économique du territoire est largement partagé par les habitants. Les déplacements sont de ce fait au cœur des préoccupations des habitants au niveau de l'activité et de l'emploi.

Les habitants sont toutefois très attachés à la qualité de vie que leur procure leur commune de résidence et ont intégrés les déplacements nécessaires pour se rendre sur les pôles d'emplois ou de service des communes du littoral. Ils reconnaissent le caractère particulièrement pendulaire de leur mode de vie. Ces déplacements journaliers pour se rendre sur les pôles d'emplois sont désormais intégrés et considérés comme une constante de leur mode de vie. Ils se définissent eux-mêmes soit comme pendulaires ou semi-pendulaires.

Ils partagent tous au niveau des déplacements le diagnostic de la nécessité de privilégier le développement des transports en commun comme moyen de déplacement principal par rapport au véhicule particulier. Le transport collectif est économiquement plus intéressant et constitue pour de nombreux habitants (les scolaires les personnes âgées ou les actifs sans véhicules) l'unique moyen de déplacement pour se rendre sur les pôles de services.

#### Economie et emploi : développer les possibilités de télétravail avec la Riviera et Monaco

Pour maintenir l'activité sur Monaco, les habitants sont très intéressés par la possibilité de télétravail à domicile tout en étant déclaré comme actif monégasque qu'envisage de mettre en œuvre la principauté pour développer l'emploi. Cette disposition est prévue pour palier le manque de disponibilités foncières nécessaires pour construire de nouveaux bureaux sur la principauté. Cette éventualité reste possible si le télétravail est développé. L'accès à la fibre et le développement des réseaux numériques est donc primordiale pour les habitants du Moulinet.

Ne pas négliger la dynamique locale de développement des actifs qui maintient la qualité des services

Si l'activité principale des actifs se concentre sur le secteur de la Riviera et Monaco, des habitants ont leur lieu de travail à Sospel ou sur la commune elle-même. Les réseaux courts de déplacement sont donc très importants. Moulinet a connu des moments difficiles lorsque les effondrements sont survenus sur la D2566 dans les gorges du Piaon. Le village a pu maintenir son désenclavement grâce au passage par le col du Turini, toutefois l'hiver cette route est dangereuse du fait des risque d'enneigement et ne constitue donc pas un axe privilégiée.

Maintenir le développement du secteur touristique appuyé sur la qualité de l'environnement

Une autre perspective de développement qui est partagée est celle du tourisme lié à la découverte d'un environnement de qualité. Des perspectives de développement de l'activité et de l'emploi liées au tourisme et aux activités agropastorales sont partagées. Le territoire dispose de nombreux atouts dans ce sens, le Moulinet étant dans le parc du Mercantour, il en constitue donc une porte d'accès direct pour sa découverte. Il dispose d'un patrimoine bâti avec son village. Ces éléments sont autant d'atouts paysagers, écologiques et sociaux sur lesquels le développement d'un tourisme de qualité doit pouvoir s'appuyer.

Développer l'agropastoralisme en reconnaissant les éleveurs comme des acteurs économiques du territoire.

Si pour les habitants du Moulinet, la relance du développement des exploitations forestières ne semble aujourd'hui pas pertinente au regard du gisement (le potentiel restant à proximité ou le long des chemins d'exploitation semble désormais limité, les habitants ne croient donc pas à la relance de cette filière), le développent de l'agriculture de proximité et de l'élevage des ovins est de nouveau en croissance.

Les éleveurs locaux présents lors de la réunion ont confirmé que le territoire disposait de surfaces adaptées aux besoins d'exploitations ovines de tailles intermédiaires. Ils ne croient pas à la mise en œuvre d'exploitations beaucoup plus importantes qui nécessiteraient des surfaces de paturages et de nouvelles fermes dont le territoire ne dispose pas.

Les exploitants confirment qu'ils ont fait l'effort de la remise aux normes sanitaires de leurs exploitations, que celles-ci sont viables économiquement. Des possibilités de développement existent réellement dans le cadre d'équilibres pouvant être trouvés au sein des espaces actuels et au sein de ceux plus limités pouvant être remis en pâturage. Ces développements sont économiquement possibles grâce à la diversification avec une agriculture de proximité privilégiant les circuits courts de distribution.

Rééquilibrer la part de l'élevage local des ovins et de l'agriculture de proximité dans les objectifs de gestion du parc naturel

Toutefois, les agriculteurs présents tiennent à faire remonter au niveau des orientations du SCOT que leur maintien dépend plus de la reconnaissance par les pouvoirs publics de leur rôle d'acteurs économiques réels dans la gestion et l'occupation du territoire, plutôt que dans celui plus marginalisés et cantonnés à l'entretien et la mise en valeur des paysages.

C'est dans ce sens qu'un réel rééquilibrage doit être opéré entre la prise en compte de leur activité et les objectifs de gestion du parc naturel. Si la protection de la grande faune est aujourd'hui partagée par les habitants du Moulinet, il ne faudrait pas que celle-ci se fasse au détriment des tentatives de réinvestissement des exploitations. Cette relance de l'exploitation ovine encore fragile doit être prise en compte dans les futurs équilibres qui seront définis.

Dans ce sens la maitrise de l'accroissement du loup est une réelle préoccupation des éleveurs. Ceux-ci ainsi que les autres habitants présents confirment le caractère anxiogène de la présence du loup à proximité des habitats, et ils veilleront à l'adoption dans ce sens d'orientations équilibrées dans le SCOT.

Population habitat : la nécessaire croissance du nombre des actifs pour maintenir le niveau des services

Il s'agit d'inverser la spirale des déséquilibres en réengageant le cercle vertueux d'une nouvelle attractivité du territoire. Le diagnostic qui met en évidence les déséquilibres de la population sur le territoire de la CARF est partagé. Le constat du vieillissement de la population du territoire est effectivement ressenti, ainsi que la diminution de la part des jeûnes actifs sur les villages. Ce déséquilibre résulte des difficultés pour les jeunes actifs de trouver un emploi et un logement adapté.

De ce fait les jeunes ménages ne peuvent pas s'installer, les écoles et les services ne disposent plus d'une population suffisante, la commune perd de son attractivité. Une spirale de désinvestissement est engagée qu'il s'agit de renverser au profit d'un cercle vertueux qui permet la venue de nouveaux actifs qui renforcent les besoins en services qui en se développant rendent de fait le territoire plus attractif et ainsi de suite...

Développer un renouvellement de l'offre au niveau de l'habitat dans le cadre d'extensions modérées du bourg et des hameaux

Pour les habitants le renforcement de l'attractivité passe nécessairement par le développement d'une offre mieux adaptée au niveau de l'habitat. S'ils perçoivent tous le village comme un patrimoine bâti à préserver et valoriser, ils constatent toutefois que son réinvestissement très couteux est souvent un frein plutôt qu'un atout pour la venue de nouveaux ménages. Moulinet pour continuer de rester attractif doit être en mesure

d'accueillir de nouveaux habitants. Sans ce renouvellement, c'est l'équilibre du niveau des services, des écoles qui va s'en trouver fragilisé.

Des possibilités de création de logements doivent être dégagées sur des terrains nouveaux.

Plutôt que de rester uniquement dans le cadre contraint de la réhabilitation du bâti les habitants veulent faire le pari d'une possibilité de création d'un habitat nouveau mieux adaptés aux besoins des jeunes ménages tout en étant respectueux des exigences environnementales locales.

Ils souhaitent dans ce sens que puisse s'engager une réflexion sur un habitat innovant la fois plus durable et capable de répondre aux évolutions des besoins de jeunes actifs. Cet habitat pourra trouver sa place dans le cadre de rénovation transformation du bâti inexistant mais également au sein de petites opérations nouvelles.

La commune a la chance de pouvoir disposer encore contrairement à d'autres villages plus perchés de terrains accessibles et propre à accueillir de petites unités bâties nouvelles.

Il s'agit de saisir et maitriser ces opportunités. Les habitants veilleront la également que le SCOT ne soit pas seulement le cadre de l'affirmation d'une protection des sites et paysages de leur territoire mais également celui d'un outil permettant une évolution de leur cadre de vie au niveau de l'habitat.

# La prise en compte des contraintes, la protection du patrimoine et la préservation des espaces naturels

Les habitants ont conscience d'habiter au cœur d'éléments naturels et géologiques particuliers. Ils ont conscience de leur dépendance vis-à-vis de l'infrastructure routière de la RD 2566 et de son caractère d'ouvrage exceptionnel qui participe indéniablement à la perception de l'identité de la vallée de la Bévéra. Ils ont salués les travaux d'amélioration de l'infrastructure routière réalisés, tout particulièrement le renforcement des passages étroits. La population partage également complètement le diagnostic sur la nécessité de protéger le patrimoine bâtis du village ainsi que de protéger les nombreux espaces naturels qui sont les principales composantes de la qualité de leur cadre de vie.

#### **Conclusion**

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur le souhait que soit pris en compte dans l'élaboration du SCOT la reconnaissance de leur identité qui s'appuie sur la préservation d'un cadre de vie au sein du parc naturel du Mercantour. Dans ce sens, l'opportunité du développement d'un tourisme de qualité respectueux de leur environnement et le développement d'une agriculture de proximité et de l'élevage est partagée par les habitants.

Date: 3 février 2016

Lieu: Rocquebrune Cap Martin

Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



#### Présents:

- M. CESARI Maire de Rocquebrune Cap Martin et Président de la CARF
- M. CIOCCHETTI Maire adjoint,
- Yves K'OURIO, Directeiu de l'Aménagement (CARF)
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 20 résidents

#### Ordre du jour:

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

#### Compte -rendu succinct

Introduction par M CIOCCETTI, élu de la CARF en charge du SCOT

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### Comment rendre compatible la croissance de population avec les capacités de transport ?

Un intervenant s'inquiète de voir de nouveaux projets (Base aérienne) qui vont générer des flux de déplacements supplémentaires alors que les infrastructures sont saturées et que de ce fait les bus ne peuvent pas avancer, ne disposant pas de couloirs spécifiques, ni les vélos d'ailleurs.

Il est répondu que la solution pourrait venir d'une part d'un renforcement de l'offre ferroviaire sur le littoral (plus de trains, moins de retards), et de la mise en place d'une liaison en site propre entre la Turbie et Monaco afin de soulager les voies de desserte.

La question des navettes maritimes est abordée : sa mise en place avait été tentée il y a quelques années, mais cela a été sans lendemain, faute de rentabilité.

### Développement touristique : port de plaisance et plages

Un intervenant demande si la création d'un port de plaisance à Rocquebrune avait été envisagée. Il lui est répondu que l'espace marin côtier étant intégralement en zone Natura 2000, c'était difficilement envisageable de créer un nouveau port. Il sera plutôt recherché d'optimiser les ports existants, notamment de celui de Menton Garavan dont la concession arrive bientôt à expiration, pour améliorer leurs retombées économiques tout en réduisant leur impact environnemental.

Serait-il possible de développer des plages aménagées, comme en Italie ? Il s'agit de l'occupation du domaine public maritime, qui est de la responsabilité de l'Etat. Des concessions peuvent être obtenues, mais seulement pour une occupation temporaire, avec des aménagements démontables qui doivent être retirés en hiver.

### Politique du logement

Les logements ont été pris d'assaut par les italiens d'abord, puis maintenant par les personnes travaillant à Monaco. Le prix du foncier et des logements est de ce fait très important, cela freine l'installation de nouveaux habitants.

Un intervenant interroge sur le point de savoir comment traiter la question des logements sociaux, avec un objectif fixé par l'Etat qui ne peut être atteint.

M. le Maire indique que le site de la Base aérienne permettra de programmer des logements sociaux, mais que les objectifs fixés par l'état ne pourront pas être atteints en respectant les objectifs de mixité sociale. Il s'agira également d'avoir au centre une sorte de poumon vert, avec des logements mais aussi des équipements publics et un développement économique avec l'installation d'entreprises.

M. Perret indique qu'il est tout aussi important de programmer des logements intermédiaires, qui permettent aux ménages d'actifs de s'installer dans la commune, car actuellement avec des prix de 6 à 7000 euros du m2 c'est impossible pour des familles.

### Conclusion

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur le l'équilibre entre logements, activités et transports. Le développement de la commune doit se concevoir pour accueillir des jeunes actifs, mais sans générer des flux importants supplémentaires sur les routes. La population souhaite également des bus plus rapides et des circulations douces.

Date: 15 janvier 2016 Lieu: Sainte-Agnès

Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Frédéric Cuny (Antea group)



### **Présents:**

- M. FILIPPI Maire de Sainte-Agnès
- Amanda BEAUGUIL (CARF)
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 15 résidents

# Ordre du jour:

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

# Compte -rendu succinct

Introduction par M; FILIPPI, Maire de Sainte-Agnès.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Résumé des échanges par thématiques

Une remise en cause de l'urbanisation diffuse de la commune

Un habitant insiste sur la nécessité de limiter l'extension de l'urbanisation diffuse, et de mieux maîtriser les risques naturels : gestion des eaux de ruissellement, mouvements de terrain. Autrefois les habitants entretenaient les rigoles et canaux et les sols étaient cultivés et entretenus ; c'est de moins

en moins le cas avec l'installation des « rurbains » et des résidents secondaires.

Certains habitants estiment que Sainte-Agnès ne doit pas servir de vase d'expansion pour le développement de la ville littorale. Le développement doit être maîtrisé, la stabilisation du niveau de

population est nécessaire car il n'y a pas de zones d'extension significative pour l'urbanisation.

Se protéger des nuisances de l'autoroute

L'autoroute A8 surplombe la commune, le viaduc enjambant le nouveau chef-lieu. Les nuisances sonores sont importantes, avec un trafic poids lourds considérable sur cet axe. La gestion des eaux de ruissellement est aussi un souci signalé par des habitants (certaines infrastructures seraient mal

entretenues par le gestionnaire). Une concertation plus étroite avec ESCOTA est demandée.

Le confortement de Breil et Sospel semble une bonne orientation

Un habitant résident précédemment à Tende a expliqué avoir déménagé à Sainte-Agnès pour se rapprocher du lycée, afin que ses enfants n'aient pas l'obligation d'être internes ou d'avoir des trajets quotidiens insupportables. Il s'étonne qu'on conserve 3 collèges à Sospel, Breil et Tende alors qu'ils sont sous-fréquentés, et qu'il n'y ait aucun lycée. Un rééquilibrage de l'offre d'enseignement dans le

haut-pays lui semble une chose très nécessaire.

Conclusion

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur le souhait que le développement de Sainte-Agnès soit très mesuré, et que l'accent soit mis sur l'amélioration de la qualité de vie et la réduction des risques naturels. Le développement de la CARF passe par une densification des espaces déjà urbanisés proches du littoral et par un développement du

Haut-Pays.

Diagnostic réunion publique

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture 9/9/8/09/2019

Date: 15 janvier 2016

**Lieu**: Saorge

Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Frédéric Cuny (Antea group)



# **Présents:**

- Mme BRESC Maire de SAORGE
- Yves K'OURIO (CARF)
- Frédéric CUNY Architecte-Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 40 résidents

# Ordre du jour :

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

# Compte -rendu succinct

Introduction par M K'ourio Directeur de l'aménagement de la CARF

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### Une remise en cause de la pertinence des périmètres « infra communaux »

Le découpage du territoire en 3 zones littoral, moyen pays et haut pays issu des éléments du porté à connaissance de la préfecture ne semble pas pertinent pour les habitants à la fois du point de vue géographique et du point de vue de l'occupation du territoire. Cela ne tient pas compte des bassins versants, ni de l'organisation du territoire a partir des axes de déplacement. Le découpage parait artificiel, ne correspond pas véritablement à des « infra-territoires » et sépare les problématiques plutôt qu'il ne les rassemble. La véritable différence d'identité s'il s'agit d'en distinguer une porte plutôt sur le littoral du reste du territoire.

# Transport et déplacement : le paradoxe d'un transport en commun par car mal adapté privilégié actuellement par rapport au transport ferré néanmoins plus durable

Les habitants sont attachés à la qualité de vie que leur procure leur commune de résidence et ont intégrés les déplacements nécessaires pour se rendre sur les pôles d'emplois ou de service des communes du littoral.

Ils reconnaissent le caractère particulièrement pendulaire de leur mode de vie. Ces déplacements journaliers pour se rendre sur les pôles d'emplois sont désormais intégrés et considérés comme une constante de leur mode de vie.

Ils partagent tous au niveau des déplacements le diagnostic de la nécessité de privilégier le développement des transports en commun comme moyen de déplacement principal par rapport au véhicule particulier. Le transport collectif est économiquement plus intéressant et constitue pour de nombreux habitants (les scolaires les personnes âgées ou les actifs sans véhicules) l'unique moyen de déplacement.

Ils ne partagent pas du tout par contre les choix actuels des différentes collectivités Etat, Région, acteurs privés qui favorisent le renforcement du déplacement par car au détriment du transport ferré.

Le transport par car est considéré comme inadapté au relief et aux caractéristique du territoire. Les chaussées et les traversées des bourgs et village ne sont pas adaptés à la circulation des poids lourds. Le transport par car présente plus de risques, et les difficultés de déplacement ne permettent pas d'assurer la fiabilité des horaires que peut garantir facilement le chemin de fer.

Les habitants ne comprennent pas que ce moyen de transport qui reliait antérieurement la Suisse à la riviera et qui a contribué à l'affirmation de l'identité de la vallée ne soit plus considéré comme moyen de déplacement stratégique. Ils trouvent regrettable que lui soit préféré le déplacement routier malgré les nuisances qu'il génère et le peu d'intérêt qu'il présente au regard des perspectives d'un développement durable du territoire.

Sur ce sujet la population a le sentiment d'un abandon et d'une incompréhension de la part des pouvoirs publics d'autant plus qu'historiquement la vallée à tiré son développement et son rayonnement de cette infrastructure ferrée.

Economie et emploi : privilégier le développement du secteur touristique appuyé sur la qualité de l'environnement

Le diagnostic qui met en évidence la prédominance du littoral et de Monaco comme élément principal du dynamisme économique du territoire est largement partagé par les habitants. Est partagé également le diagnostic sur le mode de vie pendulaire des actifs qui en résulte. Les déplacements sont de ce fait au cœur des préoccupations des habitants au niveau de la recherche de l'activité et de l'emploi.

Le développement économique est insuffisant dans la vallée de la Roya. Les habitants de Saorge partage le constat que l'infrastructure économique, antérieurement liée au transport ferré entre la France et l'Italie n'a pas trouvé de second souffle depuis la diminution de l'activité liée à la ligne de chemin de fer. Les activités économiques disséminées le long des communes qui disposaient de zones d'emplois à proximité des gares ont perdu leur dynamisme. La revalorisation de ces zones d'activités à proximité des gares est considérée comme une des priorités à développer dans le cadre des orientations générales du SCOT en s'appuyant sur l'important patrimoine bâti existant de qualité mais complètement désinvesti (hôtels, gares...).

Une autre perspective de développement qui est partagée est celle du tourisme lié à la découverte d'un environnement de qualité. Des perspectives de développement de l'activité et de l'emploi liées au tourisme et aux activités agropastorales sont partagées. Le territoire dispose de nombreux atouts dans ce sens, avec un patrimoine naturel avec de nombreux parc protégés.

Il dispose d'un patrimoine bâti avec les villages perchés qui constituent les accès aux hautes vallées. Ces éléments sont autant d'atouts paysagers, écologiques et sociaux sur lesquels le développement d'un tourisme de qualité doit pouvoir s'appuyer.

A contrario l'augmentation de la circulation de transit routier dans la vallée est considérée par les habitants comme incompatible avec ces perspectives de développement du tourisme lié directement à la qualité de l'environnement.

Les habitants surveilleront toute initiative qui renforcerait l'utilisation de la route au détriment du rétablissement de l'axe de déplacement ferré

Les objectifs d'amélioration de l'infrastructure routière envisagés et tout particulièrement l'élargissement du tunnel sont considérés comme incompatibles avec la préservation du cadre de vie des habitants. Si développement de l'activité économique il doit y avoir et c'est souhaité, celui-ci ne pourra pas s'appuyer sur le développement de la circulation des camions dans la vallée.

Population / habitat : inverser la spirale des déséquilibres en réengageant le cercle vertueux d'une nouvelle attractivité du territoire

Le diagnostic qui met en évidence les déséquilibres de la population sur le territoire de la CARF est partagé. Le constat du vieillissement de la population du territoire est effectivement ressenti, ainsi que la diminution de la part des jeunes actifs sur les villages. Ce déséquilibre résulte des difficultés pour les jeunes actifs de trouver un emploi dans les vallées, un logement adapté et dans leur budget.

De ce fait les jeunes ménages ne peuvent pas s'installer, les écoles et les services ne disposent plus d'une population suffisante, le territoire perd de son attractivité.

Une spirale de désinvestissement est engagée qu'il s'agit de renverser au profit d'un cercle vertueux qui permet la venue de nouveaux actifs qui renforcent les besoins en services qui en se développant rendent de fait le territoire plus attractif et ainsi de suite...

Pour les habitants le renforcement de l'attractivité passe évidement par le développement de l'emploi, une offre adaptée au niveau de l'habitat et un réinvestissement du transport collectif ferré.

### Protection du patrimoine et préservation des espaces naturels

La population partage complètement le diagnostic sur la nécessité de protéger le patrimoine bâtis des villages ainsi que les nombreux espaces naturels qui sont les principales composantes de la qualité de leur cadre de vie.

### Conclusion

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur le souhait que soit pris en compte dans l'élaboration du SCOT la reconnaissance de leur identité qui s'appuie sur la préservation de leur cadre de vie. Dans ce sens, l'opportunité du développement d'un tourisme de qualité respectueux de leur environnement est partagée par les habitants. Ce développement doit s'appuyer sur un renforcement du transport collectif ferré et en aucun cas par celui du transit routier.

Frédéric Cuny Antea group

Date: 4 février 2016

Lieu: Sospel

Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- Mme THOURET Maire de Sospel
- Yves K'OURIO, Directeur de l'Aménagement (CARF)
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 30 résidents
- En présence de France 3 Côte d'Azur

# Ordre du jour :

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

# Compte -rendu succinct

Introduction par Mme THOURET, maire.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Résumé des échanges par thématiques

Un impératif : améliorer la route entre Menton et Sospel

Les caractéristiques de la route départementale entre Menton et Sospel la rendent dangereuse tout en ne permettant pas une desserte bus correcte, le tunnel montant n'étant pas accessible pour les bus ce

qui nécessite un alternat pour le passage des bus sur le tunnel descendant.

Le développement de Sospel passe impérativement par une amélioration de cette route, qui est le seul

lien avec Menton. C'est un sujet récurent depuis des années et pourtant ce n'est pas une priorité pour

le Département.

Le train est aussi un enjeu important, pour la liaison avec Nice d'une part, et avec Breil d'autre part

dans le scénario où Sospel et Breil constituent un pôle structurant pour la CARF. Le train peut aussi

être valorisé pour le fret.

Développement économique : faire évoluer la zone d'activité

Une zone d'activité a été créée près de la gare, mais il n'y a pas de demandes d'installations : pour

quelles raisons et pourquoi cela changerait-il?

M. PERRET répond qu'il faut d'abord une bonne accessibilité ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. De

plus, les terrains sont proposés sous forme de baux emphytéotiques alors que les entreprises

souhaitent soit acquérir le terrain, soit louer des locaux. Enfin, le choix d'une filière spécifique suppose

que soit engagée une série d'actions (centres de formation et de recherche, pépinières d'entreprises, équipements collectifs...) pour constituer un cluster capable d'attirer des entreprises du secteur, ce qui

n'est pas à l'échelle du site.

Il faudra donc probablement faire évoluer cette zone d'activité pour la rendre plus attractive pour

toutes sortes d'entreprises.

Un intervenant insiste également sur la nécessité de faire arriver rapidement le haut débit numérique.

Préservation de l'environnement

Plusieurs interventions soulignent la nécessité de préserver l'environnement de Sospel, qui en fait tout

l'intérêt. Il faut éviter une urbanisation diffuse qui s'avère coûteuse pour la collectivité.

L'intérêt de la commune sur le plan agricole est également souligné, avec de vastes surfaces planes et

des coteaux plantés d'oliviers, l'agriculture sospelloise est diversifiée et doit être préservée.

Pôle Breil – Sospel :

Si la constitution de ce pôle structurant permet d'améliorer les dessertes et notamment la route entre

Menton et Sospel, et le train Nice – Cuneo avec une desserte cadencée entre Breil et Sospel, ce scénario présente un intérêt. L'installation d'un lycée à Breil ou à Sospel serait dans cette configuration

un atout.

П

### Logements:

La croissance de la population est nécessaire pour préserver les commerces et les services qui existent encore dans la commune. La construction de nouveaux logements est aussi une obligation, du fait notamment de l'objectif fixé par la loi SRU de 25% de logements sociaux. Toutefois, ce développement ne doit pas se faire n'importe comment ; il doit être accompagné par la création d'emplois et respecter strictement l'environnement. Il faut aussi privilégier la réhabilitation des logements vacants, qui sont nombreux.

### Conclusion

Les habitants ne sont pas défavorables à un développement de la commune, dans le cadre du scénario qui prévoit un pôle structurant avec Breil, mais à condition qu'il soit réellement accompagné de l'amélioration des conditions de desserte (route Sospel – Menton et train), que le développement de l'emploi aille de pair avec celui de la population, que cela permette une amélioration des services aux habitants (lycée par exemple) et enfin que ce développement soit fait en respectant l'identité sospelloise et l'agriculture.

Date: 29 janvier 2016

Lieu: Tende

Réunion publique

Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### **Présents:**

- M. ASSALO Maire de Tende
- Yves K'OURIO (CARF)
- Jacques PERRET Urbaniste Pôle Aménagement du territoire Antea Group
- Environ 20 résidents

# Ordre du jour :

- Rappel de la démarche du SCoT et du calendrier
- Présentation de l'équipe dédiée au SCoT au sein de la CARF et d'Antea Group
- Présentation du document « Diagnostic et enjeux du territoire de la CARF » dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Riviera Française er de la Roya
- Question et débat avec la population du village

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. VASSALO, Maire de Tende

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya. Ce diagnostic est présenté à toutes les communes qui composent la CARF. Il va servir de base pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dont découlera le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le DOO sera le document supra communal avec lequel, les PLU, les cartes communales devront être compatibles. La CARF dans le cadre de sa gouvernance souhaite que ce diagnostic soit partagé avec les élus et les habitants.

C'est dans ce cadre que des réunions publiques se tiennent actuellement dans toutes les communes. La présentation du diagnostic est réalisée à partir d'un document commun, qui permet d'exposer dans un premier temps les aspects généraux du diagnostic. Les spécificités de chacune des communes pourront être abordées au travers des thématiques générales exposées, et au cours des échanges de la réunion publique.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration et du contenu du Scot, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Résumé des échanges par thématiques

Une forte proximité avec l'Italie avec des projets communs, et un débat sur le tunnel de Tende

La commune de Tende est limitrophe de celle de Limone Piemonte, qui est une importante station de sports d'hiver de l'autre côté du col de Tende. Dans ce contexte, la liaison entre Tende et Limone, par

train ou par voiture, est importante.

Plusieurs intervenants soulignent l'absurdité d'investir autant dans le doublement du tunnel, et

proportionnellement si peu dans la voie ferrée, alors que la liaison ferroviaire Nice Cuneo est

historique et indispensable pour les habitants.

M. le Maire rappelle que le doublement du tunnel de Tende avait pour objectif de permettre la mise aux normes de sécurité du tunnel sans interrompre le trafic pendant plusieurs années, ce qui aurait

été très préjudiciable pour les habitants. Par ailleurs, les décisions relatives aux travaux sur la voie

ferrée s'effectuent dans un contexte complexe de dommages de guerre, qui n'est pas favorable à une

bonne coordination... même si quelques avancées ont été récemment obtenues. Une remise à plat du

dispositif entre la France et l'Italie sur ce point serait souhaitable, mais c'est du ressort du Ministère

des Affaires Etrangères.

Les intervenants insistent sur les conséquences environnementales de ce doublement, les projections

de trafic poids lourds indiqués dans l'étude d'impact étant très sous-évaluées. Des mesures de restriction du trafic poids lourds devront être prises au-delà des restrictions actuellement appliquées

uniquement le week-end.

Un intervenant rappelle qu'il avait été prévu d'évacuer les déblais du tunnel par le train ; or cela n'a

pas été fait. Pour quelle raison?

M. VASSALLO répond qu'une partie des déblais a été réutilisée sur site pour améliorer la route d'accès

au tunnel, et que l'autre partie a été évacuée côté italien.

Equipements et services à préserver :

Les habitants s'inquiètent de la disparition progressive des services publics (accueil en gare SNCF,

trésorerie....) Cette évolution est un frein pour l'installation de jeunes dans la commune.

La difficulté croissante de transport pour se rendre à Menton en raison de la réduction de l'offre

ferroviaire a poussé certains habitants à quitter Tende.

L'orientation visant à créer un pôle plus structuré autour de Breil et Sospel est intéressante, mais elle

suppose que l'offre ferroviaire soit renforcée entre Tende et Breil, et que les services les plus

nécessaires à la population ne soient pas tous délocalisés à Breil (en particulier le collège).

L'importance de pouvoir disposer du haut débit numérique est également souligné, avec l'espoir que

le plan d'équipement pourra être accéléré.

Diagnostic réunion publique

2

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019

Date de réception préfecture 18/09/2019

### Economie et emploi : privilégier le développement du secteur touristique

La commune dispose d'atouts touristiques importants (Vallée des merveilles avec un musée dédié, centre de ski de fond à Casterino, proximité de la station de ski alpin de Limone, hôtels et restaurant avec un projet d'hôtel important en voie de réalisation à Saint-Delmas). Elle souhaite conforter son activité touristique et signale l'intérêt d'un investisseur pour réaliser un hôtel en réhabilitant le fort de Tende, à proximité du col.

### Protection du patrimoine et préservation des espaces naturels

La principale inquiétude réside dans la gestion des risques naturels. M. Vassalo souligne que la protection des habitations existantes contre les chutes de blocs est un impératif coûteux. Pour le reste, le territoire de la commune est très vaste et bien protégé.

### Conclusion

Les habitants partagent de nombreux points exposés dans le diagnostic. Ils mettent l'accent sur l'importance de développer l'offre ferroviaire, tant vers Nice que vers Vintimille, Menton et Cuneo, pour redonner de l'attractivité au territoire. Le doublement du tunnel est un atout pour bénéficier des infrastructures de Limone, mais peut devenir un cauchemar si on ne maîtrise pas le trafic poids lourds. Le pôle structurant de Breil et Sospel est intéressant s'il n'entraîne pas le départ de tous les services vers Breil. Enfin, le tourisme est le vecteur de développement à privilégier sur la commune de Tende.

# ANNEXE 2 : COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PUBLIQUES (DOO)

Date: 13 décembre 2018 - 18 h

Lieu: Beausoleil, théâtre Michel Danner

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- M. Gérard DESTEFANIS 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Beausoleil
- M. Yves K'ourio, responsable du service Aménagement de la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 8 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. DESTAFANIS, Adjoint au Maire de Beausoleil, qui excuse Monsieur le Maire et M. LEFEVRE, Adjoint à l'urbanisme, retenus par une autre réunion, et passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques ont été organisées dans toutes les communes à partir du 22 novembre ; celle de ce soir est la dernière.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### Déplacements

Un intervenant demande si la réouverture de la sortie d'autoroute de Beausoleil ne va pas provoquer un report des bouchons de la Turbie vers Beausoleil. M. PERRET répond qu'effectivement il y aura un report d'une partie du trafic et que cela pourra occasionner quelques ralentissements à Beausoleil, mais globalement le trafic d'accès à Monaco sera fluidifié. Il s'agit toutefois d'une mesure partielle, et les principales améliorations proviendront du développement des transports collectifs : celui du TER et le projet de funiculaire entre la Turbie et Monaco. L'intervenant répond qu'il faut également augmenter

l'offre de bus et éviter de restreindre les voies de circulation en construisant des immeubles partout. Il estime que le projet de funiculaire est un leurre et qu'il ne se fera jamais. M. PERRET cite l'exemple du Grand Genève et du projet du tramway entre la gare de Genève et les communes voisines en France : 800 millions d'euros viennent d'être investis dans ce projet, financé en majorité par Genève. Ce projet a été suivi par l'actuel Préfet des Alpes-Maritimes qui était en poste en Haute-Savoie et qui connaît bien ces problématiques. Les discussions sont engagées ; la Principauté de Monaco a commencé des investissements fonciers importants à Eze qui pourrait être une gare intermédiaire avec aussi un parking de dissuasion. L'intervenant se demande quelle serait l'efficacité d'un funiculaire face à un trafic de 40 000 véhicules. M. PERRET répond qu'une partie des personnes travaillant à Monaco vient déjà par le train ou le bus, ou réside à proximité ; la capacité de la voirie sature au-delà de 1500 véhicules à l'heure et si le trafic atteint 2000 véhicules à l'heure cela crée des bouchons interminables. Le débit d'un funiculaire peut atteindre 3000 personnes à l'heure ; avec un parking de dissuasion de 2000 voitures et des mesures dissuasives pour l'utilisation de la voiture dans la Principauté, on pourra faire baisser le trafic de plus de 500 véhicules sur chacun des trois accès à Monaco.

Un autre intervenant demande si on ne pourrait pas développer des navettes maritimes. M. PERRET répond que des tentatives ont été conduites, sans succès en raison des aléas de houle notamment ; les vedettes maritimes ne seraient pas plus performantes que le train avec une capacité plus faible. Toutefois, le SCOT a laissé ouverte cette possibilité.

### Logement

M. DESTEFANIS précise que la commune de Beausoleil ayant fait un effort significatif en matière de logement social sur les trois ans écoulés, n'est plus surtaxée au titre de la loi SRU, et que des objectifs raisonnables, en accord avec les besoins de la commune, ont pu être définis avec les services de l'Etat.

Un intervenant estime que le seuil maximum d'environ 800 logements à l'horizon 2030 pourrait être dépassé. M. DESTEFANIS fait une rapide estimation de la capacité des projets envisagés et aboutit à un total d'environ 700 logements. M. K'ourio confirme que le chiffre de 80 logements pour Beausoleil, défini en concertation avec la commune, correspond aux potentialités du PLU actuel, une fois terminés les logements en cours de finition. M. DESTEFANIS précise que cet objectif suppose également une adéquation des services publics comme les crèches et les écoles et que la commune ne pourrait pas faire face à une croissance encore plus importante ; tout cela a été défini en cohérence.

Un intervenant demande si les hébergements touristiques sont compris dans ce seuil. M. PERRET répond que le SCOT ne fixe pas de limite pour les hébergements hôteliers et touristiques ; en revanche, les résidences secondaires qui sont des habitations sont bien incluses. Il précise également que le SCOT comme le PLU reposent sur des hypothèses, comme le rythme de construction ou la proportion de résidences principales et secondaires, et que des indicateurs de suivi permettront de modifier les documents d'urbanisme en cours de route si on constate des écarts significatifs avec les hypothèses de départ.

### **Procédure**

Un intervenant fait remarquer que comparativement au PLU, le SCOT ne décline que des généralités. M. PERRET répond que le SCOT donne quand même des orientations précises par exemple en matière de logements et de consommation de l'espace qui sont plus que des généralités.

Date: 4 décembre 2018 - 18 h

Lieu: Salle La Ca d'Breil

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- M. André IPERT Maire de Breil-sur-Roya
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 13 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. IPERT, Maire de Breil-sur-Roya, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 6 décembre à 18 h à Sospel et le 12 décembre à 18 h à Menton où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### **Procédure**

Un intervenant demande si le PADD du SCOT est opposable aux PLU. Il est répondu que le PADD du SCOT n'est pas directement opposable aux PLU, c'est le DOO qui est opposable, mais le DOO doit être en cohérence avec le PADD du SCOT.

Un autre intervenant demande si le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) est l'équivalent du DOG (Document d'Orientations Générales) dans l'ancien projet de SCOT. Il est répondu par l'affirmative.

Quel est l'effet du SCOT sur les PLU ? Il est répondu que les PLU doivent être compatibles avec le DOO du SCOT; pour les PLU en cours d'élaboration comme celui de Breil, les travaux sont menés en concertation pour garantir cette compatibilité. Pour les PLU déjà approuvés, ils devront être miss en compatibilité avec le SCOT dans un délai de 3 ans après approbation de celui-ci, le cas échéant.

### **PADD**

Un intervenant souligne que l'axe 3 du PADD (Axer prioritairement le développement du territoire en valorisant les transports collectifs existants ou à créer) conditionne tout le reste.

### **Déchets**

M. le Maire souligne que le traitement des déchets serait simplifié si on en produisait moins. Il propose que l'on développe le compostage des déchets organiques, ce qui réduirait le volume de déchets à envoyer à l'usine de l'Ariane.

Un intervenant demande que l'on puisse avoir un endroit dédié aux déchets verts, pour limiter le brûlage ou les dépôts sauvages. La CARF répond que le réaménagement des déchetteries de Breil et de Tende va dans ce sens ; une benne pour les déchets verts est déjà disponible à Breil et le sera bientôt à Tende.

Un intervenant souligne qu'il n'est pas facile d'acheminer les déchets verts jusqu'à la déchetterie lorsque le volume devient important. M. le Maire indique que dans le Département le brûlage pour les particuliers n'est pas strictement interdit, mais très règlementé : il faut respecter les dates et heures des arrêtés préfectoraux. Un autre intervenant souligne qu'il ne faut brûler que des déchets verts bien secs pour limiter la pollution. Une autre solution plus écologique consiste à les broyer et à les laisser sur place, ce qui nécessite l'usage d'un broyeur.

Une intervenante dénonce le comportement des personnes qui abandonnent sur la voie publique ou dans les ravins des encombrants (réfrigérateurs, machines à laver, gravats, voire carcasses de voitures) qui constituent une grave nuisance pour le territoire. M. le Maire indique que le ramassage des encombrants est effectué tous les jeudis + à la demande par la CARF.

En ce qui concerne le tri sélectif, M. le Maire souligne qu'il dépend pour l'instant de la bonne volonté de chacun.

En conclusion, l'intervenante précédente demande qu'une campagne d'information et de sensibilisation soit mise en œuvre.

### Risques

Un intervenant demande si le risque de rupture de barrage est pris en compte. Il est répondu que les barrages sont soumis à une règlementation particulière. La Préfecture en lien avec le gestionnaire du barrage établit un plan particulier d'intervention qui est mis en œuvre en cas de sinistre. En revanche, il n'y a pas ici de contrainte spécifique en matière d'urbanisme liée au risque de rupture de barrage. De telles contraintes peuvent être établies dans le PPR inondation (qui n'a pas encore été réalisé). M. Perret

indique qu'il existe toutefois une carte des aléas en matière d'inondation, qui a été portée à connaissance par le Préfet lors de l'élaboration du SCOT et du PLU. Il est donc de la responsabilité des élus d'en tenir compte, même si cette carte n'a pas la portée prescriptive d'un PPR.

M. le Maire regrette que les plans particuliers d'intervention liés au risque de rupture de barrage ne fasse pas davantage l'objet de publicité, les citoyens étant peu informés. Il explique que dans le cadre de la compétence GEMAPI, en lien avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMIAGE) des Alpes-Maritimes, un dispositif d'alerte en masse va être mis en place sur la vallée de la Roya pour prévenir chaque habitant concerné en cas de risque d'inondation.

M. le Maire rappelle qu'il y a en revanche un PPR mouvements de terrain à Brei-sur-Roya, qui a soustrait environ 8 ha à la zone constructible, ce qui est énorme. Ce PPR fait l'objet d'un contentieux (en cours de jugement en Cour Administrative d'Appel) mais en attente de la décision de la Cour il reste applicable.

### **Agriculture**

Un intervenant demande si la création d'un abattoir dans la vallée serait possible pour privilégier les circuits courts. Il est répondu que dès lors que le projet satisfait les conditions pour être autorisé dans le cadre de la règlementation des ICPE, un abattoir pourrait s'installer dans une zone d'activité de la CARF. Le SCOT ne l'interdit pas ; Il faudrait toutefois que le projet ait une activité suffisante pour être rentable.

Une intervenante demande pourquoi il n'y a pas de moulin à olives à Breil; l'extraction de l'huile se fait en Italie. Elle ajoute qu'on parle depuis 20 ans d'une maison de Pays à Breil, qui n'a toujours pas vu le jour. Ces deux actions montreraient la volonté de remettre en mouvement l'agriculture locale. Il lui est répondu qu'il existe un projet de créer un moulin à huile communautaire à Breil; la SSAFER est en charge de l'acquisition d'un terrain pour permettre la construire un moulin neuf, l'ancien moulin ne répondant plus aux exigences actuelles.

Il est demandé s'il est envisagé de remettre en culture les oliveraies aujourd'hui abandonnées. M. le Maire répond que c'est le souhait de la commune, mais qu'il faudrait prévoir en même temps la possibilité d'y installer des constructions pour constituer des domaines d'oliviers avec des exploitants motivés, mais on se heurte à la DDTM qui y voit un mitage du territoire. Un intervenant indique que les propriétaires de parcelles d'oliviers peuvent se regrouper au sein d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) pour constituer un domaine exploitable ; une telle expérience a été conduite à Saorge.

### Lycée

M. le Maire propose que le lycée installé dans l'arrière-pays présente en sus de l'enseignement général des filières spécialisées adaptées aux besoins du territoire (agriculture, tourisme). Il ajoute que sur les 40 lits d'internat du collège, il y en a 20 de libres qui pourraient être mutualisés avec les besoins du lycée. Un intervenant ajoute que le lycée de la montagne à Valdeblore a beaucoup de demandes ; toutes ne peuvent être satisfaites : le créneau existe bien. Des emplacements peuvent facilement être mobilisés, soit à Breil sur le plateau de la gare, soit à Saint-Dalmas de Tende dans le cadre du réaménagement de la gare.

### **Déplacements**

Une intervenante déplore le retrait des personnels SNCF dans les gares. IL est répondu que c'est évidemment regrettable, mais que l'essentiel est que les trains fonctionnent et que la vente de billets soit possible. La vente aux guichets n'est pas toujours la meilleure solution, avec souvent des temps d'attente trop importants. Il existe aujourd'hui d'autres moyens plus commodes pour acheter ses billets de train.

Un intervenant demande qu'on insiste davantage sur l'importance de la liaison train Breil – Vintimille car les échanges sont importants et au-delà avec Monaco, qui continue de créer des emplois. M. le Maire répond qu'il est bien d'accord, mais que cela dépend de l'Italie puisque la ligne n'est pas en territoire français... Un intervenant répond que la Principauté de Monaco pourrait y participer si elle y a un intérêt. M. Perret a bien noté le souhait de mettre davantage l'accent sur cette liaison, en lien notamment avec Monaco. M. le Maire rappelle qu'il y a une dizaine d'années, il y a eu un apport de population conséquent avec des personnes qui travaillent à Menton et à Monaco, et que depuis 2012 où l'Italie a diminué la fréquence des trains c'est l'inverse qui se produit...

M. Perret rappelle que la liaison Breil – Sospel en train prend moins de 10 mn et qu'avec un cadencement amélioré il est possible de mutualiser des équipements non justifiés pour 2 ou 3 000 habitants, mais à l'échelle des besoins des 6 000 habitants des deux communes (piscine, par exemple).

L'ensemble des participants insistent sur la nécessité d'interdire le trafic des poids lourds en transit dans le tunnel de Tende et déplore les conditions dans lesquelles sont effectuées les travaux, actuellement suspendus suite aux malversations de l'entreprise italienne.

### Logement – activités

Il est demandé que l'on tienne compte, pour l'évaluation des besoins en terrains constructibles, des logements en zone rouge du PPR pour lesquels le risque justifie l'évacuation des occupants qu'il faut donc reloger.

Date : 10 décembre 2018 – 16 h Lieu : Mairie de Castellar

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- M. Monsieur Elvio TOMASSOLI Adjoint aux Travaux
- M. le Directeur des services de la Mairie de Castellar
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 2 participants

# Ordre du jour:

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. TOMASSOLI, Adjoint au Maire de Castellar, qui excuse Mme LAYET, Maire de la commune, retenue par une autre obligation et passe la parole à Mme COVELLO, de la CARF, qui explique le contenu et la fonction du SCOT puis passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 12 décembre à 18 h à Menton où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### **Risques naturels**

En ce qui concerne le risque de feu de forêt, un intervenant déplore le manque d'entretien des forêts depuis quelques années, l'ONF semblant s'en désintéresser. Il est vrai que le marché du bois n'étant pas

favorable, l'ONF intervient surtout en prestataire pour le compte des communes dont les forêts coûtent aujourd'hui alors que précédemment elles constituaient une source de revenus appréciables.

Un intervenant souligne que l'obligation de débroussailler dans les secteurs éloignés des habitations est difficile à respecter par les propriétaires, qui ont parfois la mauvaise surprise de recevoir une facture pour les travaux faits pour leur compte.

### Stationnement - Déplacements

Un intervenant soutient la proposition d'améliorer le stationnement aux abords du village, mais regrette que la mise en œuvre se heurte aux interdits de l'ABF. Il est répondu que le principe du SCOT doit évidemment s'accompagner d'un souci de bonne intégration des projets, afin de recueillir un avis favorable de l'ABF.

Il est demandé pourquoi il n'y a pas de parking à côté de la gare de Menton. Mme Covello répond que la construction d'un parking a démarré à proximité de la gare. L'intervenant insiste sur les difficultés que rencontrent ceux qui vont travailler à Monaco — ce sont les plus nombreux; il faudrait un parking de capacité suffisante, sur abonnement avec des tarifs bas de façon à avoir la garantie de pouvoir se garer avec un budget raisonnable. Il faut aussi développer les parcs relai pour favoriser le covoiturage.

Un intervenant regrette que l'offre de bus ne soit pas adaptée pour les villages. Il faudrait des navettes plus petites mais avec une fréquence plus élevée. M. Perret précise que le renforcement du train permettra un report des capacités des bus sur les lignes non desservies par le train.

### **Procédure**

M. TOMASSOLI s'inquiète de la lourdeur des procédures s'il faut adapter le PLU pour le rendre compatible avec le SCOT. L'élaboration du PLU a en effet pris des années et il ne souhaite pas que cela recommence... M. PERRET répond qu'une révision du PLU sur des points précis est nettement plus facile et rapide que l'élaboration du premier PLU.

Date : 26 novembre 2018 - 16 h

Lieu : Mairie de Castillon

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- M. Olivier CHANTREAU Maire de Castillon
- M. Yves K'OURIO, responsable du service Aménagement de la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 8 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite ?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. CHANTREAU, Maire de Castillon, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 6 décembre à 18 h à Sospel et le 12 décembre à 18 h à Menton où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### Logements vacants

Un intervenant demande si l'on a tenu compte des capacités de rénovation des logements vacants. M. PERRET répond qu'une OPAH sera mise en œuvre dans le cadre du PLH, afin d'apporter des aides aux candidats à la réhabilitation. Mais le rythme des réhabilitations sera lent, en raison des multiples freins : indivisions nombreuses, fiscalité locative peu favorable, rendement locatif faible, multiplication des loyers impayés, difficulté d'expulser un locataire... Les réhabilitations débouchent aussi souvent sur un

usage en résidence secondaire. Or il faut créer des logements abordables en nombre suffisant pour répondre au phénomène de desserrement des ménages et permettre une croissance mesurée de la population afin de rajeunir la moyenne d'âge qui a tendance à augmenter.

La personne qui a posé la question s'interroge sur les actions qu'il faudrait mettre en place pour améliorer le marché locatif, notamment la possibilité de se séparer plus facilement de locataires indélicats. M. PERRET répond que cela dépend de la politique nationale ; une déduction fiscale assortie d'un loyer plafonné et le développement des cautions mutuelles pourraient être une bonne réponse mais cela ne semble pas à l'ordre du jour, malgré l'impact des loyers sur le pouvoir d'achat des ménages modestes.

### Captages privés

Un intervenant s'interroge sur les dispositions prévues pour les captages privés. Il lui est répondu que les captages privés sont de la responsabilité de leurs propriétaires, qui doivent les régulariser s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation. Ils peuvent en effet représenter une sensibilité aux pollutions sur les ressources en eau.

### **Energies renouvelables**

Un intervenant demande si le PLU pourra être assoupli si le SCOT préconise de permettre l'installation de panneaux solaires dans les villages. Il lui est répondu que oui, mais que la possibilité d'installer des panneaux solaires restera soumis à l'approbation de l'ABF dans les périmètres protégés (monuments historiques, sites inscrits...)

Il est demandé si d'autres dispositions sont prévues pour favoriser les énergies renouvelables. Il est répondu que le SCOT préconise le recours à la thalasso thermie sur le littoral, et à la géothermie ou à la filière bois-énergie lorsque cela est pertinent. Sur ce dernier point, le représentant de la CARF précise que des investissements avaient été réalisés à Sospel et à la Brigue pour accueillir des acteurs de la filière bois, mais sans succès pour l'instant en raison d'un contexte de marché défavorable (notamment concurrence italienne).

### Zones d'activité

Un autre intervenant demande si la voie ferrée pourrait être utilisée pour le fret en lien avec le développement des zones d'activités proches des gares (Sospel et Breil-sur-Roya notamment). Il est répondu que l'utilisation systématique du train pour l'acheminement des marchandises demanderait des infrastructures spécifiques ; le développement des zones d'activité ne peut être envisagé sans un accès routier convenable. Le représentant de la CARF précise que le règlement de la zone d'activité de Sospel va être assoupli pour faciliter l'installation d'artisans.

### **Déplacements**

Un intervenant souligne le décalage entre le discours (priorité aux transports collectifs et notamment au train, aménagement de la route de Sospel) et la réalité du terrain avec le recul de l'offre ferroviaire et la dégradation de la route. Qu'est-ce qui pourrait faire concrètement avancer les choses ?

Il est répondu que certes le SCOT ne peut mobiliser les moyens nécessaires, mais ses objectifs et ses orientations en matière de déplacement sont soumis pour avis au Département, à la Région et à l'Etat qui, s'ils l'approuvent, devraient œuvrer dans le même sens dans le cadre de leurs compétences respectives.

Il est précisé également que la Métropole Nice Côte d'Azur prévoit le cadencement des trains jusqu'à Drap ; c'est un début qui va dans le bon sens.

Un intervenant demande ce qui est prévu pour améliorer l'accessibilité à Monaco. Il est répondu que le SCOT prévoit de développer l'offre de stationnement à proximité des gares, de mettre en service la sortie d'autoroute à Beau soleil et de compléter l'échangeur de Roquebrune pour limiter l'engorgement de la Turbie et à terme de réaliser un parking relai important à la Turbie avec un funiculaire pour desservir Monaco. Par ailleurs, il est aussi prévu de développer le télétravail pour limiter les déplacements.

Un intervenant propose de développer concomitamment les logements et les emplois, à Sospel par exemple, pour limiter les déplacements domicile-travail. Il lui est répondu que c'est bien ce vers quoi tend le SCOT, qui prévoit effectivement des emplois et des logements à Sospel.

### Constructibilité en zone naturelle et agricole

Un intervenant demande s'il est possible de restaurer une ruine en zone naturelle ou agricole. Il est répondu que de point est du ressort du PLU; pour parler de restauration il faut que les murs soient encore existants. Pour autoriser le changement de destination, le PLU doit recueillir un avis favorable de la CDPENAF en zone agricole ou de la CDNPS en zone naturelle.

Il est demandé si le SCOT donne une orientation sur la possibilité de construire le logement de l'agriculteur sur l'exploitation, en zone agricole. Il est répondu qu'en accord avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, le logement de l'agriculteur peut être prévu sur le siège de l'exploitation s'il est démontré que c'est nécessaire au bon fonctionnement de celle-ci. Pour les gîtes, qui ne constituent pas une activité agricole, on sera plus vigilant encore. Le risque est qu'en cas de départ de l'exploitant, les biens soient revendus en résidence secondaire sans permettre la reprise de l'exploitation dans de bonnes conditions.

### **SCOT des Paillons**

Un intervenant demande si la communauté de communes des Paillons a élaboré aussi un SCOT. Il est répondu qu'il existe bien un SCOT des Paillons et que celui-ci est en cours de révision. Il est demandé comment les SCOT pourront évoluer en cas de rapprochement de la CARF avec la communauté de communes des Paillons. Il est répondu qu'en cas de fusion des deux établissements publics, les deux SCOT peuvent perdurer, être modifiés ou révisés par le nouvel établissement public si le débat sur le PADD a eu lieu avant la fusion. Les deux SCOT devront toutefois être fusionnés en un seul à l'issue de l'analyse des résultats du SCOT (dans un délai de 6 ans). Il est aussi possible que l'Etat incite alors à faire un SCOT unique pour la Métropole Nice Côte d'Azur (qui n'a pas de SCOT), les Paillons et la CARF.

Date: 4 décembre 2018 - 14 h

Lieu : Mairie de Fontan

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- M. Philippe OUDOT Maire de Fontan
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- Aucun participant

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

A 14 h 25, aucun participant ne s'étant présenté, et M. le Maire ayant confirmé avoir pris connaissance de la présentation et n'avoir aucune question, il propose de lever la séance.

Date: 10 décembre 2018 - 18 h

Lieu : Mairie de Gorbio

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- M. Michel ISNARD Maire de Gorbio
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 10 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. ISNARD, Maire de Gorbio, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 12 décembre à 18 h à Menton où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Résumé des échanges par thématiques

### **Procédures**

Un intervenant demande si le Conseil Départemental est associé à l'élaboration du SCOT. Il est répondu par l'affirmative, de même pour la Région.

Une intervenante demande à quel moment les associations écologiques seront consultées. M. Perret indique que plusieurs associations ont demandé à être consultées (Roya Expansion Nature, GIR

Maralpin, etc.) et qu'elles ont d'ores et déjà été invitées à plusieurs réunions. Elles auront la possibilité de formuler leur avis sur le projet de SCOT et leurs avis seront joints à l'enquête publique.

Est-ce que l'élaboration du SCOT est de nature à retarder les PLU en cours d'élaboration ? M. PERRET répond que le SCOT est élaboré en concertation avec les communes et les personnes publiques associées, et que les communes peuvent d'ores et déjà prendre en compte les éléments du SCOT, même si des évolutions sont toujours possibles jusqu'à l'approbation, qui devrait toutefois intervenir avant la fin de l'année 2019. Il ajoute que le dossier d'enquête publique pourra être enrichi des projets de modifications envisagées suite aux avis reçus des personnes publiques associées.

### Randonnée

Un intervenant demande s'il est prévu un développement des sentiers de randonnée. Il lui est répondu que le Département avait eu une action forte en faveur du développement des itinéraires de randonnée dans un passé encore récent, mais qu'à l'heure actuelle les moyens étant plus limités l'heure est plutôt au maintien de l'existant. Un participant souligne la difficulté de maintenir en état le GR 52 qui passe sur la commune.

### Transition énergétique

Un intervenant déplore la baisse des aides de l'Etat pour les investissements en faveur des économies d'énergie, alors que c'est une priorité même pour ceux qui ont peu de moyens. Une intervenante propose que l'on soit un peu plus ambitieux dans le SCOT sur cette thématique; sans aller jusqu'à afficher un territoire à énergie positive, on pourrait prévoir par exemple la possibilité d'installer un parc photovoltaïque. M. PERRET répond que si le SCOT n'a pas prévu spécifiquement d'emplacement pour installer un parc photovoltaïque, il ne l'empêche pas non plus; il faut dire qu'avec toutes les contraintes foncières, de risques naturels et environnementales ce n'est pas très évident. En revanche, il faut inciter les bâtiments publics, les fermes, les entrepôts... à installer des panneaux solaires sur leurs toiture, ce qui permettrait déjà une production significative d'électricité propre.

### **Agriculture**

Un intervenant souligne que le développement agricole de la commune ne peut être très important compte tenu du relief. M. PERRET confirme que l'agriculture « industrielle » n'est pas adaptée et qu'il faut viser une agriculture identitaire à forte valeur ajoutée.

### Services publics

Un intervenant déplore le manque de services publics dans les villages. M. PERRET répond qu'il faut hiérarchiser les services publics: en premier lieu les déplacements qui doivent permettre à tous d'accéder sur le lieu de travail et de disposer des services avec des temps de trajets raisonnables; en second lieu l'éducation avec des établissements d'enseignements au plus proche et bien desservis par les transports scolaires. Les autres services doivent être organisés de façon optimale et en dématérialisant les procédures lorsque c'est possible afin de limiter les déplacements.

M. le Maire souligne que Gorbio accueille une population nouvelle plutôt jeune et que cela nécessite de mettre en place des services coûteux (école, cantine, crèche...) que la commune peine à financer.

### Déplacements

Un intervenant déplore l'absence de personnel SNCF dans les gares. M. PERRET lui répond que l'important c'est d'avoir des trains à l'heure et de pouvoir acheter des billets. Pour l'achat des billets, il faut trouver des systèmes pratiques comme les cartes de transport valables tous modes de déplacement et rechargeables dans les bureaux de tabac, comme c'est le cas aux Pays-Bas par exemple. L'intervenant déplore la complexité des nouveaux systèmes à laquelle de nombreuses personnes ont du mal à s'adapter. M. PERRET répond qu'en effet les changements devraient aller vers plus de simplicité et de rapidité et non l'inverse... L'idée de la carte unique va dans ce sens.

Une intervenante déplore le caractère dangereux de l'échangeur autoroutier de Menton. M. PERRET répond qu'à sa connaissance l'accidentologie est plus importante sur la route de Sospel que dans l'échangeur de Menton, même si celui-ci est effectivement contraint.

Un intervenant regrette le déficit de l'offre de bus entre Menton et Monaco, avec des horaires qui ne sont pas adaptés, ce qui entraîne un afflux de voitures et d'importants bouchons matin et soir. M. PERRET explique que l'amélioration des fréquences de trains devrait permettre de renforcer l'offre de bus en rabattement vers les gares et sur les trajets non desservis par le train.

### Activités

Un intervenant demande quels types d'activités sont prévus à Roquebrune sur le site de l'ancienne base aérienne de Carnolès, où au départ il était prévu de faire du logement social. M. PERRET répond que compte tenu du prix demandé par l'Etat pour le terrain, il était économiquement impossible de ne faire que du logement social; le programme retenu est donc mixte, avec certes une majorité de logements sociaux mais aussi du logement libre, des activités de types commerces et bureaux, des équipements publics et des espaces verts.

Un intervenant souligne la contradiction apparente entre le projet d'étende la zone du Careï et l'interdiction de créer de nouveaux centres commerciaux en entrée de ville. M. PERRET répond que l'extension de la zone du Careï n'a pas vocation à accueillir principalement des commerces ; en revanche une extension de l'Intermarché reste possible. L'intervenant cite en exemple la réalisation récente du Carrefour Market de Breil ; M. PERRET répond qu'un supermarché dans la vallée de la Roya n'est pas illégitime, mais que le SCOT n'en prévoira pas d'autre.

Une participante demande si le SCOT interdit l'installation de sociétés de logistique dans les zones d'activité, compte tenu de la rareté du foncier disponible. M. PERRET lui répond que les zones d'activité ne présentent pas les caractéristiques permettant d'accueillir ce type d'entreprises, sauf peut-être dans le cadre du réaménagement de la carrière de la Cruelle à la Turbie. Il est alors demandé pourquoi ne pas organiser le transport des marchandises en utilisant le train ? Il est répondu que l'utilisation du train demande des équipements spécifiques (plateformes de chargement et de déchargement, voies de garage...) très consommateurs de place. Par ailleurs, cela ne règle pas les derniers kilomètres, qu'il faut organiser avec des camions de livraison propres, avec des horaires encadrés. L'utilisation du train pour le transport de marchandise est surtout adaptée pour les longues distances.

### Haut-débit

Un intervenant souligne la difficulté de prévoir les raccordements chez les particuliers, notamment dans le village historique, où les câbles aériens sont prohibés.

### Logement

Un intervenant souligne que la commune de Gorbio est confrontée à des contraintes de relief, de protection de l'environnement et des rares terrains agricoles, de risques naturels... et que les possibilités de développement sont aujourd'hui très limitées. M. PERRET confirme que les objectifs du SCOT pour Gorbio ont bien pris en compte ces contraintes et sont effectivement limités.

Un intervenant demande pourquoi le SCOT autorise 83 logements à Sainte-Agnès et la moitié à Gorbio ? Il lui est répondu qu'un programme est en cours de réalisation à Gorbio, dans la zone proche de Menton, alors que cette potentialité existe aussi à Sainte-Agnès avec un projet d'une trentaine de logements qui n'est pas encore concrétisé. Les objectifs de logements ont été vérifiés avec le potentiel constructible envisageable dans chaque commune. Rapporté aux objectifs de densification dans les collines de la Riviera, le PLU de Gorbio doit pourvoir mobiliser un peu plus d'un ha de terrains constructibles ; il s'agit d'un ordre de grandeur, le PLU devant être compatible avec cet objectif mais pas forcément conforme. Une intervenante souhaite que ce potentiel soit mobilisé plutôt au village qu'aux abords de Menton, pour ramener des jeunes au village. Un débat animé entre les participants s'engage sur les zones de développement possibles sur la commune.

Date: 23 novembre 2018 – 14 h Lieu: Mairie de la Brigue

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### Présents:

- M. Daniel ALBERTI Maire de La Brigue
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 3 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. ALBERTI, Maire de La Brigue, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 27 novembre à 14 h à Tende et le 4 décembre à 18 h à Breil où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### Risques naturels

Une intervenante demande si des dispositifs de protection sont prévus pour la route de Terris. M. le Maire répond que les 5 maisons du quartier de Sainte-Anne, desservi par cette route, sont en zone rouge chute de blocs du PPR élaboré par les services de l'Etat, et que les études ont démontré qu'il n'était pas possible de réaliser des protections compte tenu du nombre et du volume des blocs susceptibles de tomber. Dans ces conditions, et face au risque réel encouru par les occupants, l'Etat a décidé

l'évacuation des maisons et le relogement des habitants. Le Maire ne peut que se soumettre aux exigences de l'Etat et apporter son concours pour que cette décision soit humainement accompagnée. Il rappelle que tous les habitants permanents ont pu se reloger ou l'ont été par l'intermédiaire de la commune, et que les maisons seront rachetées sur la base de leur valeur vénale sans tenir compte du risque.

### Agriculture

M. le Maire souligne le risque que fait peser le loup sur le pastoralisme ; 40 brebis ont été tuées il n'y a pas très longtemps. Il évoque une évolution vers de l'élevage bovin, le loup s'attaquant moins aux vaches qu'aux moutons.

### **Déplacements**

Un intervenant demande si le train pourrait être réellement amélioré entre Tende et Menton. Il est répondu que la voie directe qui existait entre Menton et Breil sans changement en gare de Vintimille ne semble plus utilisable mais qu'il faudrait à minima des correspondances pratiques à Vintimille pour assurer les liaisons entre la Roya, Menton et Monaco.

Un intervenant demande s'il serait possible de vendre des billets de train à la mairie, puisqu'il n'y a plus de guichet à la gare de la Brigue. Il est répondu qu'il faudrait une régie mais que cela pourrait s'étudier, si toutefois un accord est possible avec la SNCF.

Un autre intervenant indique que dans le cas d'une ligne internationale comme Nice-Cuneo, l'ouverture à la concurrence est d'ores et déjà possible. D'autres opérateurs que la SNCF pourraient se positionner.

Une question est posée sur l'opportunité de remettre en service le tram entre Menton et Sospel. Il est répondu que cela serait techniquement difficile, l'ancienne emprise ayant été partiellement réutilisée, notamment le tunnel sous le col de Castillon ; outre le coût exorbitant, le service rendu compte tenu de la topographie de la ligne serait moins performant que celui obtenu avec le bus.

Pour réguler le trafic PL dans la Roya, si un péage était envisagé, quelles seraient les modalités ? Il est répondu qu'il faudrait dans le cadre d'un accord international concéder l'ouvrage à une société d'exploitation, comme cela existe au Mont-Blanc ou au Fréjus. A l'heure actuelle, la régulation par le tonnage donne des résultats satisfaisants.

### Logement - activités

Un intervenant demande où sont prévus les nouveaux logements à la Brigue ? Il lui est répondu qu'une zone à urbaniser a été créée entre le village et les tennis et que cette zone peut d'ores et déjà être ouverte à l'urbanisation depuis l'approbation du PLU. D'autre part, des logements peuvent aussi être réalisés à l'entrée du village, en face de la gare, alors que la plateforme de la gare a été réservée pour les activités.

Il est demandé pourquoi le secteur d'extension en haut du village n'a pas été retenu dans le PLU. Il est répondu qu'en l'absence de SCOT approuvé, c'est le Préfet qui donne les autorisations pour ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Pour la Brigue, il a exigé que l'ouverture à l'urbanisation ne soit possible que sur la moitié de la zone prévue. L'autre moitié, plus proche encore du village, pourra être ouverte à

l'urbanisation lorsque la première moitié aura été aménagée, par le biais d'une révision du PLU. Si tel n'est pas le cas, la révision du PLU pourrait alors avoir pour objet de modifier la zone à urbaniser pour qu'elle soit transférée sur des terrains plus facilement mobilisables.

### Haut-débit

Un intervenant demande si un plan de déploiement de la fibre a été adopté dans le cadre du SCOT. Il est répondu que le déploiement de la fibre s'effectue selon le plan départemental. La fibre devrait être à la Brigue en 2021; à partir de cette date les demandes de raccordement pourront être effectuées auprès des opérateurs sélectionnés par le Département.

### **Energies renouvelables**

Un intervenant demande si les opérateurs de logements sociaux vont recourir à l'énergie solaire. Il est répondu que pour l'instant cela n'est pas le cas pour des raisons de coût, mais qu'en revanche les logements neufs ou réhabilités sont parfaitement isolés.

Date: 30 novembre 2018 - 15 h 30

Lieu : Mairie de la Turbie

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



### **Présents:**

- M. Jean-Jacques RAFFAELE Maire de La Turbie
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 3 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. RAFFAELE, Maire de La Turbie, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 13 décembre à 18 h à Beausoleil où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

### Résumé des échanges par thématiques

### Zones protégées

A la demande d'un participant, M. PERRET localise sur la carte les zones protégées de la Turbie : zone Natura 2000 des corniches de la Riviera, arrêté de biotope de la Tête de Chien, site inscrit...

### Carrière de la Turbie

M. le Maire précise que le SCOT avait l'obligation de justifier de la provenance des matériaux nécessaires au développement du territoire, d'où l'obligation de conserver l'activité de la carrière de la Cruelle.

## Energies renouvelables et rénovation thermique

M le Maire précise que l'ABF demande à ce que les panneaux solaires soient au sol si le jardin fait plus de 1500 m2... L'établissement d'un cadastre solaire permet d'identifier les secteurs et les orientations les plus propices pour recourir à l'énergie solaire. M. le Maire indique qu'en Italie les panneaux solaires ont été largement utilisés, y compris dans les Parcs Naturels. Il s'étonne qu'on laisse se déployer les antennes paraboliques dans les espaces protégés et qu'on interdise les panneaux solaires, d'autant que les nouvelles techniques permettent de limiter leur impact visuel.

Un intervenant demande si l'énergie éolienne sera développée. Il lui est répondu que ce n'est pas la solution privilégiée, compte tenu de aléas en matière de vent et des impacts paysagers.

Un intervenant s'étonne que l'Etat envisage de supprimer le crédit d'impôt pour le changement de fenêtres afin d'améliorer l'isolation thermique des constructions. M. le Maire répond que s'il n'y a pas marcha arrière de l'Etat, il faudrait que le relai soit pris par les collectivités locales qui sont les mieux placées car elles connaissent leur territoire, à la condition que l'Etat leur transfère une partie des ressources de la taxe carbone.

#### **Déchets**

Un intervenant demande pourquoi la CARF ne s'est pas entendue avec Monaco pour le traitement des déchets ? M. le maire répond que l'usine de Monaco devait être refaite, mais que le projet n'est pas abouti ; il n'est pas impossible que l'usine de Monaco soit abandonnée. Le partenariat avec Nice Côte d'Azur est quant à lui acquis.

#### **Commerces**

Un intervenant demande quel est le seuil pour l'encadrement des grandes surfaces. Il lui est répondu que le seuil est de 1000 m2 de surface de vente.

#### Zones d'activité

Un intervenant souligne que la zone de Sospel a bien été aménagée mais qu'aucune entreprise ne s'y est durablement installée. Il lui est répondu que cette zone avait été spécialisée en vue de développer la filière bois et qu'en raison des difficultés de la filière cela n'a pas pu être concrétisé; par ailleurs les contraintes d'accès pour les poids lourds sont un handicap certain.

# **Déplacements**

Un intervenant précise que l'ancien Sénateur-Maire de Tende, M. BALARELLO, avait sollicité la remise en service de l'aiguillage de Vintimille qui aurait permis une liaison directe en train entre Menton et Tende. Il est répondu que la voie directe qui existait entre Menton et Breil sans changement en gare de Vintimille ne semble plus utilisable mais qu'il faudrait à minima des correspondances pratiques à Vintimille pour assurer les liaisons entre la Roya, Menton et Monaco.

La question des déplacements domicile-travail entre la Métropole de Nice Côte d'Azur, la CARF et Monaco est posée par un intervenant, qui s'inquiète de savoir si le projet de parc-relai et de funiculaire à la Turbie verra le jour. M. Perret donne l'exemple du Grand Genève avec le CEVA, un tramway qui

desservira la gare de Genève depuis les ville françaises voisines, M. le Maire répond qu'il a des contacts avec les monégasques et que l'idée fait son chemin, la Principauté étant bien consciente aujourd'hui que son développement passe par des investissements structurantss dans les territoires voisins, notamment en matière de transports.

## Logement

M. le Maire s'étonne qu'aucun logement social n'ait été prévu à Gorbio, Castillon, Castellar, Breil-ssur-Roya ou la Brigue. Il lui est répondu que, dans ces communes non soumises à la loi SRU, l'Etat a tenu compte des logements sociaux réalisés récemment ou en cours de réalisation.

Un intervenant demande où peuvent être les 20 ou 25 ha nécessaires aux communes de Menton et de Roquebrune ? Il et répondu que ces chiffres n'ont pas été pris au hasard et que cela correspond bien à des potentialités, sous réserve bien entendu de l'accord des propriétaires ; la seule base aérienne de Carnolès représente près de 4 ha. Ce sera plus difficile à Beausoleil de mobiliser 11 ha, mais dans cette commune jouxtant Monaco les constructions pourront être plus denses.

Date: 12 décembre 2018 – 18 h Lieu: Menton – Salle Saint-Exupéry

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



# Présents:

- M. Jean-Claude GUIBAL Maire de Menton et Président de la CARF
- M. Yves JUHEL, Adjoint au Maire de Menton chargé de l'urbanisme
- M. François LEFEVRE, DGA de la CARF
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 25 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. GUIBAL, Maire de Menton et Président de la CARF, qui insiste sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT, à laquelle il a été porté une grande attention lors de l'élaboration du SCOT et des PLU, dans la suite du projet de territoire adopté par la CARF. L'enjeu est de développer et de moderniser le territoire de la Riviera Française tout en préservant son environnement et son identité. Il passe la parole à M. PERRET pour exposer les principales prescriptions et préconisations du DOO (Document d'orientations et d'objectifs) qui est le document qui sera opposable aux PLU et cartes communales.

La réunion publique a en effet pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura une dernière réunion publique demain 13 décembre à 18 h à Beausoleil où pourront encore se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

# Résumé des échanges par thématiques

#### Procédure

Un intervenant demande quel cheminement a été suivi pour aboutir à ces orientations. Il lui est répondu que des analyses comparatives de plusieurs options possibles sont conduites dans le cadre de l'évaluation environnementale ; ainsi par exemple l'analyse comparative entre une usine de traitement des déchets sur le territoire de la CARF et le partenariat avec Nice Côte d'Azur a montré les avantages de la seconde solution, notamment sur le plan environnemental. M. GUIBAL précise qu'il existe un schéma régional pour l'élimination des déchets – en cours de révision dans le cadre du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables et d'Egalité des Territoires) et qu'il en a été tenu compte, ce schéma ne prévoyant pas d'usine nouvelle sur le territoire de la CARF.

Un autre intervenant demande comment harmoniser les différents PLU avec le SCOT, compte tenu notamment de la diversité des territoires. M. PERRET répond que le SCOT prend en compte cette diversité du territoire, comme cela a été exposé lors de la présentation de l'organisation fonctionnelle du territoire de l'agglomération. Parmi les communes qui composent le territoire de la CARF, certaines comme Menton ont approuvé leur PLU très récemment, et d'autres sont en train de l'élaborer ; il y a donc une certaine synergie entre le SCOT et les PLU, ainsi qu'avec le Plan Local de l'Habitat 2019-2025 qui vient d'être arrêté par la CARF. M. JUHEL confirme que les réflexions ont bien été menées de concert et que l'on devrait bien aller vers cette cohérence à l'échelle de la CARF. Il ajoute que l'ensemble des maires des communes de l'agglomération ont la volonté de conforter l'identité de la CARF.

## **Déchets**

Un intervenant demande si les déchets de la CARF seront bien valorisés dans le Département. Il lui est répondu que ce sera le cas de tous les déchets incinérables une fois la modernisation de l'usine de l'Ariane à Nice aura été réalisée; pour ce qui concerne les déchets recyclables, M. LEFEVRE précise qu'une partie d'entre eux sont recyclés dans le Var; il faut faire avec les installations spécialisées existantes. M. PERRET ajoute qu'en fonction de la nature des déchets recyclés, il faut faire appel à des entreprises spécialisées et que la collectivité est soumise aux règles de concurrence du code des marchés publics, le critère géographique n'étant pas applicable.

# **Energies renouvelables**

Un intervenant demande si le règlement pourra être assoupli si le SCOT préconise de permettre l'installation de panneaux solaires y compris dans les centres anciens. M. PERRET répond que oui, mais que la possibilité d'installer des panneaux solaires restera soumis à l'approbation de l'ABF dans les périmètres protégés (monuments historiques, secteur sauvegardé...) M. le Maire précise que cela ne sera possible que si l'évolution des techniques permettra d'avoir des tuiles romaines solaires, mais que pour l'instant le règlement sur le centre ancien reste strict. Il ajoute qu'on pourrait prévoir des parcs photovoltaïques dans des secteurs non concernés par l'agriculture ou la protection des paysages ; il s'interroge également sur la pérennité de ces installations, leur coût environnemental de fabrication et les conditions de leur recyclage.

## Risques

Un intervenant demande comment limiter les risques de ruissellement. M. PERRET indique qu'il s'agit de ne plus collecter directement les eaux pluviales des toitures et autres espaces imperméabilisés directement dans le réseau d'assainissement pluvial, mais de prévoir soit de les infiltrer sur la parcelle lorsque la nature du terrain le permet, soit de prévoir des dispositifs tampon pour retarder le déversement dans le réseau public et limiter les risques d'engorgement du réseau ou de débordement des cours d'eau en cas de fortes pluies. M. JUHEL ajoute que c'est pour ces raisons que l'examen des permis de construire peut paraître tatillon, mais qu'il en va de la sécurité publique.

Un intervenant demande comment parvenir à se prémunir des coups de mer, afin d'éviter les dégâts que l'on a observés récemment sur les plages et même sur certains bâtiments comme le musée Cocteau ? Il lui est répondu que des études techniques et scientifiques sont lancées pour définir les protections à mettre en place, à la fois dans un souci d'efficacité et de moindre impact environnemental, puisque tout le littoral marin de la CARF est en zone Natura 2000, donc protégé. M. GUIBAL précise que des protections ont été réalisés jusqu'à la limite de l'herbier de posidonie dans les années 1990, avec des aménagements de plage, mais que la DREAL s'oppose à la poursuite des aménagements de plage, en demandant qu'on se limite à des enrochements le long du rivage. Or il s'avère que les dégâts ont été plus importants dans les secteurs à enrochements sans plage. Il souhaite donc qu'une digue sous-marine soit réalisée pour casser la houle et que l'aménagement des plages soit poursuivi ; cela semble la solution la plus efficace tout en préservant l'environnement, mais le dernier mot reviendra aux services de l'Etat au vu des études et il faudra nous adapter.

Un autre intervenant expose que c'est bien de vouloir préserver les terres agricoles pour réduire le risque de feu de forêt, mais il possède un terrain à l'Annonciade qui était constructible lorsqu'il l'a acquis, et qui depuis a été déclaré agricole... Or il n'a jamais vu de feu de forêt depuis 40 ans qu'il est propriétaire et estime que si ce terrain était construit avec villas et jardins, cela aurait un effet tout aussi bénéfique pour réduire le risque d'incendie de forêt. M. PERRET répond que ce n'est pas le lieu de parler des cas particuliers, mais que sur le plan général il y a deux raisons qui ont été invoquées pour qu'un terrain perde sa capacité de terrain constructible. La première est l'application du règlement du Plan de Prévention des Risques Naturels : ce document est établi par les services de l'Etat sous l'autorité du Préfet et les collectivités ne peuvent en aucun cas y déroger. Pour ce qui concerne les terres agricoles à préserver, l'analyse est faite en liaison avec la Chambre d'Agriculture. D'une façon générale, les contraintes sont plus fortes aujourd'hui, notamment avec l'application de la loi Littoral et de la Directive Territoriale des Alpes-Maritimes et les communes ne peuvent que le constater et adapter leurs plans locaux d'urbanisme en conséquence pour rester dans la légalité.

#### **Déplacements**

Un intervenant souligne l'importance de l'impact de Monaco pour la CARF, une part importante des actifs de la CARF travaillant à Monaco. Le SCOT devrait davantage mettre l'accent sur ce phénomène et proposer des solutions pour améliorer les déplacements. M. JUHEL et M. PERRET répondent que l'impact de Monaco est effectivement très important pour la CARF, et que le SCOT décline plusieurs propositions d'amélioration des moyens de déplacement : création de bretelles d'autoroute supplémentaires pour mieux irriguer la Principauté, renforcement du train du littoral, aménagement de parkings de dissuasion et installation d'un funiculaire entre la Turbie et Monaco.

M. JUHEL propose que l'on soit encore plus affirmatif sur la nécessité de renforcer l'offre de trains entre Nice et Tende d'une part, et entre Breil et Vintimille d'autre part ; c'est vital pour la vallée de la Roya.

Un intervenant souligne l'intérêt de la solution funiculaire entre la Turbie et Monaco ; c'est une bonne solution pour un développement plus durable et de telles initiatives ne sont pas si fréquentes en Méditerranée.

Concernant la limitation du tonnage des poids lourds dans la vallée de la Roya, M. JUHEL tient à féliciter les maires de la Roya qui ont pris les arrêtés qui ont été attaqués par l'Etat; une première décision de justice favorable aux Maires fait espérer qu'on en restera là, mais rien n'est définitivement acquis.

#### **Activités**

M. JUHEL précise qu'il y a eu un projet d'étendre de façon assez importante la zone d'activités du Careï mais qu'en raison des risques naturels (mouvements de terrain avec une zone rouge du PPRN sur Castellar notamment), le projet doit être revu sérieusement à la baisse. Il est cependant important de créer des emplois sur Menton si on veut limiter les déplacements domicile – travail. Outre cette extension limitée de la zone d'activité, il y a aussi des projets de restructuration ou d'extension des installations existantes qui pourraient accroître le nombre d'emplois sur la zone. Un intervenant propose qu'on y fasse du développement vertical à défaut de pouvoir facilement étendre la zone.

Le même intervenant demande si les problématiques fiscales ont été analysées dans le cadre des salariés d'entreprises monégasques résidant en territoire français et pratiquant le télétravail. M. JUHEL répond qu'il existe une commission franco-monégasque à laquelle la CARF participe et qui étudie les conséquences fiscales et sociales du télétravail pour les salariés des entreprises monégasques.

#### Logement

Un intervenant trouve qu'il y a trop de résidences secondaires à Menton et Roquebrune et que les jeunes ont trop de mal à trouver un logement. Il trouve le SCOT pas assez ambitieux en la matière ; 1/3 de résidences secondaires c'est évidemment mieux que les 3/4, mais la réduction n'est pas suffisante. Dans ce contexte de difficulté à trouver des logements accessibles pour les actifs, la résidence secondaire devrait être vraiment à la marge. M. PERRET lui répond qu'il partage son analyse, mais la difficulté réside dans le fait que le code de l'urbanisme ne distingue pas les résidences principales et secondaires. Le seul moyen juridique de garantir un taux de résidences principales plus important est de mettre l'accent sur les logements sociaux dont le caractère de résidence principale est garanti. Une intervenante expose que si les résidences secondaires sont composées majoritairement de petits logements et que leur taxe d'habitation est majorée; ce peut être aussi des leviers en faveur de la résidence principale. M. JUHEL précise que la commune demande aux bailleurs sociaux de faire des grands logements, mais elle n'est pas toujours entendue; une partie des logements sociaux – environ 35% - sont attribués par l'Etat et non par les communes. M. JUHEL insiste enfin sur les efforts faits en faveur de l'accession sociale et sur le logement à prix maîtrisé, dont on peut garantir l'usage en résidence principale en contrepartie des avantages financier consentis. Il souligne enfin qu'il ne faut pas complètement occulter les résidences secondaires qui ont quand même un impact économique sur le territoire. L'intervenant souhaite que le code de l'urbanisme puisse évoluer pour donner le pouvoir aux élus de trancher entre habitat principal et secondaire.

Date: 22 novembre 2018 - 14 h Lieu : Mairie de Moulinet

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



# **Présents:**

- M. Guy BONVALLET Maire de Moulinet
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 8 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. BONVALET, Maire de Moulinet. M. BONVALET rappelle le rôle prescripteur du SCOT, document établi selon les lois de l'Etat et qui intègre les documents de planification du Département et de la Région. Les PLU devront être en cohérence avec le SCOT. Il rappelle que le PLU de Moulinet a été approuvé en 2013.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 6 décembre à 18 h à Sospel où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

# Résumé des échanges par thématiques

# Filière bois

Un intervenant de la filière souligne la richesse forestière du territoire, mais aussi les handicaps : difficulté pour évacuer les grumes et prix plus élevé que la concurrence. Les bois d'œuvre dans les forêts les plus accessibles peuvent à la rigueur être vendus, mais les autres coupes ne sont plus adjugées...

Il est répondu que le SCOT prévoit de préserver les possibilités d'exploitation, y compris les pistes forestières, pour relancer la filière si les conditions économiques évoluent favorablement. Il faudra veiller à règlementer la circulation sur les pistes pour éviter qu'elles ne se détériorent.

#### Très haut débit et télétravail

M. le Maire précise que la fibre a été amenée jusqu'à Moulinet (en aérien depuis Sospel). Mais cela ne suffit pas ; la plupart des emplois ne sont pas délocalisables en télétravail et au-delà de la création de quelques emplois locaux dans l'agriculture et le tourisme il faudra bien continuer à utiliser sa voiture si on veut que le village puisse perdurer. C'est la raison pour laquelle il a fait installer une borne de recharge sur la place du village afin d'inciter à recourir à la voiture électrique.

#### **Agriculture**

Une intervenante souligne l'importance de l'agriculture et de sa diversification. M. le Maire précise qu'il y avait trois bergers à Moulinet, et que deux d'entre-eux ont jeté l'éponge suite aux dommages répétés causés par le loup sur leurs troupeaux.

#### Déplacements

Une intervenante demande si le train pourrait être réellement amélioré entre Sospel et Menton. Il est répondu que cela nécessite deux changements, à Breil et à Vintimille, et que la liaison bus Sospel-Menton qui devrait être améliorée sera toujours plus rapide et confortable. La voie directe qui existait entre Menton et Breil sans changement en gare de Vintimille n'est plus utilisable mais il faudrait à minima des correspondances pratiques à Breil et à Vintimille pour assurer les liaisons entre la Roya, Menton, Monaco et Nice.

Une intervenante demande si le Scot a réservé des emprises pour des pistes cyclables. Il est répondu que le SCOT demande que la circulation des deux roues soit facilitée, mais n'a pas prévu de réserver à ce stade des emprises spécifiques. Un tel aménagement entre Sospel et Moulinet paraît peu envisageable compte tenu de la largeur de la route et du relief dans lequel elle s'inscrit.

M. le Maire insiste sur la nécessité de développer les villages de montagne comme Moulinet, bien qu'ils ne soient pas commodément desservis par les transports en commun, sous peine de les voir progressivement disparaître. Il faut tenir compte de la baisse des dotations des autres collectivités, à commencer par celles de l'Etat, et les moyens viendront à manquer s'il n'y a pas une ressource suffisante au village.

M. Perret indique que le SCOT permet un développement des villages de montagne adapté à leurs capacités, et que l'appartenance à la communauté d'agglomération permet malgré tout de sauvegarder les services essentiels.

# Logement

Une intervenante demande si les projections de logements tiennent compte des réhabilitations ou s'agit-il uniquement de logements neufs ?

Il est répondu que le SCOT favorise la réhabilitation des logements vacants, et qu'une OPAH sera mise en place par la CARF. Néanmoins, cela prend du temps de mobiliser les propriétaires et la contribution des réhabilitations, au moins les premières années, sera modeste.

M. le Maire souligne que la densité de 30 logements par ha est élevée pour un village comme Moulinet, ou la demande s'exerce surtout vers les maisons individuelles avec jardin. Il est répondu qu'il s'agit d'une moyenne, et que cela comprend des opérations avec des maisons jumelées ou de tout petits immeubles et d'autres avec des maisons individuelles.

M. le Maire souligne que la commune compte des espaces constructibles au PLU qui a été approuvé en 2013 plus importants que ce qui est prévu au SCOT. Une part significative se situe dans le village avec un seul propriétaire, qui ne semble pas décidé à construire. Il lui est répondu que lors de la révision du PLU, ces parcelles seront susceptibles d'être au moins en partie déclassées si aucune opération n'a été enclenchée, afin d'être compatible avec le SCOT.

Date: 29 novembre 2018 - 18 h

Lieu: Mairie de Roquebrune-Cap-Martin

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



# **Présents:**

- M. R. CIOCCHETI Maire-Adjoint de Roquebrune-Cap-Martin
- M. F. LEFEVRE, Directeur Général Adjoint de la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 15 participants

# Ordre du jour:

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. CIOCCHETI, Maire-Adjoint de Roquebrune Cap-Martin et élu en charge du SCOT à la CARF, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 12 décembre à 18 h à Menton où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

#### Résumé des échanges par thématiques

#### Structuration du territoire

M. CIOCCHETI précise que les villages des collines de la Riviera se sont développés dans leur frange au contact de Menton : quartier du Cabrol à Sainte-Agnès, Vallon de Gorbio et Zone d'activité du Careï à Castellar, des secteurs qui sont éloignés des villages traditionnels perchés.

#### Alimentation en eau

M. CIOCCHETI souligne qu'en cas de nécessité, à long terme, il peut être envisagé de dessaler l'eau de mer pour l'alimentation en eau potable ; cela se pratique déjà à Monaco.

#### Protection contre l'érosion marine

M. Lefèvre précise que les pré-études en cours seront suivies d'une simulation sur maquette afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs envisagés. Le choix final dépendra aussi des services de l'Etat au vu de l'étude d'impact qui devra être réalisée. A la réponse d'une question portant sur le calendrier de réalisation, M. LEFEVRE indique que les études techniques seront achevées fin 2019, mais qu'en raison des procédures à suivre les travaux ne pourront démarrer qu'en 2021, voire plus tard. Il tient à rappeler que cette démarche a été engagée depuis bientôt un an, bien avant le coup de mer du mois d'octobre dernier qui a fait les dégâts que l'on sait. Cette démarche est menée conjointement par la CARF avec les communes concernées, et impliquent également le SMIAGE qui est le syndicat mixte départemental en charge de la gestion de l'eau. En parallèle et dans l'urgence, des travaux de réparation sont entrepris pour ne pas fragiliser davantage le littoral.

Un intervenant s'inquiète en raison de l'aggravation du risque lié au changement climatique et aux menaces que les coups de mer, qui seront de plus en plus fréquents, font courir aux plages qui constituent une ressource économique essentielle pour le littoral mentonnais. Il lui est répondu que c'est justement l'objet des études en cours que d'aboutir à un dispositif de protection durable du littoral, plages comprises, ce qui nécessitera des discussions serrées avec l'Autorité Environnementale qui privilégie la protection de la vie marine aux enjeux économiques. M. PERRET précise que l'objectif est bien de trouver une solution qui permette une protection efficace tout en préservant les espèces qui ont justifié la mise en place de la zone Natura 2000 marine sur le rivage des communes de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin.

#### Développement économique

Une intervenante demande ce que veut dire développer l'axe « santé – nutrition – bien-être » ? Il lui est répondu qu'il s'agit de développer le tourisme de santé avec des équipements intégrés aux nouveaux hébergements, la production d'eau de source ou minérale, les produits dérivés de l'agriculture identitaire, etc. L'intervenante insiste sur le fait que pour atteindre cet objectif, il faut une image forte du territoire allant dans ce sens.

# Enseignement

Une intervenante demande quelles filières de formation supérieure il est prévu de développer ? Il lui est répondu que le SCOT ne ferme aucune porte en la matière, mais qu'il est logique de positionner ces filières en cohérence avec les axes de développement privilégiés : le tourisme et l'axe santé – nutrition - bien-être notamment.

Une autre intervenante s'inquiète de la saturation des écoles sur le littoral. M. PERRET répond qu'en matière de lycée, l'objectif de créer un lycée à Sospel ou Breil-sur-Roya doit permettre se soulager les lycées du littoral, qui ne sont d'ailleurs pas saturés. M. CIOCCHETI répond qu'en matière d'écoles primaires, les écoles de Roquebrune-Cap-Martin ne sont pas saturées, au contraire, et que l'ouverture ou la fermeture de classes est du ressort des services du rectorat. Par ailleurs, les projets de

développements sont accompagnés lorsque c'est nécessaire d'un renforcement de l'offre en équipement scolaires.

#### Déplacements de la faune

Une intervenante s'inquiète de la prolifération des sangliers et des chiens errants, qui constituent des dangers pour les cultures (sangliers) et les animaux domestiques, voire les personnes (chiens errants). Il est répondu que les plans de chasse des sangliers sont définis de façon à ce que les populations restent en-deçà d'un seuil considéré comme nuisible. En ce qui concerne les chiens errants, qui sont le plus souvent des animaux abandonnés, il s'agit d'un phénomène de société qui n'est pas du ressort du SCOT, mais est à traiter au plan local. L'intervenante cite l'exemple de la métropole Nice Côte d'Azur qui met en place des aires de nourrissage pour animaux errants. M. LEFEVRE indique qu'un projet de chenil avait été envisagé, mais n'a pu voir le jour car un peu trop proche d'une habitation. Il existe une convention avec une fourrière pour animaux située dans la Métropole pour l'enlèvement des chiens errants ; une centaine d'individus y transitent chaque année à l'échelle de la CARF.

## Déplacements

M. CIOCCHETI regrette que l'Etat Français se désengage de la ligne Nice-Tende. M. PERRET répond que quelques travaux ont été réalisés cette année, financés par les deux Etats. Un intervenant regrette que ces travaux n'aient eu aucun impact sur la vitesse des trains qui reste limitée à 40 km/h sur une grande partie de la ligne.

Un intervenant s'inquiète de l'augmentation du trafic automobile généré par les développements périphériques, à Gorbio et Sainte-Agnès notamment. Il est répondu que le SCOT vise clairement à améliorer les « coutures » d'urbanisation dans le vallon de Gorbio et à Cabrol, mais ne prévoit plus de développements conséquents en périphérie.

Un intervenant insiste sur la nécessité d'entretenir les sentiers piétons existants, qui deviennent souvent impraticables faute d'entretien, voire en raison de leur privatisation par des propriétaires indélicats.

Un intervenant demande s'il est prévu quelque chose pour la livraison des marchandises. Il est répondu que la logistique du « dernier kilomètre » est une préoccupation. Le SCOT préconise le développement des véhicules électriques et le déploiement de bornes de recharge. L'intervenant demande si les véhicules électriques constituent réellement un progrès sur le plan environnemental ; il est répondu que l'effet positif sur la qualité de l'air locale est indéniable et qu'à long terme le relai sera sans doute pris par des véhicules à hydrogène.

# Logement - activités

Un intervenant demande où pourront être créés les emplois associés aux logements ? Il lui est répondu que le SCOT prévoit une quarantaine d'ha en zones d'activité ; certes un peu plus de la moitié sont à long terme (la Cruelle à la Turbie et l'extension de la zone du Careï à Menton). A court terme, une partie de l'ancienne base aérienne pourra accueillir des activités. Par ailleurs, le développement d'hôtels haut de gamme sera également pourvoyeur d'emplois.

L'intervenant soutien que le nombre de logements prévu est élevé au regard des perspectives de création d'emploi. Il lui est répondu que la moitié des logements prévus est nécessaire pour le seul maintien du niveau de population actuelle, en raison du desserrement des ménages. Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte la création d'emplois à Monaco, qui ne peut loger au sein de la Principauté qu'une minorité des salariés monégasques.

Une intervenante demande si le développement des équipements destinés aux séniors est prévu. Il est répondu que l'offre en établissements spécialisés (EPHAD ou résidences-services) est effectivement un axe à privilégier, compte tenu notamment de l'évolution démographique sur le territoire de la CARF.

Une intervenante s'inquiète de la densification du littoral avec les risques de création d'ilôts de chaleur, et souhaite plus d'espaces verts et de plantation d'arbres pour au contraire limiter ce risque, quitte à reporter sur le moyen et haut pays les futures constructions. Il lui est répondu que densification et augmentation des espaces verts ne sont pas incompatibles. Construire des immeubles un peu plus hauts permet de libérer des espaces verts plus importants. Au contraire, reporter massivement les constructions sur le moyen ou le haut Pays pose des problèmes de risques naturels, d'environnement et de déplacement qui rend cette alternative impossible.

Date: 26 novembre 2018 – 18 h Lieu: Mairie de Sainte-Agnès

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



# Présents:

- M. Albert FILIPI Maire de Sainte-Agnès
- M. Yves K'OURIO, Responsable du service Aménagement à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 8 participants

# Ordre du jour:

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. FILIPI, Maire de Sainte-Agnès, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 12 décembre à 18 h à Menton où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

#### Résumé des échanges par thématiques

# **Energies renouvelables**

Un intervenant demande si le PLU pourra être assoupli si le SCOT préconise de permettre l'installation de panneaux solaires dans les villages. Il lui est répondu que oui, mais que la possibilité d'installer des panneaux solaires restera soumis à l'approbation de l'ABF dans les périmètres protégés (monuments historiques, sites inscrits...) M. le Maire précise que l'évolution des techniques permettra sans doute plus de souplesse (tuiles romaines solaires...), mais que pour l'instant le règlement sur le vieux village en périmètre ABF reste strict.

# Corridor écologique

M. le Maire précise que le PLU de Sainte-Agnès a bien identifié un corridor écologique en zone verte inconstructible.

Une intervenante demande si le SCOT a bien intégré les échanges avec les espaces naturels en Italie. Il lui est répondu que oui ; les deux parcs (Mercantour en France et Alpi Maritime en Italie) travaillent ensemble à une candidature UNESCO et les échanges au niveau de la frontière avec de vastes zones naturelles sont relativement faciles. La concertation est plus difficile pour le littoral marin, où les courants ligures peuvent provoquer des pollutions sur le littoral mentonnais.

M. le Maire précise que c'est l'Italie qui va porter le projet UNESCO avec le concours de la France, en suivant l'exemple réussi des Cinque Terre.

#### **Agriculture - Urbanisation**

Un intervenant insiste sur la nécessité de respecter les agriculteurs, qu'il faut aider à s'installer; il juge que l'urbanisation a été trop importante et que les gens du pays ne sont plus chez eux. Certains terrains ont été bâtis sans discernement et cela a provoqué des dégâts avec les eaux pluviales. M. le Maire répond qu'effectivement dans le passé des erreurs ont pu être commises, et que c'est justement l'objectif de ce document que de coordonner les actions entre les communes de la CARF pour éviter qu'elles ne se reproduisent. D'ailleurs le SCOT encadrera strictement le développement des communes dans les collines de la Riviera, dont Sainte-Agnès, en raison des difficultés du relief et de leur accessibilité.

#### **Déplacements**

Un intervenant demande si ferroutage pourrait être une solution pour réduire le trafic poids lourds. Il est répondu que le développement du ferroutage entre la France et l'Italie par le Lyon-Turin est une réponse adaptée pour réduire le trafic poids lourds de transit, mais que le ferroutage local sur la ligne Nice Cuneo ne pouvait être une solution unique pour le fret local, car cela nécessiterait des installations spéciales avec beaucoup d'espace. Cela ne règlerait de toutes façons pas le problème des derniers kilomètres. Le transport des marchandises par le train sur la ligne Nice-Cuneo est bien entendu possible, mais ne sera qu'une solution partielle.

# Logement

Un intervenant demande pourquoi il est prévu 30 logements sociaux à Sainte-Agnès alors qu'il n'en n'est pas prévu dans les trois autres communes des collines de la Riviera. Il est répondu que dans ces communes les possibilités résiduelles de construction étaient trop limitées pour imposer des logements sociaux. M. le Maire ajoute qu'à Gorbio un programme de logements sociaux est en cours de construction et qu'il en a été tenu compte.

Date: 4 décembre 2018 - 16 h

Lieu : Mairie de Saorge

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



# Présents:

- Mme Brigitte BRESC Maire de Saorge
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 8 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par Mme BRESC, Maire de Saorge, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique ce soir à 18 h à Breil où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion de cet après-midi.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

# Résumé des échanges par thématiques

#### Commerces

Une intervenante approuve la volonté d'encadrer strictement les grandes surfaces pour protéger les commerces de centre-ville, mais remarque qu'à Breil par exemple cela a été le contraire : des commerces de centre-ville se sont déplacés vers la gare et une moyenne surface a été créée. M. Perret répond que le cas de Breil est particulier ; les déplacements de commerces ont été rendus nécessaires par mesure de sécurité en raison des désordres constatés sur les immeubles suite au phénomène de

dissolution de gypse ; pour la moyenne surface, il n'est pas inutile qu'il y en ait une dans la vallée de la Roya et le SCOT dit justement qu'il n'y en aura pas d'autre.

Un autre intervenant demande ce que l'on pourrait faire pour aider les commerces de village à subsister. Il lui est répondu qu'il faut d'une part accroître leur potentiel de clientèle avec une politique de création ou de rénovation de logements et de développement de la clientèle touristique, et d'autre part mettre en place ou améliorer la signalétique commerciale et les cheminements piétons et favoriser le stationnement à rotation rapide à proximité.

#### **Services**

Un intervenant fait observer que la politique actuelle qui vise à réduire les services publics dans les campagnes ne favorise pas le dynamisme démographique. Il est répondu que le regroupement de certains services (trésor public, hôpital...) ne constitue pas forcément un handicap très important ; en revanche les établissements d'enseignements, les transports publics, les commerces de proximité, l'agence postale sont des services qui doivent être facilement accessibles. Leur maintien nécessite un niveau de population suffisant et réciproquement, la population ne peut se maintenir ou se développer que si ces services sont présents, c'est toute la difficulté. Pour améliorer la situation, le SCOT préconise l'implantation d'un lycée dans le haut-pays.

#### Déplacements

Un intervenant souligne que la politique de la SCNF est de dégrader le service dans le but que la ligne Nice – Tende soit abandonnée. M. Perret répond que l'ouverture à la concurrence pourrait permettre l'arrivée sur cette ligne internationale de sociétés concurrentes. Cet intervenant fait observer que la fréquentation de la ligne pourrait être améliorée avec la clientèle touristique. M. Perret répond que le Train des Merveilles qui fonctionne l'été connaît un certain succès et qu'il pourrait être envisageable de faire en hiver un train de la neige pour desservir le ski de fond de Casterino (avec à la suite une navette) et le ski alpin de Limone. Il est demandé que les horaires et la régularité des trains soient adaptés à la demande, et les trains seraient correctement remplis comme il y a 20 ans. M . Perret répond que cela concerne les autorités organisatrices, en l'occurrence sur les lignes régionales la Région Sud-PACA. Des accords ont pu être trouvés sur le train du littoral entre Grasse et Menton et sont en cours de discussion avec la SNCF et les chemins de fer de Provence pour la partie des lignes situées dans la Métropole. Les orientations du SCOT fourniront des arguments pour alimenter les discussions à venir avec les opérateurs et les autorités organisatrices sur le territoire de la CARF.

Une autre intervenante demande ce qui est prévu pour améliorer la liaison par trains entre Breil et Menton par Vintimille. M. Perret répond qu'en effet cette liaison doit être améliorée; toutefois l'aiguillage qui permettait une liaison directe sans passer par la gare de Vintimille n'est plus opérationnel et la solution passe par des correspondances bien organisées à Vintimille. Un intervenant précise que les échanges avec Vintimille sont aussi importants, voire plus importants qu'avec Menton et que la solution via Vintimille est donc adaptée.

#### Logements

Un intervenant demande si le PLH et le SCOT ont le même périmètre ; il lui est répondu qu'ils ont en effet le même périmètre, mais pas la même durée : le PLH est à l'horizon 2025 alors que le SCOT vise 2030.

Un intervenant demande si les logements annoncés comprennent les réhabilitations de logements anciens vacants. Il lui est répondu que oui, mais que le rythme de ces réhabilitations est relativement lent en raison des contraintes. Une autre intervenante indique qu'à la Brigue il n'y a que 80 habitants à l'année et de nombreux logements vacants ; il était donc inutile de prévoir de nouveaux terrains constructibles avec réduction des espaces agricoles. M. Perret réfute ces assertions : la Brigue compte en réalité environ 700 habitants permanents, même si certains d'entre eux peuvent avoir une résidence secondaire sur la côte où ils résident parfois, et les agriculteurs de la Brigue ont été reçus lors de l'élaboration du PLU, qui a classé plus parcelles en terrains agricoles qu'il n'y en avait dans le POS précédent. L'intervenante regrette que l'on construise pour les touristes; ce ne sont pas les touristes qui font vivre les agriculteurs mais les habitants à l'année. Là encore, M. Perret lui répond que la part de chiffre d'affaires réalisée par les agriculteurs en vente directe aux touristes est conséquent et constitue le plus qui permet la viabilité de l'exploitation; il ne faut pas opposer les deux clientèles qui se complètent. Mme le Maire confirme que les ventes de miel aux touristes sont significatives. M. Perret ajoute qu'en l'absence de population permanente nouvelle, la population actuelle serait en régression et la demande auprès des agriculteurs s'en ressentirait. L'intervenante estime que les jeunes n'ont pas envie de venir s'installer ici et préfèrent les facilités de la côte ; qu'il n'est donc pas nécessaire de prévoir autant de logements. M. Perret répond qu'à sa connaissance les 8 logements sociaux réhabilités à la Brigue ont pourtant facilement trouvé preneurs. Par ailleurs, le développement du télétravail peut faciliter l'installation de nouveaux arrivants dans la vallée de la Roya.

Date: 6 décembre 2018 - 18 h Lieu: Sospel – Salle multimédia

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



# **Présents:**

- Mme Marie-Christine THOURET Maire de Sospel
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 18 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par Mme THOURET, Maire de Sospel, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 12 décembre à 18 h à Menton où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

# Résumé des échanges par thématiques

# Logements - Déplacements

Une intervenante s'étonne que le projet Gare Thiers à Nice comporte des commerces, des bureaux et des services, mais pas de logements... M. Perret répond que cela ne concerne pas le SCOT de la CARF et qu'il ne peut se prononcer sur ce projet, mais fait observer que créer des emplois à proximité des gares est aussi une bonne chose.

#### **Déchets**

Un intervenant demande pourquoi ne pas utiliser le train pour le transport des déchets incinérables vers l'usine de l'Ariane à Nice. Il est répondu qu'il faudrait un camion pour amener les déchets à la gare de départ et un autre pour faire le transfert entre la gare d'arrivée et l'usine, avec deux transbordements, pour un trajet en train relativement court. Cela rend cette solution peu compétitive.

Une intervenante s'étonne qu'on augmente l'activité de l'usine de l'Ariane qui est située en milieu urbain. Il est répondu que la réduction continue du tonnage de déchets incinérables par habitant du fait de progrès du tri sélectif et du compostage réduira la hausse des tonnages traités à l'Ariane. La modernisation de l'usine permettra de mettre en place une unité de méthanisation qui va entraînera une augmentation de la production d'énergie pour laquelle la proximité de l'urbanisation est un atout. Enfin, les travaux seront surveillés de près par les services compétents pour que les rejets dans l'atmosphère ne soient pas nuisibles pour la santé des habitants.

#### **Commerces**

Un intervenant commerçant s'étonne qu'on ait laissé faire une grande surface commerciale sans parkings, ce qui aggrave la situation du stationnement dans Sospel. Mme le Maire répond que ce projet comporte un magasin de 400 m2 surface de stockage compris, qu'il ne s'agit donc pas d'une grande surface et que le POS alors en vigueur ne prévoyait pas d'obligation de parking à cet endroit ; elle ne pouvait donc pas s'opposer au permis de construire. Si le PLU en cours d'élaboration a prévu de maintenir la possibilité de rénover des constructions dans le centre ancien sans obligation de parking — faute de quoi les rénovations seraient quasi-impossibles, dans ce secteur la règle a été revue afin d'imposer aux constructeurs de réaliser des places de stationnement.

Cet intervenant regrette que le stationnement le long de la Bévéra ait été supprimé. Mme le maire répond que c'était indispensable pour assurer la fluidité et la sécurité du trafic, mais qu'il est prévu de développer le stationnement à rotation rapide à proximité des commerces pour faciliter leur accessibilité.

Il attire l'attention enfin sur les platanes de l'avenue, qui constituent une nuisance (chute d'insectes, ...) nuisible pour les terrasses des restaurants. Mme le Maire répond que les platanes sont situés dans le périmètre du Pont Vieux classé et que la commune n'a pas la possibilité d'imposer leur enlèvement. En revanche, elle rappelle que la commune taille régulièrement les platanes (la dernière taille a eu lieu il y a 2 ans et une nouvelle taille est prévue cette année). Une autre intervenante insiste sur l'intérêt de conserver les arbres qui permettent de réduire les ilôts de chaleur dans un contexte de réchauffement climatique préoccupant.

# Déplacements

Un intervenant souligne les caractéristiques insuffisantes de la route entre Menton et Sospel, la fréquence insuffisante des bus Sospel – Menton et le service déplorable du train Sospel-Nice. Le SCOT préconise bien des améliorations, mais quels moyens en face ? Tous les moyens sont concentrés sur la Côte. M. Perret répond qu'effectivement le SCOT est un document de planification et qu'il ne lui appartient pas de programmer les financements pour les réalisations. Néanmoins les préconisations et prescriptions du SCOT vont bien dans le sens de l'amélioration de la route entre Menton et Sospel, lu renforcement du train entre Nice, Sospel et Tende et l'amélioration du service des bus sur les itinéraires

non desservis par le train et en premier lieu la liaison Menton-Sospel. Il permettra d'appuyer les actions des élus du territoire pour obtenir les financements des autres partenaires (Département, Région, SNCF...) qui sont également associés à l'élaboration du SCOT.

Il est demandé si la remise en état de la ligne de tramway qui existait entre Menton et Sospel avait été envisagée ? Il est répondu que la remise en état de cette ligne serait très compliquée car une partie de son tracé est occupé par la route (dont le tunnel), et que compte tenu de la pente sa vitesse serait limitée. Face à des coûts très importants pour un service inférieur à celui offert par le bus, la solution du tram n'a pas été retenue.

Il est demandé si le train ne pouvait pas aussi être utilisé pour le transport de marchandises. Il est répondu qu'organiser le transport ferroviaire des marchandises nécessite une logistique importante avec de vastes plateformes ; compte tenu de la rareté des terrains aménageables sur le territoire de la CARF et du coût, la généralisation du train pour le transport des marchandises n'est pas réaliste. En revanche, le ferroutage via la future LGV Lyon-Turin est essentiel pour réduire le trafic des poids lourds internationaux sur l'A8 et dans les vallées alpines.

#### **Activités**

Un intervenant fait observer que des investissements conséquents ont été réalisés par la CARF pour viabiliser la zone d'activité à Sospel, pour un résultat quasi-nul. M. Perret répond qu'effectivement la spécialisation de la zone et les difficultés d'accès ont freiné l'installation des entreprises sur cette zone. D'ores et déjà la zone a été ouverte à d'autres activités et son attractivité sera réelle si les conditions d'accès à Sospel sont effectivement améliorées comme prévu par le SCOT.

Une intervenante remarque que le SCOT préconise le développement d'un tourisme de haut de gamme sur le littoral et d'un tourisme diversifié en montagne. Rien ne semble prévu pour le Moyen Pays qui recèle pourtant des atouts. Il est répondu que les communes du Moyen Pays sont situées en zone de montagne et qu'elles sont bien visées par le développement d'un tourisme diversifié.

Un autre intervenant demande si on a tenu compte des investissements réalisés par Monaco en Italie et particulièrement à Vintimille où une partie de ses activités pourrait être déplacée. Il est répondu qu'il est difficile d'intervenir dans les relations entre la Principauté de Monaco et l'Italie, qui sont deux Etats souverains, mais que la délocalisation d'une partie des activités de Monaco à Vintimille serait plutôt une bonne chose, les conditions de déplacements entre Menton ou la vallée de la Roya et Vintimille étant plus faciles que vers Monaco.

#### Logements

Mme le Maire souligne que le SCOT est ambitieux en matière de logements sur la commune de Sospel, avec 23 logements par an alors que le rythme actuel est de l'ordre de 16 logements. Un intervenant souligne que cela nécessitera des investissements pour l'eau, l'assainissement, etc. et que par ailleurs cela n'est pertinent que si parallèlement des emplois sont bien créé sur place, sinon cela augmentera les besoins de déplacements. Par ailleurs, un tel développement se heurte aux impératifs de protection de l'environnement. Mme le Maire fait remarquer que les lois sont générales et ne sont pas toujours adaptées aux spécificités du territoire ; ainsi la commune de Sospel se doit de développer l'urbanisation pour se conformer à la loi SRU et d'autre part doit la limiter pour se conformer au Code de

l'Environnement, ce qui peut paraître contradictoire. Mais à force d'ingéniosité, cela devrait être possible de concilier ces deux impératifs.

Un intervenant demande pourquoi Breil n'a pas d'obligation de réaliser des logements sociaux. Il est répondu que Breil n'ayant pas 3 500 habitants n'est pas soumis à la loi SRU et que par ailleurs un nombre conséquent de logements sociaux a déjà été réalisé. Mme le Maire ajoute que Sainte-Agnès qui n'a pas d'obligation SRU a accepté d'avoir un objectif de 30 logements sociaux supplémentaires car elle a des opportunités à proximité de Menton où les bailleurs sociaux sont prêts à investir, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à Sospel en raison des problèmes de déplacement.

Une intervenante demande s'il n'est pas possible d'accélérer les réhabilitations étant donné qu'il y a beaucoup de logements vacants dans le centre ancien de Sospel. Madame le Maire répond que c'est compliqué, en raison de la nature de la propriété (indivision ou copropriété le plus souvent), et des coûts de rénovation, malgré les aides possibles dans le cadre des OPAH. Même en cas d'arrêté de péril (comme pour l'immeuble situé entre la rue Saint-Pierre et la montée des Romains), la commune n'est pas encore entrée en possession de l'immeuble dix ans après la prise de l'arrêté... en ayant déjà dépensé environ 100 000 euros.

Cette même intervenante demande si à l'occasion de ventes de résidences secondaires il ne serait pas possible de les transformer en résidences principales, voire en logements sociaux. Il est répondu que certes il y a des ventes de résidences secondaires et que celles-ci pourraient être rachetées par la collectivité en faisant usage du droit de préemption, mais les prix de vente sont dans la quasi-totalité des cas bien trop élevés pour correspondre aux besoins en matière de résidences principale et a fortiori de logement sociaux. Néanmoins, dans la période 2025-2030, un effort particulier sera fait pour acquérir des logements anciens et les rénover pour conforter le parc de logements sociaux et/ou de logements accessibles.

Un intervenant demande si un particulier peut proposer son logement à la location en logement social? Mme COVELLO répond par l'affirmative; il faut se rapprocher de l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL) qui fournira les conditions de modération de loyer et de durée pour conventionner le logement, qui doit aussi répondre à des normes minimales en matière de confort. Elle confirme que la CARF va mettre en place une OPAH pour favoriser la rénovation des logements. Mme le Maire précise qu'il existe une association d'intermédiation qui permet aux particuliers dont les appartements sont conventionnés de lui louer l'appartement, à charge pour elle de le sous-louer aux locataires, ce qui permet une meilleure garantie de loyer et plus de facilités pour le propriétaire; en outre, en cas de loyer suffisamment modéré, le propriétaire-loueur bénéficie de 80% de déduction fiscale sur les loyers.

Un intervenant demande si le Pré Saint-Etienne sera construit ? Mme le Maire répond que les projets déposés jusqu'ici n'étaient pas recevables, et que dans le PLU en cours d'élaboration la zone sera inconstructible. Cet espace doit être préservé.

# Haut-débit

Un intervenant demande où en est le plan de déploiement de la fibre optique et si un espace de coworking sera prévu à Sospel. Mme le Maire répond que la fibre devrait être à la Sospel en 2020, et

Date: 27 novembre 2018 - 14 h

Lieu : Mairie de Tende

Réunion publique

Document d'orientations et d'objectifs

Rédacteur : Jacques Perret (Antea group)



# Présents:

- M. Jean-Pierre VASSALO Maire de Tende
- Mme Amanda COVELLO, chargée de mission SCOT à la CARF
- Jacques PERRET Urbaniste pour ANTEAGROUP
- 16 participants

# Ordre du jour :

- Rappel du contenu du SCOT et des grandes orientations du PADD
- Les points clés du DOO Questions et débat avec la population
- Que va-t-il se passer ensuite?

# Compte -rendu succinct

Introduction par M. VASSALO, Maire de Tende, qui passe la parole à M. PERRET.

La réunion publique a pour but de présenter les principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, qui est la partie « règlementaire » du SCOT, et de recueillir les observations de la population.

M. PERRET rappelle en préambule que les réunions publiques sont organisées dans toutes les communes ; il y aura notamment une réunion publique le 4 décembre à 18 h à Breil où pourront se rendre les habitants qui n'auraient pas pu être disponibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Après les éléments du rappel de la procédure d'élaboration, du contenu du Scot et des grands axes du PADD, par le représentant du cabinet d'études d'Antea Group, la présentation des points clés du DOO a été interactive au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

# Résumé des échanges par thématiques

# **Agriculture**

Un intervenant demande quels seront les paramètres pour évaluer les terres agricoles stratégiques, qui seront strictement protégées. Il est répondu qu'il s'agit des terres qui sont strictement nécessaires à l'équilibre de l'exploitation, correspondant le plus souvent aux terres exploitables mécaniquement.

## Compatibilité des PLU

Un intervenant demande ce qui pourrait se passer si le PLU de Breil-sur-Roya en cours d'élaboration n'était pas compatible avec le SCOT. Il lui est répondu que le SCOT est élaboré en concertation étroite avec la commune de Breil-sur-Roya comme avec les autres communes de la CARF, et qu'il est donc hautement probable que cette compatibilité sera assurée. Dans le cas inverse, la commune disposerait de 3 ans pour réviser son PLU afin de le rendre compatible.

#### **Risques naturels**

Une intervenante demande si le PLU de Tende prendra bien en compte le risque au niveau de la Minière et de Casterino. Il lui est répondu que bien évidemment le PLU de Tende prendra en compte le PPR sur tous les secteurs, y compris la Minière et Casterino.

#### Alimentation en eau

Une intervenante fait part de son inquiétude sur la disponibilité de la ressource en eau potable en période estivale, où les débits son faibles et la population maximale. M. le Maire répond que le problème venait de nombreuses fuites dans le réseau, que des travaux ont été entrepris et vont se poursuivre pour réduire ces fuites. La colonne principale de Vievola à tende vient d'être refaite, ce qui garantira une meilleure alimentation. Le réseau étant interconnecté, il n'y a plus de problème. Il reste une source supplémentaire captée dans un réservoir actuellement plus connecté au réseau car il faudrait installer un traitement de potabilisation. Cela reste une potentialité en cas de nécessité.

#### **Energies renouvelables**

Un intervenant demande s'il sera possible d'installer des panneaux solaires. Il est répondu que dans les zones de protection des monuments historiques, l'interdiction ne sera plus systématique dans le PLU mais au cas par cas par l'ABF, au vu des projets.

# Réhabilitation des logements anciens

Un intervenant demande si a prévu de rénover des logements anciens vacants. M. PERRET répond qu'une OPAH sera mise en œuvre dans le cadre du PLH, afin d'apporter des aides aux candidats à la réhabilitation. Mais le rythme des réhabilitations sera lent, en raison des multiples freins : indivisions nombreuses, fiscalité locative peu favorable, rendement locatif faible, multiplication des loyers impayés, difficulté d'expulser un locataire... Les réhabilitations débouchent aussi souvent sur un usage en résidence secondaire. Or il faut créer des logements abordables en nombre suffisant pour répondre au phénomène de desserrement des ménages et permettre une croissance mesurée de la population afin de rajeunir la moyenne d'âge qui a tendance à augmenter. L'intervenant demande si le vieux village ne pourrait pas être éligible au programme national de requalification des quartiers dégradés. Il lui est répondu que ces opérations financées par l'ANRU étaient réservées aux quartiers dégradés des grandes villes ; dans les Alpes-Maritimes seule Nice est concernée. Le Vieux Nice est par ailleurs en secteur sauvegardé, avec des incitations fiscales fortes qui favorisent les réhabilitations. Tende n'est éligible ni aux PNRQAD ni au secteur sauvegardé ; il reste la loi Pinel et l'OPAH qui pourront donner quelques résultats, mais cela demande du temps et on ne peut miser le développement du territoire principalement sur les rénovations, tout au moins pour les 5 ou 6 prochaines années.

#### **Déchets**

Une intervenante signale que les bennes à ordures ménagères de la déchetterie sont à ciel ouvert et que les déchets triplent de volume en cas de pluie... M. le Maire répond que justement les déchetteries de Breil et de Tende allaient être restructurées par la CARF.

Une autre question porte sur les encombrants qui sont abandonnés ici ou là sur le territoire de la CARF par des personnes indélicates. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de comportement, car des solutions pratiques existent : ramassage des encombrants, récupération des pneus et des épaves, etc.

Un intervenant demande si on ne pourrait pas valoriser les déchets ménagers au sein de la CARF plutôt que de les donner à Nice. Il est répondu qu'il n'est pas possible de valoriser sur place l'ensemble des déchets ménagers de la CARF et que le recours à l'usine de l'Ariane est inévitable. On pourrait toutefois préciser que seraient traités à l'Ariane les déchets ménagers non valorisés, ce qui laisserait la possibilité à la CARF, en fonction de l'évolution des techniques et des besoins, de valoriser sur place une partie des déchets ménagers.

#### Développement de Casterino

Un intervenant signale que le développement de Casterino suppose que son accessibilité soit améliorée. M. le Maire répond que les navettes pourront être renforcées. L'intervenant souligne que cela suppose que la route soit améliorée : élargissement des portions les plus étroites, protection contre les avalanches. M. le Maire indique qu'il continuera à solliciter le Département pour l'amélioration de la route.

# **Agriculture**

Une intervenante demande si sont prévus un label et un point de vente des produits locaux à l'échelle de la CARF, comme l'a fait la Métropole de Nice Côte d'Azur ? Il lui est répondu que les produits locaux de la Roya sont vendus en circuits courts à Nice et que la CARF, qui a depuis peu la compétence Tourisme a mis en place un office du tourisme communautaire qui travaille sur cette question.

# Sylviculture

Un intervenant s'inquiète de l'état d'abandon des forêts, qui ne sont plus exploitées comme avant. Dess moyens comme le câble ou l'hélicoptère permettent pourtant d'effectuer dess coupes dans des endroits difficilement accessibles. M. le Maire répond que ces moyens nécessitent un savoir-faire qui malheureusement se perd. De plus, le marché du bois est très difficile, avec une concurrence étrangère bon marché. M. Perret mentionne que les conditions peuvent évoluer dans l'avenir, avec le renchérissement des coûts de l'énergie et des transports et l'abandon du chauffage au fioul qui pourraient permettre au bois local de redevenir rentable ; il faut donc préserver nos capacités de production.

#### Haut-débit

Un intervenant demande quand il sera possible pour les abonnés d'être raccordés à la fibre. La fibre devrait être à Tende en 2021; à partir de cette date les demandes de raccordement pourront être

effectuées auprès des opérateurs sélectionnés par le Département (qui ne sont pas les grands opérateurs nationaux).

# Lycée à Breil ou à Sospel

Une intervenante demande pourquoi pas à Tende ? Demande relayée par le Maire. Même si le lycée « montagne » a été fait à Valdeblore, un lycée éventuellement spécialisé pourrait trouver place dans la gare de Saint-Dalmas... Il est demandé expressément que l'option Lycée à Tende reste ouverte dans le SCOT.

#### **Déplacements**

Un intervenant demande des échanges ont eu lieu entre l'Italie, la France et Monaco pour optimiser le train. Une discussion s'engage sur les différentes autorités organisatrices des transports entre Vintimille et Cuneo qui met en lumière la difficulté d'aboutir à un accord efficace sur cette ligne. En revanche, les discussions sont effectives avec Monaco, qui participe au financement du renforcement du TER du littoral et envisage de participer à la réalisation de parcs relais et de funiculaires pour desservir la Principauté depuis Eze et la Turbie.

# Logement

Un intervenant demande pourquoi ne pas développer davantage l'arrière-pays puisque le littoral est déjà encombré ? Il lui est répondu que c'est le cas, mais de manière proportionnée pour respecter les équilibres et privilégier les secteurs les mieux desservis e, transports collectifs.

# ANNEXE 3 : OBSERVATIONS REÇUES PAR COURRIER POSTAL

# OBSERVATIONS SUR LE SCOT DE LA CARF

# A- Concernant toute la CARF

# I- Pollution de l'air

La pollution de l'air croît du fait de la circulation routière locale et de l'arrivée d'air pollué du Piémont. Nous devons donc agir pour limiter l'émission de polluants provenant des moteurs à combustion, sans oublier que tout véhicule émet des particules provenant des pneumatiques, des freins et de l'usure du revêtement routier.

- → l'action la plus efficace est dans la diminution de la circulation routière en commençant par les flux inutiles, dont les camions utilisant l'E74 (SS20+RD6204) avec un gros dénivelé et une route totalement inadaptée au trafic lourd très dérangeant pour la vie dans les communes de la vallée. Pour cela il y a deux pistes :
  - Pour les transports obligatoirement par camion entre Piémont et Ligurie ou Côte d'Azur, utilisation de l'autoroute via Savone et pérennisation de la limitation à 19t sur la RD 6204.
  - Pour les autres transports entre Piémont et Ligurie ou Côte d'Azur utilisation du train: à ce sujet la disparition du Parco Roia à Vintimille, et le gaspillage afférent des fonds européens qui l'avaient financé est une incohérence majeure des politiques publiques d'aménagement dans la région! Mais au niveau local, la gare de Vintimille et la Gare Nice Saint Roch ou Cannes La Bocca disposent encore d'emprises suffisantes pour organiser du transport par conteneurs voire des navettes ferroviaires. Pour des liaisons plus lointaines, des plateformes ferroviaires peuvent toujours être aménagées.
  - Pour les transports entre l'ouest de la CARF et l'Est de la CARF, l'axe majeur est actuellement l'autoroute côtière, la voie ferrée n'ayant qu'un trafic limité. La CARF devrait intervenir auprès des acteurs publics et privés concernés pour faire diminuer par tous moyens ce trafic par camions, polluant et gaspilleur de ressources naturelles. Une partie a vocation à utiliser la voie maritime (entre ports espagnols ou français et ports italiens). Une autre devrait revenir sur le train, soit par la ligne côtière pour la Ligurie soit par la ligne Nice-Breil-Limone qui avait en 1979 les capacités techniques pour du trafic de fret et qui peut les retrouver par sa remise à niveau pour retrouver la vitesse de 80km/h, puis par des travaux ponctuels éventuels pour la mise au gabarit nécessaire aux demandes actuelles (mais qui ne concernent pas tout le trafic) et ensuite par l'électrification avec récupération d'énergie. Ce qui aurait d'ailleurs des incidences sur la gestion et l'équipement des réseaux électriques et centrales hydroélectriques de la Roya.

# **II-Pollution et gestion des eaux**

hydroélectriques via une SEM.

Le bassin de la Roya est la grande ressource d'eau de la CARF. Cette ressource doit être préservée à la fois en qualité (donc éviter les errements comme lors des très dispendieux et inutiles travaux de doublement du tunnel routier du Col de Tende) et en quantité, du fait de la diminution globale du débit annuel et de son irrégularité croissante. Les nappes phréatiques sont moins bien rechargées, l'érosion augmente, des glissements de terrain (Breil il y a quelques années, Sospel en 2017) se produisent qui perturbent les cours d'eau. Le champ captant de la Roya au confluent de la Bevera qui constitue une ressource majeure d'alimentation d'eau potable de Monaco à San Remo doit être préservé de toute pollution et de la baisse du niveau de la nappe qui pourrait faire remonter le « coin salé » et la rendre inutilisable. La CARF a les compétences juridiques de gestion physique des cours d'eau, mais aussi celles de la gestion de l'eau potable et des eaux usées. La loi lui donne également la possibilité d'intervenir dans la gestion des barrages et centrales

→ La CARF devrait s'en saisir et concourir lors de la privatisation annoncée des barrages de la Haute-Roya et des 5 centrales hydroélectriques impactées et proposer un plan de remise à jour de ces équipements qui ont de 80 à 100 ans, très délaissés par EDF qui n'y a vu pendant des décennies qu'une source de bénéfices faciles en n'y faisant que le minimum d'investissements conservatoires. Or la maîtrise de ces installations est essentielle pour plusieurs raisons :

- Augmenter la capacité courante de production hydroélectrique
- Réguler les débits intersaisonniers en aménageant plusieurs barrages réservoirs pour soutenir les débits d'étiage, écrêter les crues moyennes en évitant de gaspiller l'eau pour disposer de la ressource précessaire pour

006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019 la consommation humaine, les besoins agricoles, le soutien au débit réservé des cours d'eau pour la biodiversité et les sports nautiques, et la production hydroélectrique

- Permettre la production d'électricité de pointe à un niveau supérieur
- Permettre de réguler la production d'autres énergies renouvelables, notamment du solaire urbain en CARF, voire dans la Communauté des Paillons, sans passer par des solutions de stockage high-tech dispendieuses et gaspilleuses de ressources limitées
- Permettre le fonctionnement réversible des installations (pompage lors de disponibilité d'électricité excédentaire comme le soleil autour de midi et turbinage lors des fortes demandes du matin et du soir, ou en cas de baisse de la production solaire). Avec un débit équipé supérieur au débit moyen, la plupart des crues pourront être turbinées.
- Devenir un partenaire majeur pour la fourniture d'électricité renouvelable fiabilisée à la Principauté de Monaco, auprès de laquelle il est possible de trouver à la fois un client de long terme, un investisseur institutionnel et des financements.
- Coopérer avec la Région Ligurie pour améliorer les performances de leurs installations solaires urbaines

# III-Protection de la biodiversité

Tout le territoire de la CARF constitue un espace remarquable entre mer et montagne, qui peut être source de richesse pour les humains qui l'habitent mais qui n'en ont pas l'exclusivité et qui doivent donc concilier leurs désirs avec les droits que nous devons reconnaître aux espèces animales et végétales avec qui nous avons vécu en symbiose pendant des millénaires au grand bénéfice de tous. Le développement ne doit pas se faire n'importe comment et s'il faut faire des compromis, les termes doivent en être scrupuleusement respectés, notamment quand des « mesures compensatoires » sont prévues par la loi et énumérées lors de la définition de chaque projet. Il importe donc que la CARF elle-même ne se contente pas des contrôles des administrations compétentes mais assure elle-même un suivi scrupuleux de ces contrôles, voire les provoque.

# B- Concernant particulièrement les communes de la Roya-Bevera :

- 1- Le réseau routier existant doit être conforté dans une optique de durabilité et d'amélioration du confort d'usage local et absolument pas pour le transformer en axe à grande vitesse et/ou à gros débit, ce qui est très difficilement compatible avec la géométrie des vallées et leur capacité à supporter les conséquences d'un trafic routier plus fort que l'actuel. La diminution souhaitable du nombre de camions et l'interdiction des plus gros permettra de retrouver une circulation plus apaisée sur l'axe principal0. Mais il faudra que la CARF veille aussi à la conservation et à l'entretien des voies qui lui reviennent mais aussi éventuellement au reste du réseau si le département venait à disparaître
- **2-Le réseau ferroviaire** constitue un ouvrage d'art majeur célèbre dans le monde entier mais il n'a pas vocation à devenir un musée ou un chef-d'œuvre en péril. La voie et les installations annexes méritent de retrouver leur état initial voire d'être améliorés. Des solutions techniques existent pour rendre cet ouvrage performant à l'échelle internationale européenne dans le respect de l'environnement sans tomber dans la démesure d'autres projets pour lesquels on est prêt à dépenser des sommes faramineuses sans aucune garantie que les trafics espérés existent à long terme. Il faut donc que la CARF s'implique dans la recherche de solutions pratiques pérennes pour la gestion durable des infrastructures ferroviaires ce qui passe par une action volontaire pour attirer du trafic ferroviaire sur les lignes.
- **3-** Les vallées de la Roya et de la Bevera constituent l'impluvium qui fait que la CARF est riche en eau. Ces vallées devront supporter les barrages nécessaires à l'amélioration des performances hydroélectriques qui assureront le financement global à long terme, et qui créeront des possibilités de stockage et régulation de l'eau, pour tous ses usages, notamment alimentation en eau potable, agriculture, tourisme, sports nautiques, lutte anti-incendies. Il est donc important que la CARF veille à ce que ces réserves ne soient polluées par aucune activité ni par aucun rejet, ce qui inclut la nécessité de bon fonctionnement des stations d'épuration de la vallée.

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

- **4-Ces vallées disposent aussi d'un vaste domaine forestier** qui doit être protégé car il régule déjà en partie les précipitations et constitue également une ressource naturelle dont l'exploitation doit être organisée avec plus de conséquences positives locales ainsi que la défense contre les incendies, dont le nombre et l'importance sont susceptibles d'augmenter avec le réchauffement climatique.
- **5- Au-dessus du domaine forestier se trouve l'espace enherbé,** recouvert de neige l'hiver. Faute d'activité pastorale ou d'autres activités humaines comme la récolte des plantes ou la pratique du ski, les sols ne sont plus capables de retenir la neige qui stocke l'eau, voire de provoquer des avalanches mettant en danger les communications voire les habitats. La conservation du territoire doit donc prévoir les outils et les financements nécessaires.
- 6-Ces vallées disposent d'emplacements qui ont été reconnus comme favorables pour la production d'énergie solaire, associée à d'autres activités comme des serres agricoles ou du bâti. Les zones correspondantes doivent être recensées et leur mise en production favorisée avec la participation de la CARF, des communes et des habitants afin que cette ressource naturelle profite au territoire (revenus et emplois locaux) et non pas à des investissements commerciaux extérieurs. Dans le même ordre d'idées, la CARF devrait faire étudier et ensuite réserver les emplacements propices à l'exploitation de l'énergie éolienne, particulièrement près des réseaux électriques existants.

La Brigue le 23 Novembre 2018 Jean-Marc TAGLIAFERRI Jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr 0692029271 Rivabella Quartier Sainte-Anne 06430-LA BRIGUE

# **Association Roya Expansion Nature**

Agréée le 4 août 1994 - Agrément renouvelé le 17 janvier 2014 Membre de France Nature Environnement 06 15, rue des anciens combattants - 06540 Saorge <a href="http://ren.roya.org">http://ren.roya.org</a> - associationren06@gmail.com

Le 4 mai 2016

A la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et de la Roya Département Aménagement - Commission Aménagement de l'Espace - SCOT

Objet : Dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du SCOT de la Riviera française et de la Roya, voici quelques observations de notre association principalement reliées aux questions des transports et de la qualité de l'air.

# Concernant les infrastructure de transport

Dans le diaporama de présentation projeté lors des réunions de concertation, il n'a pas été retenu que la vallée de la Roya est spécifique de par la liaison qu'elle établit entre la Riviera et le Piémont, et par suite avec toute l'Europe du nord. Or c'est à travers cet aspect là que tout son avenir se joue. En effet, les choix en ce qui concerne la politique des transports y ont été fait en faveur de la route avec le chantier du doublement du tunnel de Tende, au détriment des nécessaires améliorations de la ligne ferroviaire.

Même si cela a longtemps été le cas, plus personne ne nie désormais les conséquences que ce projet va amener en terme de trafic routier.

L'augmentation du gabarit et la suppression de la circulation alternée vont permettre à la voie de capter une part beaucoup plus importante que l'actuelle du flux routier de transit international de Vintimille. C'est par ce nœud au Sud des Alpes, le deuxième en quantité de fret routier après le Brenner, que passent les marchandises circulant sur l'arc du littoral méditerranéen.

La circulation de transit par le col, qui relie Vintimille et la plaine du Pô sans péage, est déjà avéré par les immatriculations des poids lourds empruntant la vallée, mais elle est limitée par la hauteur du tunnel et les temps d'attente de la circulation alternée.

La personne représentant la CARF lors de la réunion du 15 janvier à Saorge a précisé qu'une limitation des poids lourds était à l'étude, avec comme idée de fournir des passes magnétiques ouvrant l'accès du tunnel aux camions autorisés.

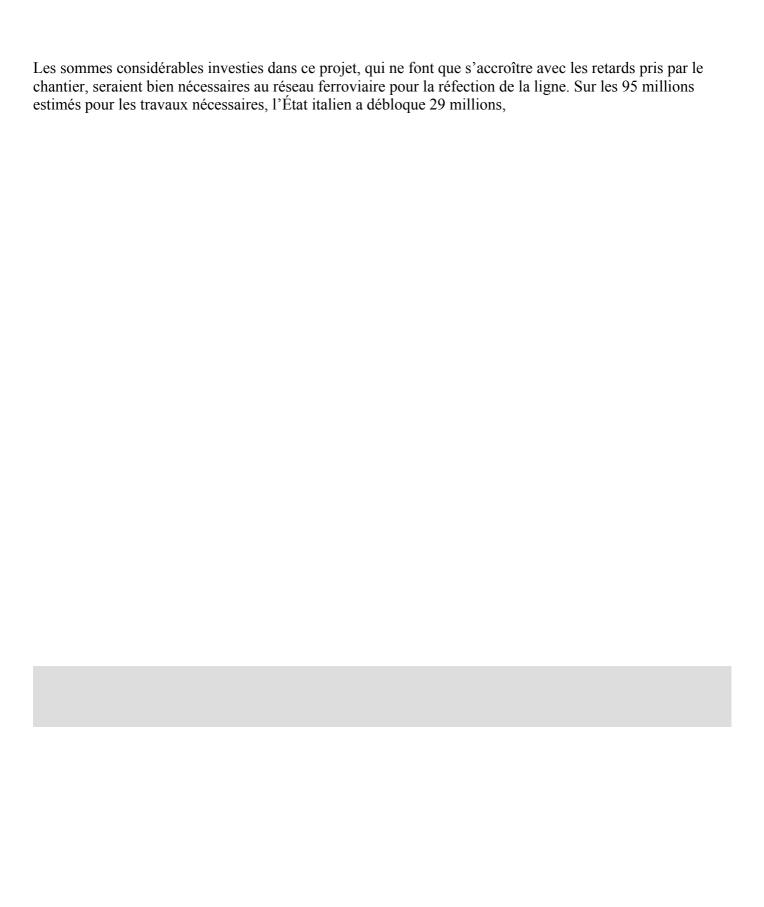
Que cette préconisation soit inscrite dans le PADD serait une forme d'engagement non négligeable. Nous tenons à insister sur le fait que l'accroissement de flux concerne également les véhicules légers.

Toutefois, cette initiative est à notre avis un palliatif insuffisant.

D'une part nous n'avons aucune certitude que cela soit vraiment mis en place, vu les lobbies qui feront pression; comme ils l'ont fait au Fréjus pour la mise en circulation du deuxième tube initialement prévu pour la sécurité, au Mont blanc pour la reprise de la circulation des PL, malgré les déclarations du Président Chirac affirmant "il n'y aura plus de camions sous le Mont Blanc", et encore au Mont Blanc également pour l'abandon de l'alternance de passage au tunnel, sans parler des pressions actuelles pour son doublement.

D'autre part, nous comprenons mal dans ce cas, pourquoi augmenter le gabarit du passage à 6,50m de large par 5m de haut pour chaque tube, et pourquoi rectifier les lacets coté français pour faciliter le passage des plus gros camions. En effet on peut lire dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, page 9 :"La reconstruction des lacets, rendue nécessaire par la position de la tête du nouveau tube, permettra d'améliorer la géométrie de la route d'accès, en évitant les manœuvres des plus grands poids-lourds et facilitant le croisement de ceux-ci."

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019/5



La prise en compte des changements climatiques dans les réflexions locales.

Pour que nous puissions y croire, il faudrait que les décisions prises sur ce Scot aillent dans ce sens, or ce n'est pas ce que nous y trouvons puisque la route est toujours prioritaire sur un rail pérennisé, fiable et performant au niveau des cadences, ou les mobilités douces.

Nous estimons que l'enjeu prioritaire de ce Scot est bien d'améliorer, tant sur la route départementale littorale 6298 d'accès à Monaco depuis Menton que sur la RD 6204 de la Roya, la mobilité et donc la qualité de l'air pour les habitants dont la santé est déjà mise en danger.

Il nous apparaît qu'afin de parvenir à cet objectif de préservation de la santé publique, la mobilité durable doit être privilégiée dans les choix, et les aménagements qui augmentent les flux ne doivent pas être retenus.

Formulation EIE Faiblesses	Réponses de l'association
L'existence de zones exposées aux dépassements de valeurs limites.	La Roya est exposée depuis 15 ans, mis à part 2 ans, aux <b>dépassements</b> des <b>valeurs cibles</b> autorisées par l'Europe.
Les sources d'émissions importantes localisées sur le littoral	
Le trafic routier très important et source d'émissions	
La densité de population importante près des axes routiers qui entraine une forte exposition sur le lieu de résidence	
7 communes en zone sensibles	Les communes de la vallée de la Roya doivent être également inscrites en zone sensible en ce qui concerne la pollution chronique à l'ozone.
La remontée de l'ozone dans les vallées et la forte pollution du Moyen et du Haut-Pays en période de fortes chaleurs	Soit au moins 5 mois sur 12.

Formulation EIE  Opportunités	Réponses de l'association
Le développement du réseau de transport en commun et du ferroviaire.	Il ne nous apparaît pas que cela soit une priorité dans le Scot tel qu'il est rédigé actuellement.
Le développement d'une économie locale et la baisse des déplacements domicile-travail	Il nous semble que ce Scot est surtout basé sur l'attractivité monégasque, et très peu sur le développement d'une économie durable locale. Il nous semble important que les conséquences en terme d'urbanisation et de transport de tous les aspects du développement monégasque à court moyen et long terme, y compris celui concernant Vintimille, soient analysées.

Formulation EIE Menaces	Réponses de l'association
Poursuite de l'augmentation de la population (plus de trafic)	
La poursuite du développement des émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et d'ozone.	
Le développement des pics d'ozone avec le réchauffement climatique.	Ici il nous semble que devrait être indiqué : "et l'accroissement inacceptable de la pollution chronique à l'ozone sur tout le territoire de la CARF".
La baisse de l'attractivité résidentielle du territoire (Haut-Pays concerné par la pollution du littoral)	
Le développement de la filière Bois Energie peu constituer une menace en termes de particules fines	
L'ouverture d'un second tube routier sous le col routier de Tende : l'accroissement du trafic devrait poser des problématiques de nuisances et de pollution atmosphérique supplémentaire	

Formulation EIE Enjeux hiérarchisés par le territoire	Réponses de l'association
Préserver l'atout d'une bonne qualité de l'air.	Ce n'est pas un atout puisqu'on a une qualité de l'air déjà déplorable.
Des actions fortes sur la qualité de l'air compte tenu des remontées d'ozone dans les vallées du Moyen et du Haut-Pays.	Ces actions fortes ne sont pas déclinées dans le Scot, de plus accroitre le trafic en Roya va vouloir dire accroitre également les particules fines.
Développer le télétravail notamment dans le Moyen-Pays et l'équipement numérique notamment dans le Haut-Pays	
Développer l'offre ferroviaire et soutenir les efforts sur le réseau de transports en commun	Ces assertions nous semblent trop peu crédibles au regard de ce qui se passe sur le terrain : une offre ferroviaire en déclin et toujours plus dégradé depuis 2013 ; des promesses d'investissement qui ne sont pas suivies d'effet ; la convention de 1970, dont l'Italie demande le réexamen depuis plus de 15 ans, n'est toujours pas entamée; la perspective de garder les 40 km/heure entre Breil et Tende pendant encore plusieurs années faute des investissements nécessaires, qui dissuade la population de prendre le train sur ce tronçon.
Encourager les modes doux notamment pour les déplacements de proximité	Il faudrait décliner de manière plus précise ce que le Scot entend mettre en place en ce sens.

Formulation EIE Perspectives et enjeux liés aux changements climatiques	Réponses de l'association
Milieu naturel dégradé : impact sur la photosynthèse (pic d'ozone) donc sur le milieu naturel	Toutes les espèces, et a fortiori les espèces protégées qui sont souvent les plus fragiles, sont déjà maintenant mises en danger par les taux de pollution actuels. Nous devons nous poser la question de l'avenir que l'on veut réserver aux espèces protégées Natura 2000, a fortiori dans le cadre de la demande de classement à l'Unesco, qui demande non seulement la préservation des espèces mais leur valorisation.
Tourisme : dégradation de l'image du littoral (pollution de pointe liée au trafic) peut réduire l'attractivité pour le tourisme.	Pareillement en ce qui concerne la pollution de fond pour l'image des Moyen et Haut pays.
Agriculture : la réduction de la photosynthèse et le stress végétal généré par les fortes concentrations de polluants dans l'air peut réduire la productivité agricole.	Or il y a un vrai potentiel de développement de l'agriculture/sylviculture et même du pastoralisme en Roya, et en particulier l'agriculture biologique, avec de plus en plus de jeunes qui s'installent ces dernières années. Les oliveraies et châtaigneraies présentes sur le territoire pourraient offrir un retour sur investissement très important ainsi que la création d'emplois avec une aide pour le retour en exploitation.

# **Notre conclusion**

Tous ces éléments nous amènent à constater que le SCOT ne prend pas la mesure des conséquences cumulées de l'état d'abandon dans lequel se trouve la ligne ferroviaire Nice-Breil-Cuneo et du choix du tout routier dans la Roya.

Ils nous apparaît dont logique de demander l'arrêt des travaux de doublement du tunnel du col de Tende, la sécurisation du tunnel existant, le maintien de l'alternance, une régulation du trafic mise en place dès à présent, et le transfert des investissements sur le ferroviaire. Faute de quoi la ruralité de la vallée, et son patrimoine naturel et culturel, seront mis en danger car ses atouts premiers —la qualité de vie, le développement des potentialités locales agricoles et commerciales, le tourisme vert culturel et patrimonial —seront sacrifiés au profit d'un axe routier qui n'a pas sa place là.

Double

#### GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996 Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004) Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

Communauté Agglomération de la Riviera Française Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

# Observations du GIR Maralpin sur le PADD Version 8 (31 juillet 2017)

Les observations qui suivent ont été élaborées au titre de la contribution du GIR Maralpin dans le cadre de la préparation de la *Réunion des Personnes Publiques Associées*, initialement prévue le 26 septembre 2017 et reportée au 14 novembre 2017.

Elles se réfèrent aux documents mis à disposition à cet effet par la CARF ainsi qu'aux instructions générales relatives à l'élaboration des PADD, tout en portant l'accent sur des recommandations du GIR se référant à ses propres travaux relatifs à l'aménagement et le développement durable du territoire de la CARF et de son intrication avec celui des territoires environnants.

Outre une observation générale sur l'évolution du projet [A], le document formule des remarques et commentaires [B pour la Section 1, C pour la Section 2, D pour la Section 3] et complète ses observations sous la forme de commentaires portant sur des questions jugées devoir retenir l'attention des Bureaux d'études, des élus, des personnes publiques ainsi que des associations [Encadré E - Carf & Principauté de Monaco – Une nouvelle stratégie à définir] – Encadré F (document d'archive 1996) – Un Plan prospectif pour Roquebrune-Cap-Martin – Encadré G - Assumer et valoriser le maillage d'infrastructures dont la Carf constitue le cœur]

# A. Sur l'évolution du projet entre les versions 2 & 8

Entre les deux versions du PADD auxquelles le GIR Maralpin a eu accès [version 2 du 25 mars 2016 (V2) et version 8 du 31 juillet 2017 (V8)] de très importantes différences sont apparues

#### Structure du document

Si le volume du document n'a pas sensiblement évolué (32 pages pour V2 ; 34 pages pour V8), le nombre de sections a été réduit de 6 à 4, avec la suppression des sections

- 1. Pour un recentrage du fonctionnement du territoire prenant appui sur une polarité relai à Sospel et Breil-sur-Roya
- 4. Accompagner la croissance économique de Monaco et développer une économie résidentielle diversifiée
- 6. Répartir les équipements et les services en cohérence avec le projet d'agglomération Tandis que
  - 3. Valoriser la qualité exceptionnelle de la Riviera française passait au point 1;
  - 2. Axer prioritairement le développement du territoire en valorisant les transports collectifs existants à renforcer ou à créer passait en 3;

• 5. Développer le logement accessible pour accueillir de jeunes actifs sur le territoire passait en 4;

Et qu'était introduite la section

• 2. Développer une économie axée sur les filières d'excellence.

#### Sur la modification de structure

La suppression des 3 Sections 1,4 & 6 est particulièrement inappropriée du fait que les 3 thèmes correspondants devraient être mis en exergue,

- Le "recentrage du territoire" dans la 1 (la "mise en cohérence" serait un terme plus approprié).
- Le "poids de la principauté de Monaco" dans la 4 [la prise en considération et la prise en compte de la Principauté de Monaco dans le PADD et le SCoT de la CARF font l'objet d'une contribution du GIR Maralpin aux présentes consultations (cf. E].
- La "répartition des équipements" en cohérence avec la Section 1.

# B. Remarques et commentaires sur la Section 1 "Valoriser la qualité environnementale exceptionnelle de la Riviera Française"

# Un constat extemporané et complaisant

À l'exception d'un seul [le 1.7] des huit points de cet inventaire, tous devraient faire l'objet, non pas d'appréciations contemplatives et complaisantes, mais d'appréciations critiques sur les errements qui ont conduit la bande littorale et parties des moyen et haut pays à leur dégradation environnementale, patrimoniale et socio-économique, dégradation dont il n'est fait nullement état par les acteurs en charge de l'élaboration du SCoT.

Ces derniers y ont pourtant œuvré dans le cadre du SIDELT [Syndicat intercommunal pour le développement économique local transfrontalier]<sup>1</sup>, tout au long de l'élaboration de la DTA 06 [Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes] (qu'ils se sont ensuite appliqués à ne pas respecter), puis de son suivi-évaluation qui en a dressé un constat consternant.

#### Une terminologie inappropriée

Tout au long de la plupart des huit points de cette section 1

- 1.1. Maintenir les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et artificialisés
- 1.2. Préserver l'intégrité des espaces de biodiversité et favoriser le maintien de la Trame Verte et Bleue
- 1.3. Préserver les terres agricoles stratégiques contribuant à l'économie et aux paysages
- 1.4. Préserver et mettre en valeur l'espace marin
- 1.5. Améliorer la gestion des risques naturels et la protection des Populations
- 1.6. Optimiser la gestion des ressources
- 1.7. Promouvoir les énergies renouvelables et renforcer l'isolation thermique des constructions
- 1.8. Optimiser la gestion des déchets

Il y aurait lieu d'en revoir la rédaction en y exprimant une volonté forte de <u>rétablir</u> (et non <u>maintenir</u>) [...la qualité environnementale du paysage (1. Ligne 3) ... sa Trame Verte et Bleue (1. Ligne 4); de <u>reconquérir</u> (et non <u>maintenir</u>) [1.1. ligne 1]; ...favoriser <u>la restauration</u> (et non <u>le maintien</u>) de la trame verte et bleue [1.2. Titre]; ...continuités écologiques <u>rompues</u> (et non fragilisées) par des éléments de rupture [1.2. ligne 12]; etc.

# Commentaires sur le point 1.2 [Biodiversité & trame Verte et Bleue]

L'urbanisation accélérée de la bande littorale et le mitage envahissant des hauteurs de l'arrière pays compromettent la Biodiversité en constituant des coupures, parfois irrémédiables à une trame bleue qui, dans le cas de la CARF, doit tisser son maillage des sommets du Mercantour aux rivages de la Méditerranée.

Dans les Haut et Moyen pays, les recommandations de *préservation* sont *appropriées*. Il n'en est pas de même sur la Bande littorale où des *mesures de reconquête s'imposent*. Elles s'y imposent

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Syndicat intercommunal de l'Est du département des Alpes-Maritimes (SIDELT)

- en mettant fin à la couverture des cours d'eau et en y remédiant ;
- en procédant à la *restauration* et à l'assainissement des cours inférieurs des fleuves côtiers [dont l'état désastreux a été signalé par l'étude ASPONA/GIR]<sup>2</sup>;
- en étendant les zones protégées, comme l'ASPONA et le GIR l'ont proposé à la CARF<sup>3</sup>, notamment en les portant aux têtes de bassin et en les prolongeant jusqu'au littoral, partout où subsistent des couloirs de continuité [qui furent préconisés par la DTA 06 mais non respectés].

# Commentaires sur le point 1.3 [Terres agricoles]

[ajout] Aux trois rôles évoqués (économique, paysager, social), l'agriculture peut jouer un rôle sécuritaire qu'elle assumé au cours de l'histoire en favorisant l'infiltration et la recharge des nappes, et en stabilisant les flancs des collines

# Commentaires sur le point 1.4 [Espace marin]

[modifications proposées] Cet espace est aujourd'hui menacé affecté par les différents rejets, notamment les lessivages des surfaces urbanisées et/ou anthropisées (y compris ceux transportés par le courant Ligure depuis le littoral italien), etc...

# Commentaires sur le point 1.5 [Risques naturels]

[modifications proposées]

Modification du titre : "Améliorer la prévention et la gestion des risques..."

Ajout d'une orientation spécifique [fin de §]

• La préservation et l'entretien des ouvrages [restanques et canaux d'irrigation]

# Commentaires sur le point 1.6.1 [Gestion de l'eau]

[ajouts proposés]

...la sécurité sera assurée par...

- L'optimisation de l'usage de l'eau et la lutte contre ses mésusages (lavages portuaires)
- La préservation des pratiques d'irrigation agricole (bassins de rétention, canaux d'irrigation) ...l'amélioration de la qualité des eaux de surface sera recherchée par...
  - La maîtrise totale de la qualité des eaux, notamment des rejets chroniques et accidentels de toutes origines (notamment routière) des Bassins Roya/Bevera qui constituent la source essentielle d'approvisionnement en eau potable des deux rivieras et de la principauté de Monaco.

# C. Remarques et commentaires sur la Section 2 "Développer une économie axée sur les filières d'excellence"

Remarques et commentaires sur la Section 2.1 "Développer l'activité touristique en favorisant la montée en gamme"

Cette section consiste en un inventaire aussi faussement louangeur qu'hétéroclite, parfois erroné [le projet Unesco "Les Alpes de la Mer" fondé sur le patrimoine géologique ne peut guère susciter de grandes retombées touristiques], parfois dérisoire [le "cabanon Le Corbusier" n'est qu'un des jalons du sentier du bord de mer pourtant digne des plus hautes attentions, mais non mentionné dans l'inventaire], parfois contre-productif [l'aménagement irrespectueux du Plateau Saint-Michel, l'un des rares sites naturels et classés de la Ville de Menton, fait l'objet d'une procédure contentieuse, comme d'ailleurs le parking des Sablettes pour offense au site classé du Vieux-Menton, ou encore l'établissement cinq étoiles implanté à Garavan au niveau de la seule coupure verte prévue par la DTA 06], et, plus souvent encore, fallacieux.

http://www.gir-maralpin.org/Environnement&DD/EnvMentonValBorrigo.2015.05.ppt

Biodiversité des Vallons du Borrigo (Ravin de Cabrolles) et de Pescaïre à Menton et Ste. Agnès

http://www.gir-maralpin.org/Environnement&DD/BioDivMentonBorrigoCabrPescDeffarges2015.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Vallées et vallons, "arrière-cours" de la bande littorale azuréenne - Regards sur l'un des fleuves côtiers des Alpes-Maritimes - La basse vallée du Borrigo

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Proposition du GIR auprès de M. Philippe Rion, Président du Copil "Vallée du Careï – Collines de Castillon" en date du 19.06.2017

En effet, en matière d'activité touristique, *l'état des lieux est consternant*. Il est la rançon conjuguée d'un désinvestissement de la capacité hôtelière au profit d'une spéculation immobilière effrénée qui a impunément accaparé le front de mer hôtelier au profit de résidences secondaires inoccupées à longueur d'années. Ces processus se sont doublés d'une multiplication d'autres résidences secondaires sur la bande littorale et d'une migration des actifs au delà<sup>4</sup>, généralisant le mitage du paysage à l'ensemble du territoire de la CARF, qui détient par ailleurs le record des résidences secondaires du département des Alpes-Maritimes.

Il y a donc lieu de s'étonner que, dans un document politique censé exprimer le projet de la collectivité à horizon de 10 à 20 ans, rien ne soit reconnu et affirmé quant au changement de cap devant s'imposer en matière de patrimoine et de tourisme.

Remarque sur la Section 2.2.1 "Développer une agriculture identitaire privilégiant les circuits courts"

[ajout proposé]

Préservation et financement des restanques : la remise en culture, entravée par les coûts de restauration et d'entretien des restanques, appelle à soutien à cet effet.

<u>D. Remarques et commentaires sur la Section 3</u> "Axer prioritairement le développement du territoire en valorisant les transports collectifs existants ou à créer"

# Des connaissances et des analyses et des propositions archaïques et étriquées

Aucun des deux points de cet inventaire :

- 3.1. Valoriser les transports collectifs
- 3.2. Prévoir un développement adapté aux capacités de transports collectifs, ne se réfère, ni à la situation en matière de mobilité, ni à ses enjeux.

De surcroît, certaines des données dont le PADD fait état sont en partie incomplètes, sinon erronées. Se fondant sur les travaux sur l'ensemble de la problématique, travaux et études qu'il poursuit depuis sa création en 1996, le GIR Maralpin tient, d'une part, à corriger certaines données incomplètes ou erronées, d'autre part, à rappeler des propositions qu'il a formulées vainement il y a une trentaine d'années, et enfin, à appeler l'attention sur des enjeux prioritaires sur lesquels la CARF devrait s'engager [cf. Encadré **F** - *Un plan prospectif pour Roquebrune-Cap-Martin* (proposé en 1996)].

# Quelques compléments, corrections et retouches à apporter

3.1.1. La ligne TER Grasse - Vintimille : un outil en puissance

Les allégations de l'administration ferroviaire quant à l'augmentation des dessertes (6 trains/h) ne sont pas fondées dès lors que la robustesse de l'exploitation est (légitimement) exigée.

La liaison directe et fréquente avec l'aéroport ne pourra être assurée tant que l'infrastructure ferroviaire entre Nice-Ville et l'aéroport ne sera pas renforcée à au moins trois voies.

3.1.2. La ligne nouvelle PACA entre Nice et l'Italie n'est pas encore à l'ordre du Jour

Il revient à la CARF de plaider avec les Autorités françaises et monégasques pour qu'au moins une portion de ligne nouvelle, éventuellement à voie unique renforce et sécurise la section Nice-Monaco, la plus chargée du réseau national. La CARF doit également faire valoir qu'à ses portes, en Ligurie proche, 19 kilomètres de ligne nouvelle à haute performance y ont été inaugurées le 11 décembre 2016.<sup>5</sup>

3.1.3. ... Relier Monaco en transport collectif en site propre

À la proposition monégasque d'implanter un parking relais à La Turbie, les Autorités départementales devraient objecter l'essor de mobilité routière qu'il induirait et opposer les réticences affichées par la Principauté à s'investir dans le renforcement ferroviaire LN-PCA [cf. E].

3.1.4. & 3.1.7. Lignes SNCF & P.L. en Roya

[cf. http://www.gir-maralpin.org/TransptsDeplacemts/RaddoppioAndoraSlorenzoInaugurationCrGirDec2016.pdf]

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'évolution de l'habitat dans les Alpes-Maritimes et dans l'Est Var - Eléments d'analyse pour un scénario de développement tendanciel - Giovanni Fusco, Floriane Scarella – UMR ESPACE, Equipe de Nice [suivi-évaluation de la DTA – mai 2008] [http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/Predat06R2EvolHabitat803.pdf]

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Riviera Ligure ferroviaire – Inauguration, le 11 décembre 2016 d'un nouveau tronçon de ligne nouvelle (18,8 km) entre Andora et San Lorenzo al Mare

### Encadré E

# Carf & Principauté de Monaco – Une nouvelle stratégie à définir

Occultée lors de l'élaboration de la DTA 06, l'intrication économique et fonctionnelle de la Principauté avec les territoires voisins, l'est encore, plus de dix ans après, à l'occasion de l'élaboration du SCoT de la Carf. Elle est certes évoquée à diverses reprises dans le projet de PADD mais n'est pas énoncée comme un thème majeur de la stratégie à définir en matière d'aménagement et d'urbanisme de la CARF.

À la lecture du projet de PADD, différentes sections y font allusion, tout en affichant une certaine résignation vis-à-vis des effets induits à sa périphérie par un État géographiquement contraint, et aussi une certaine complaisance pour répondre à ses besoins.

À défaut de riposte, le positionnement de la CARF semble s'inscrire "au fil de l'eau" de la politique monégasque en considérant que les "dés ont été jetés", que "rien ne va plus", et que le sort du SIDELT, devenu CARF, scellé depuis des décennies, repose à tout jamais sur le développement économique, censé être irrésistible, de la Principauté dont on n'aurait rien à attendre en retour.

Ce serait alors faire peu de cas des déclarations dithyrambiques sur le caractère exceptionnel de la Riviera française. Elles constellent le document en perdant de vue que, tout au long des décennies qui viennent de s'écouler, cette Riviera s'est, petit-à-petit, dégradée, se dépossédant de ses capacités hôtelières pour se livrer, à tout va, à la spéculation foncière et immobilière, et établir le record azuréen peu enviable de 45 % de résidences secondaires.

Les exemples de complaisance à l'égard du voisin monégasque, sinon d'allégeance, parsèment cette version du PADD :

Tandis que la CARF entreprend de protéger son littoral marin, sa voisine monégasque se livre à une nouvelle extension en mer, sans consultation de ses voisins immédiats et sans soucis de ses effets éventuels, aux fins d'y établir des résidences de luxe, le logement de ses actifs étant principalement dévolu à la CARF qui, dans ses objectifs d'emploi [2.8.2], ne dissimule pas sa satisfaction à l'annonce par la Principauté "d'un objectif d'environ 1000 emplois annuels", et ne se réjouit pas moins du "développement du numérique et du télétravail" qui permettrait d'envisager de localiser des emplois monégasques sur le territoire de la CARF" [2.4. p.16]. S'afficherait ainsi, de manière plus flagrante encore, l'assujettissement, aux besoins de la principauté, des collectivités frontalières passant ainsi du statut de "cités-dortoirs" à celui de "camps de travail".

Aucune allusion n'est faite dans le PADD aux processus de transfert, de la principauté vers sa périphérie, de ses activités non qualifiantes et de logistique, dont un exemple caractéristique est le PAL de Nice-Saint-Isidore.

Il ne fait guère de doute que la reconversion de la carrière de La Cruelle à La Turbie, assortie d'une zone dite d'activités, ne relève d'un tel processus.

Ce processus d'appropriation s'est d'ailleurs manifesté en 2006 de manière fort discrète, mais caricaturale, avec la réalisation du "tunnel routier descendant" destiné à alléger le trafic urbain de la Principauté, ouvrage dont les ouvertures haute et basse débouchaient certes en territoire monégasque, mais dont l'entièreté du parcours souterrain fut forée sous Cap d'Ail, sans autre forme de procès, en territoire français.

Le PADD faisant état de l'existence d'une *commission locale transfrontalière franco-monégasque* [2.4. p.16], il a lieu de s'étonner qu'aucune mention ne soit faite d'une question primordiale, s'agissant de l'aménagement du territoire et des transports.

Il s'agit de la problématique que la CARF ne semble pas juger capitale, celle de la desserte ferroviaire de la Riviera, au sujet de laquelle le PADD est particulièrement imprécis quant à la ligne existante et à la ligne nouvelle, affirmant, pour la première, que des aménagements en cours permettrait d'offrir une cadence de 6 TER par heure (ce qui est impraticable pour autant que la

robustesse des services, désormais exigée, soit respectée), et, pour la seconde, indiquant, non moins sereinement, que "la future ligne nouvelle n'est pas envisagée par l'État avant 2050... la CARF réservera les emprises nécessaires" (sic) [on peut se demander où et comment!].

La CARF semble ignorer que les dessertes ferroviaire locale et transfrontalière constituent un enjeu, non seulement capital mais urgent : (1) le fréquentation TER du tronçon Nice-Monaco est la plus élevée de France après celle du RER parisien, (2) l'amplification de sa desserte est impossible en raison de la saturation de la gare de Nice et de son au-delà, (3) la ligne nouvelle, telle qu'elle est actuellement conçue, aggraverait la situation à la sortie Ouest de Nice, (4) une section de ligne nouvelle Nice-Monaco-Menton est indispensable et urgente, or la principauté s'est retirée du cofinancement du projet.

Il importe que la CARF s'implique dans le projet et presse la Principauté d'assumer les responsabilités qui lui reviennent, en tant qu'État porteur de l'Arc méditerranéen ferroviaire et que générateur et bénéficiaire d'une mobilité démesurée, laquelle, à défaut d'investissement ferroviaire, impacte lourdement sa périphérie.

# Encadré F – Document d'archive [proposition formulée il y a 30 ans]

# UN PLAN PROSPECTIF POUR ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

(Projet finalisé le 19 décembre 1996)

# Le projet de réforme du POS : des progrès indiscutables, mais sans perspectives

La nouvelle municipalité vient d'élaborer un projet de réforme du plan d'occupation du sol (POS). Le projet qui vient d'être présenté à la population comprend des dispositions pour préserver quelques espaces sensibles de la commune et affecte une partie du zonage précédent d'une réduction mineure des coefficients d'occupation des sols.

Cependant, ces mesures ne remettent pas suffisamment en question les errements passés, à savoir les effets

- d'une urbanisation précipitée et anarchique,
- d'une conquête non maitrisée de l'espace (mitage du paysage),
- d'une politique du "tout automobile",
- d'une absence de stratégie communale et intercommunale en matière d'aménagement du territoire et d'économie.

# Pour une réforme du POS dans une perspective à long terme

La réforme du POS, à elle seule et quelle qu'en soit sa qualité, ne peut répondre aux attentes de nos concitoyens qui aspirent à voir définies des *perspectives de développement durable* de leur commune et de leur région, et estiment que Roquebrune doit échapper au rôle de commune dortoir de la Principauté et peut vivre :

- d'un tourisme actif et éclectique,
- de ressources culturelles, intellectuelles et artistiques,
- d'activités nouvelles ne remettant en cause, ni la qualité de ses sites, ni celle de son cadre de vie.

Accorder la priorité à l'élaboration d'un Schéma directeur communal et inter- communal novateur

Cette nouvelle stratégie doit s'insérer dans le cadre d'un Schéma directeur d'aménagement dont le nouveau POS ne ferait que concrétiser les directives.

Les axes essentiels de ce schéma directeur (à harmoniser avec celui des communes voisines dans le cadre plus général d'un futur plan d'urbanisme azuréen) pourraient être les suivants :

- préservation prioritaire des patrimoines historique, architectural et paysager,
- structuration de l'espace réservant les possibilités d'un développement économique équilibré,
- établissement d'un plan de déplacements privilégiant les modes de transport doux,

dans un souci d'amélioration du cadre de vie et d'atteinte des plus hauts niveaux de qualité.

# Préserver l'avenir par des mesures suspensives et une réflexion sur les orientations du futur

Dans l'attente d'une définition de la stratégie communale et de la réalisation d'un plan urbain et paysager, il apparait nécessaire de *suspendre le POS*, sinon en totalité, tout au moins dans une série de zones jugées particulièrement critiques, notamment :

- le front de mer de Carnolès,
- le quartier urbain commerçant de Carnolès,
- les stations SNCF de Carnolès et de Cabbé qui, dans le cadre de la mise en valeur de l'axe ferroviaire, devront jouer le rôle de nœuds d'échanges intermodaux,
- la "zone frontalière" de Saint Roman,

et de prévoir, sur l'ensemble du territoire de la commune, toute mesure conservatoire pour :

- la préservation du paysage,
- la matérialisation de coupures paysagères vertes en limites de communes (frontière monégasque et vallée de Gorbio), ainsi qu'au sein de la Commune, aux fins d'en mettre en valeur ses différentes entités (notamment le Village),
- réhabiliter aménager ou réaliser un réseau de sentiers, chemins ou voies réservés aux promeneurs, piétons ou cyclistes (pistes cyclables et itinéraires VTT),
- concevoir une voirie compatible avec le développement souhaitable de transports publics spécialement adaptés aux besoins et à la topographie de la commune.
- la mise à jour de règles architecturales préservant la cohérence et l'identité des différents noyaux urbains.

# Exemples de zones critiques

#### (1) Le front de mer de Carnolès

Les hôtels et pensions, qui ponctuaient encore récemment le bord de mer, ont, en moins de deux décennies, cédé la place à une suite quasi continue de grands édifices de logements saisonniers.

Cette urbanisation du front de mer, en phase malheureusement terminale, compromet gravement tout projet d'équipement touristique des plages (hôtels et animation) et de valorisation des espaces situés en retrait.

Le plan d'aménagement du front de mer de Carnolès devrait prévoir :

- la préservation des créneaux subsistant encore le long du front de mer,
- la réservation de terrains pour la réalisation d'une importante structure hôtelière et festive (établissements à usage d'animation et de loisirs [et notamment une salle de spectacle de qualité dont Roquebrune est dépourvue],
- la dissuasion du trafic automobile de transit avec la réalisation progressive, au fur et à mesure des travaux d'aménagement des plages, d'une large promenade piétonnière et d'une piste cyclable,
- en corollaire des réalisations précédentes, des cheminements piétonniers et deux roues vers la gare SNCF et le centre commerçant.

# (2) Le noyau urbain de Carnolès et la station SNCF

Le POS doit prévoir d'associer à la station SNCF de Carnolès, idéalement située entre le front de mer et le quartier commerçant, et déjà extrêmement fréquentée, un centre intermodal (correspondance avec les services d'autocars régionaux, d'autobus interurbains et urbains, station de taxi, garages deux roues, sinon parc de stationnement).

Des réservations à cette fin pourraient être effectuées sur les terrains des casernes jouxtant la station.

Les cheminements piétonniers et deux roues indispensables sont parfaitement réalisables, notamment sur l'axe

Est-Ouest (dans les directions de Menton et du cap Martin), en empruntant une partie de l'emprise de la SNCF actuellement occupée par de larges talus, et, selon des transversales Nord-Sud, en tirant parti des vestiges des anciens chemins de desserte de la plage.

# (3) La gare de Cabbé et la desserte du Village par une liaison funiculaire

La création d'une liaison funiculaire souterraine entre le Vieux-village de Roquebrune et la gare SNCF de Roquebrune-Cabbé, implantée à son aplomb et dominant les plages préservées de Cabbé, pourrait affranchir les villageois de l'usage systématique de l'automobile ainsi que les scolaires de trajets fastidieux de ramassage. Elle pourrait offrir aux touristes, ainsi qu'aux voyagistes, d'exceptionnelles facilités pour la découverte et la visite du village dont la vitalité serait ainsi stimulée.

Cette liaison funiculaire disposerait d'une station intermédiaire au niveau de la Corniche inférieure où doit être réservé l'emplacement d'une halte pour autocars et autobus.

L'essor qui en résulterait pour la gare de Cabbé doit conduire à en préserver précieusement ses emprises actuelles ainsi que celles des chemins piétonniers et sentiers la reliant aux Hauts de Roquebrune ainsi qu'aux plages.

# (4) La "zone frontalière" de Saint-Roman

L'engorgement de cette zone frontalière ne doit pas conduire à l'ouverture des nouvelles voies routières souhaitées par les autorités monégasques, notamment entre la Corniche inférieure et la mer, secteur jusqu'ici préservé de la circulation automobile et justiciable à ce titre d'une restauration paysagère dans le cadre de la loi Littoral (coulée verte d'interface entre la Principauté et Roquebrune).

L'allègement de la circulation automobile littorale devra plutôt être recherché, pour la desserte locale, par voie ferroviaire, et, pour le transit, par son évacuation vers l'autoroute qui, au niveau de Saint-Roman, en est particulièrement proche, en distance et en altitude.

La réflexion devra donc s'orienter vers l'amélioration de la liaison routière entre la sortie Est de Monaco (Pont de Saint Roman) et les hauteurs du Vistaero, et vers l'aménagement d'un accès autoroutier dans la direction de Nice, en complément de l'accès existant dans la direction de Vintimille.

En ce qui concerne la desserte ferroviaire, il importe de rappeler l'existence, à Saint Roman, d'une halte temporaire spécialement aménagée par la SNCF pour desservir les tournois de tennis de Monte-Carlo. Le plan d'aménagement du quartier devrait prendre en compte les potentialités offertes par l'activation et l'aménagement de cette halte susceptible de desservir, par ascenseur, Saint Roman ainsi que l'extrémité orientale de la Principauté de Monaco.

# Post scriptum

Ce projet a été présenté à la réunion sur "Les orientations de la politique municipale, notamment au sujet du Plan d'Occupation des Sols", organisée le 23 janvier 1997 en l'Hôtel de Ville de Roquebrune-Cap-Martin par M. le Maire et Conseiller général.

Reproduction intégrale de cette contribution dont il n'a été strictement tiré aucun enseignement

# Encadré G

# Assumer et valoriser le maillage d'infrastructures dont la Carf constitue le cœur

La décision politique d'asseoir dans une entité territoriale unique, la Carf, des territoires relevant du Haut Pays, du Moyen Pays et de la Bande Littorale (parfaitement conceptualisés dans la DTA 06), sans prise en compte, ni de leur histoire, ni de leur évolution socio-économique, et moins encore des transversalités récentes, débouche sur un projet d'autant plus restrictif qu'il évacue la forte intrication des territoires de la Carf dans la problématique territoriale de ses voisins immédiats qui, outre Monaco, [cf. F] sont les Pays des Paillons et surtout l'Italie, dont deux de ses Régions sont impliquées (Ligurie à l'Est et Piémont au Nord), la première assurant sur le littoral la continuité de l'Arc méditerranéen, et, toutes deux, la liaison Nord-Sud desservant, depuis le Col de Tende, par la

voie ferrée et la route, l'ensemble de l'arrière-pays de la Carf.

Transversalement à ce niveau, la ligne Nice-Breil réalisée en conjonction avec la précédente, a renforcé les liaisons historiques dans l'étage sud-alpin tandis que disparaissait dans le même temps celle qui les avait précédées de peu, le tramway Menton-Sospel, réalisé sur le secteur méridional qui en fut jusqu'alors toujours dépourvu (Menton et Roquebrune, toutes deux monégasques, n'ayant que tardivement ressorti au Comté de Nice).

La louable mais naïve intention de la Carf de tirer parti de la liaison ferroviaire entre Sospel et Breil pour instaurer une meilleure cohésion entre ces deux bourgs, traite avec désinvolture, tant les conditions d'exploitation de la ligne dans leur configuration actuelle, que les usages et potentialités qui relient ces bourgs, au Pays des Paillons et Nice cœur de ville, d'une part, et à Vintimille et Cuneo, d'autres parts.

Après la brève existence du tramway Menton-Sospel dont subsiste le tunnel en sa version routière sous le Col de Castillon, Bevera et Roya sont potentiellement mieux desservis en direction des *Pays des Paillons* (et Nice) et de l'*Italie* (Cuneo et Vintimille) qu'en direction du littoral mentonnais.

La Carf ferait bien et mieux de porter ses réflexions sur l'ensemble de ces liaisons existantes et potentiellement perfectibles [en conjonction avec des dessertes de rabattement] que sur la singularité d'une valorisation ferroviaire entre Sospel et Breil.

Par ailleurs, la Carf ne peut, comme le fit le SIDELT en son temps, en connivence avec la municipalité de Vintimille, se livrer à des opérations de caractère spéculatif sur les emprises ferroviaires de Vintimille dont dépendent pourtant à la fois le devenir de l'axe ferroviaire méditerranéen (et de sa ligne nouvelle) et celui de la ligne de Tende.

Au sujet de cette dernière, l'implication de la Carf, à la fois dans les négociations sur la révision de la Convention franco-italienne et dans la mise à niveau de la ligne de Tende, dont le caractère interrégional doit être mis en valeur, lui conférerait un rôle pivot qu'elle peut jouer en matière ferroviaire, s'inscrivant en cela dans une mise en application exemplaire du *Protocole Transports* de la *Convention Alpine*, avec la maîtrise du trafic de poids lourds dans la Vallée de la Roya [préconisée en 3.1.7. du projet] mais aussi sur le littoral [dont les impacts en matière de nuisances et de risques ne sont pas évoqués dans le projet].

# Sur la mobilité urbaine et périurbaine

L'approche globale et transfrontalière qui précède pourrait s'appliquer également *mutatis mutandis* à la mobilité urbaine et périurbaine.

Ainsi y a-t-il lieu de s'étonner, qu'au cours de la récente rencontre transfrontalière à Menton-Garavan sur le thème des déplacements doux<sup>6</sup>, le maire de la Ville y ait renouvelé son refus de 2000 d'établir une piste cyclable en continuité de la piste cyclable littorale ligure, selon le projet alors conçu par le GIR Maralpin et les Autorités provinciales et régionales ligures<sup>7</sup>.

À l'extrémité opposée de la Carf, à Beausoleil qui jouxte et domine la Principauté de Monaco, laquelle excelle dans la desserte piétonne par ascenseurs et aménagements souterrains, aucun projet de ce genre n'y est évoqué dans la présente version du PADD. Pourtant, à défaut de reconstruction de la crémaillère de La Turbie (dont les emprises urbaines ont été récemment livrées aux promoteurs immobiliers), la réalisation d'un ascenseur urbain desservant les quartiers hauts devrait figurer au présent PADD.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> rencontre franco-italienne du 28 septembre 2017 sur le projet EDU-MOB, programme de coopération transfrontalière

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Itinéraire voies vertes circumméditerranénen. Franchissement du verrou maralpin. Un projet transfrontalier franco-italien [cf. http://www.gir-maralpin.org/projet/ItineraireVVtransfrontalier.pdf]



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

# B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

Monsieur Jean-Claude GUIBAL Mairie de Menton **BP 69** 06502 MENTON Cedex

Menton, le 24 octobre 2017

# Lettre RAR

Objet: Mettre fin aux graves dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre de la délégation de service public pour la gestion du camping Saint-Michel (Site naturel classé « inscrit »)

Monsieur le Maire,

En ma qualité de Présidente de l'ASPONA, association agréée au titre du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous demander expressément de :

- Constater les graves manquements et les déprédations réalisés sous l'autorité de M. Principiano, gérant de la SARL « Le Parc Saint-Michel », délégataire de service public pour la gestion du camping Saint-Michel, au regard de l'entretien et la préservation des 200 oliviers pluri-centenaires, de l'alignement de cyprès centenaires (élagage récent des branches basses et arrachement des troncs) et des eucalyptus qui composent le parc dans le site naturel classé du Plateau Saint-Michel (« inscrit » depuis 1951);
- Faire cesser de toute urgence ces dysfonctionnements;
- Enjoindre le gestionnaire à réparer les dégâts déjà constatés, à savoir procéder à :
  - La plantation d'oliviers adultes, en remplacement de ceux qui sont morts suite à l'élagage excessif et au déchaussement des racines par le creusement de tranchées pour les canalisations d'assainissement et d'électricité - l'ASPONA a dénombré et photographié 5 individus morts le 21/10/2017;
  - L'enlèvement de la couche de 15 cm de « balast » sur une surface de 300 m² entre les oliviers afin d'en faire un parking et la restauration de cet espace en pleine terre;
  - Le dévissage des panneaux indicateurs fixés sur les troncs des oliviers, cyprès et eucalyptus;

Association régie par la loi du 1-7-1901 (site Internet : www.aspona.org – contact : info@aspona.org)
Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20190912-157-2019-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

- La fermeture d'accès aux mobil-homes (l'ASPONA en a dénombré une dizaine le 21/10/2017) alors que les conditions de circulation sur la route des Ciappes de Castellar n'ont pas été améliorées depuis avril 2014.
- Inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal l'opportunité de dénoncer la convention de DSP face aux pratiques du gestionnaire et à l'état de délabrement actuel du camping, attestant de sa totale incapacité / incompétence pour mener à bien le projet de « Camping 4 étoiles tourisme durable » pour lequel il a été sélectionné par la ville de Menton, en l'assortissant d'un débat.

# A toutes fins utiles, je rappelle les faits :

 Dès le 23/3/2017, suite à des alertes de nos adhérents et après avoir constaté les tailles brutales excessives pratiquées sur l'ensemble des oliviers et des eucalyptus, l'ASPONA a saisi vos services et M. Yves JUHEL, adjoint en charge du dossier.

En avril et juin, voyant que les « travaux » se poursuivaient entrainant une dégradation irrémédiable du site, l'ASPONA a réitéré ses interventions, sans effet au-delà de

réponses lénifiantes;

Constatant lors de la délivrance du permis d'aménager le 7/6/17 que l'ensemble des lourds travaux menés depuis le mois de mars l'avaient été illégalement et en violation du code de l'urbanisme, du code de l'environnement et du code général des collectivités, l'ASPONA a de nouveau protesté par courrier, sans recevoir la moindre réponse. Elle a saisi le Procureur de la République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations,

La Présidente, Nadine NIEL,

Copie: M. Albouy (STAP – DRAC PACA)

M. Castel (DDTM 06)

Mme Tourrasse (DREAL PACA)

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de récéption préfecture : 18/09/2019 Date de récéption préfecture : 18/09/2019

# ANNEXE 4 : OBSERVATIONS REÇUES PAR COURRIER ELECTRONIQUE

# **CONTRIBUTIONS DU PUBLIC – INTERNET**

# Contribution n°1

De: Christian PASQUETTI <pasquetti.gairaut@gmail.com>

Envoyé: mardi 4 août 2015 16:35

À:scot@carf.fr

**Objet:** livre public scot Sospel

Mesdames et Messieurs les membres de la commission S C O T

Nous sommes une association Sospeloise, ayant pour but la défense de l'environnement, de notre village et de notre quartier. Nous pensons que pour parvenir à quelque chose de cohérent sur le développement de l'urbanisation, il convient de tourner le dos aux anciennes pratiques.

Le précédent Scot non validé par les services de l'état, abordait des questions fondamentales sur les errements du mitage de l'urbanisation Sospelloise mais également du respect et de la protection des sentiers pédestres et de la reconnaissance des unités paysagères pourtant prévue par la loi montagne et la directive territoriale.

Notre association et de nombreux Sospellois portent l'espoir que le SCOT maintiendra sa logique de rupture avec la politique d'urbanisme du passé qui a massacré bien des paysages et que la municipalité de Sospel s'inscrira dans cette logique.

Notre village du fait de l'ancien P O S qui rend constructible un espace considérable de terrains non batis sera dénaturé si des zones constructibles ne sont pas déclassées. La loi ALUR en supprimant les C O S amplifiant le problème.

Nous souhaitons plus particulièrement attirer votre attention sur l'ouest du plateau de la condamine et sa continuité, les pentes de la Coletta en contrebas du Barbonnet.

Cette zone maladroitement classée U C dans le P O S de 2002 n'est ni équipée en voirie ni en réseau d'assainissement. Elle est vierge de toute construction. Elle est surplombée de restanques et d'oliveraie et également visible des voyageurs qui empruntent le train des merveilles. Plateau de la Condamine et pentes de la Coletta constituent une vraie unité paysagère au sens de la directive territoriale. Pourquoi livrer ce plateau à la promotion immobilière, alors que le marché Sospellois de maisons individuelles est structurellement vendeur pour plusieurs années (50 maisons aujourd'hui à la vente sur Sospel)?

Pourquoi engager la commune dans des frais d'aménagement d'un quartier alors que les finances sont au plus mal?

Seul le déclassement de cette zone évitera le bétonnage inconsidéré.

Nous vous faisons parvenir par courrier l'identique avec une photo jointe du site dont nous parlons.

Contributions du public - Internet

006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019 Nous espérons que les défenseurs de l'environnement à Sospel, décideur aujourd'hui feront le virage catégorique qu'ils ont annoncé dans leur campagne électorale municipale et que les membres de votre commission préconiseront dans ce sens.

Nous déplorons toutefois que les préconisations du S C O T arriveront sans doute après la validation du P L U de Sospel

Sincères salutations.

Sospel la Condamine RNA W062008763 Chez Madame Fau quartier Condamine Sospel.

De : <u>jerome.blanchi@no-log.org</u> <<u>jerome.blanchi@no-log.org</u>> Envoyé : vendredi 27 mai 2016 10:48 À : <u>scot@carf.fr</u> Cc : <u>sauvons.la.roya@gmail.com</u> Objet : Aménagement de la Roya

Bonjour,

Je vous écris pour vous signifier mon incompréhension voire mon indignation concernant les projets d'aménagements transport dans la vallée de la Roya.

- 1) La vallée de la Roya ne doit pas devenir une autoroute à voitures et encore moins à camions.
- 2) La transport rail, Fret et Voyageur, doit être renforcé sur l'ensemble du trajet Nice-(Vintimille)-Cuneo.

Si vous avez besoin d'argumentaires :

- \* sécurités physique des personnes,
- \* pollutions de l'air de l'eau et sonore,
- \* sérénité des lieux de vies,
- \* économies locales,
- \* accès collège et lycée,
- \*

ainsi que de solutions alternatives concernant les deux points que je soulève, merci de vous reporter à <a href="http://sauvons-la-roya.fr/">http://sauvons-la-roya.fr/</a> et autre collectifs œuvrant dans ce sens.

Viva.

Le 27 mai 2016 à 14:48, association Roya Expansion Nature <associationren06@gmail.com> a écrit :

# **CONFERENCE DE PRESSE**

« Doublement du tunnel de Tende : un projet inutile, des nuisances pour les habitants et une menace pour l'exceptionnelle biodiversité reconnue mondialement de la Roya »

Les associations et Comités signataires en liste ci-dessous, en soutien aux associations locales et collectifs de la vallée de la Roya,

vous invitent à participer à une conférence de presse qu'elles tiendront le

# samedi 28 mai 2016 à 11 h00 Salle *Ca d'Breil* à Breil sur Roya

(derrière la place centrale de la mairie donnant sur la route RD6204)

sur le thème « Doublement du tunnel de Tende :

un projet inutile, des nuisances pour les habitants et une menace pour l'exceptionnelle biodiversité reconnue mondialement de la Roya »

Vous trouverez en pièce jointe un communiqué de presse.

Contact: Leonor HUNEBELLE 07 78 13 04 53 <u>lleonor@live.fr</u>

Signataires: Amis du Rail Azuréen, Treno Alpi Liguri, France Nature Environnement Alpes Maritimes FNE 06, Groupe Interdisciplinaire de Réflexion GIR Maralpin, Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur GADSECA, Europe Ecologie Les Verts, Région Verte, Nosterpaca, Vigilance Mercantour, Sauvons la Roya, Legambiente Imperia, Roya Expansion Nature, Roya évasion, Italia Nostra, Mountain Wilderness, Comité franco-italien de défense de la ligne Nice-Tende-Cuneo-Ventimiglia, Foyer Rural Tende-La Brigue, Aspona, Les amis de la vallée de la Bendola, Gite Roya Mercantour...

# Communiqué de presse

### Doublement du tunnel de Tende :

un projet inutile, des nuisances pour les habitants et une menace pour l'exceptionnelle biodiversité reconnue mondialement de la Roya

Véritable trait d'union entre le littoral méditerranéen et le Piémont italien, la vallée de la Roya traverse le massif du Mercantour et ses espaces naturels protégés sur une soixantaine de kilomètres. Elle est parcourue par l'une des plus spectaculaires lignes de chemin de fer d'Europe, qui permet de desservir ses villages et de relier Vintimille à Cuneo.

Bordée par le Parc Naturel National du Mercantour et traversant 5 sites classés Natura 2000, la vallée de la Roya est mondialement reconnue pour son exceptionnelle qualité environnementale et la richesse de sa biodiversité. La vallée s'inscrit dans le périmètre du Plan Transfrontalier « Alpi Marittime Mercantour » qui vise à contribuer au développement durable et à l'excellence environnementale de ce territoire, à travers différentes actions de protection notamment en faveur de la mobilité douce. Par ailleurs ce site s'intègre dans un projet de candidature au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO d'un territoire à la géologie remarquable qui abrite une grande diversité paysagère et constitue l'un des 34 « points chauds » de biodiversité de la planète.

Or le projet de doublement du tunnel routier franco-italien du col de Tende va profondément dégrader l'environnement de la Roya et la qualité de vie de ses habitants, en transformant la vallée en axe autoroutier. En effet, les études prévoient qu'avec ce nouveau tube, la circulation va augmenter jusqu'à 4700 véhicules par jour, dont environ 220 poids lourds, prévisions des services de l'Etat largement sousestimées compte-tenu de sa position géographique entre Vintimille et les grands tunnels transalpins du Fréjus et du Mont Blanc. Par ailleurs, une stricte régulation de ce flux est indispensable, mais l'Etat se limite inexplicablement à la seule régulation des transports de matières dangereuses, ceci alors que les taux de pollution liée au trafic routier dans la vallée dépassent déjà les valeurs cibles autorisées par l'Europe, mettant en danger les populations et les espèces faunistiques et floristiques.

# Quand un territoire est reconnu exceptionnel, tout doit être fait pour qu'il le reste.

C'est pourquoi, les signataires demandent la révision d'URGENCE du projet de doublement du tunnel routier du col de Tende, avec :

- l'arrêt immédiat des travaux et la réalisation d'une étude d'impact des effets cumulés de ce projet sur toute la traversée de la vallée,
- la prise en compte de l'alternative au tout routier avec la pérennisation de la ligne ferroviaire Nice-Tende-Cuneo, tant pour les voyageurs que pour le fret,
- la régulation du flux transalpin afin que le trafic déjà trop important n'augmente plus,
- l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie par la réduction de la vitesse et du bruit dans la traversée des villages.
- la mise en place d'un schéma de cohérence écologique assurant la préservation des zones naturelles approchées ou traversées et le rétablissement des continuités écologiques.

































VERTE











REGION #



**De :** Rachel Petit < <u>epicea@icloud.com</u>> **Envoyé :** mardi 10 mai 2016 17:06

À: scot@carf.fr; sauvons.la.roya@gmail.com

Objet : de l'air!

Bonjour,

Qui est Scot?

Ça doit être quelqu'un de vraiment très sympathique, très humain.

Une personne à l'écoute, pleine de bon sens et avec beaucoup de charisme.

Une personne à qui on confierait son enfant pour l'apaiser.

Une personne vivant dans le souci des plus vulnérables, dont le sentiment de justice est implacable. Il dirait :

"ON NE FAIT PAS DE MAL.

ET SI TU FAIS DU MAL, C'EST QUE TU AS UN PROBLEME,

CE N'EST PAS GRAVE, PARLONS-EN

MAIS NE FAIS PAS DE MAL!"

En gros, c'est comme ça que j'imagine Scot.

Un grand bonhomme aux yeux clairs, plein d'humanité et usant de tout son pouvoir pour protéger ses contemporains de leurs pires bêtises. Et encore capable de charité quand ils ont tout dézingué.

On vit bien dans la Roya, et c'est peu dire.

Paysages à la beauté renversante, fleurs uniques au monde, cours d'eau à la pureté rare, et tout ça sous un grand soleil que nous partageons avec des personnes qui, derrière leur vitre, le voient bien le soleil, mais ne sentent pas le parfum des fleurs.

Apiculture (vous savez, les abeilles, en péril à cause de la pollution et des pesticides?), agriculture bio (si c'est bon pour moi, c'est bon pour toi) et toute la vie qu'on peut imaginer, activités sociales, pédagogiques, tourisme, randonnées.

Voilà ce qu'on peut trouver aux abords de la Roya.

Et tout ça est univers à partager, à découvrir.

Je ne veux pas imaginer des camions dans mon jardin.

Je ne veux pas de poids lourds dans mon village.

Je ne veux pas de fines particules toxiques.

Je ne veux pas que les maisons tremblent.

Je ne veux pas que ça pue, que ça fasse du bruit, que ça m'empoisonne.

Je ne veux pas vivre en laissant faire un SACCAGE.

Notre planète est belle, et notre unique ressource. Il n'y a quasiment plus d'endroit sauvage, il faut en préserver car nous avons besoin d'elle.

Alors, Scot, toi qui comprends bien tout ça, qui le sait déjà, tellement, toi qui ne sais pas si tu as la force de repousser les camions, je te dis qu'on est avec toi, ne doute pas du bienfait de tes bonnes décisions, nous serons 500 pour te soutenir.

OUI AUX WAGONS! NON AUX CAMIONS!!

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019 Merci pour la vie.

**Rachel Petit** 

----Message d'origine-----

De : <a href="mailto:hug.henrion@free.fr">hug.henrion@free.fr</a>> Envoyé : jeudi 19 mai 2016 20:29 À : <a href="mailto:scot@carf.fr">scot@carf.fr</a>
Objet : les "neinsager" à la Suisse

Bonjour, il me paraît regrettable que ce futur tunnel suscite autant de craintes. Il me semble que ce nouveau tunnel va nettement désenclaver la vallée. Certes, les habitations riveraines risquent d'être pénalisées mais toutes les autres devraient bénéficier de cette nouvelle situation. Quant à Castérino et La brigue, le trafic ne devrait pas avoir trop de répercussions là-haut.

Certains oublient que bientôt, la haute Roya ne sera plus qu'à 10 minutes d'un superbe domaine de ski et de sports de montagne! plus d'attentes ou de queues sans fin pour aller dans le Piémont.

Imaginons même le Hameau de la Vievola ... à 5 km de Limone 1400 !

Cessons d'être pessimistes comme les Neinsager Suisses. Surtout quand on lit des propos comme "remettre une alternance" dans le nouveau tunnel! C'est carrément rétrograde! Il doit y avoir d'autres moyens pour réguler le trafic des poids-lourds. Peut-être par un péage pour eux? A cogiter ...

Neinsager = ceux qui disent toujours non.

De: HENOU BERNARD <b.henou@orange.fr>

Objet: Rép : Conférence de presse Tunnel de Tende 28 mai 2016 Breil sur Roya

Date: 27 mai 2016 16:11:04 UTC+2

A: association Roya Expansion Nature <associationren06@gmail.com>

Cc: Frederic LAMY <flib26@orange.fr>, JEAN CHRISTOPHE BENOIT <kicb69@aol.fr>

Quel est l'impact positif de ce double tunnel comme un développement économique de la vallée et un arrêt de la désertification de la population

Dans 20 ans il n'y aura plus de commerces, ni d'habitants permanents, mais que des résidences secondaires

La vallée se meurt faute d'activité économique pérenne. la forêt envahira toute la vallée comme sur la commune de la Brigue

Je suis contre une critique d'un projet sans un contradictoire

Comme expert judiciaire, je pratique toujours le contradictoire qui est une base fondamentale de la justice

Vous évoquez une géologie remarquable, c'est la première fois que cet argument est avancé, d'où mon étonnement. Votre argumentation ne doit pas être un fourretout,

Bernard HENOU Expert judiciaire Docteur en géologie Hydrogéologie conseil retraité

De : <a href="mailto:charlie.kiki@no-log.org">charlie.kiki@no-log.org</a> Envoyé : mercredi 1 juin 2016 15:53 À : HENOU BERNARD <<a href="mailto:b.henou@orange.fr">b.henou@orange.fr</a> Cc : <a href="mailto:scot@carf.fr">scot@carf.fr</a>; <a href="mailto:sauvons-la-roya@lists.riseup.net">sauvons-la-roya@lists.riseup.net</a> Objet : <a href="mailto:Questions">Questions</a> à M. Hénou...

Bonjour Monsieur,

J'ai lu votre réponse au communiqué de presse de Ren et des 20 associations signataires du 28 mai dernier ... et je me permets de vous adresser quelques questions:

- -1) Pourriez-vous m'expliquer s'il vous plait en quoi le doublement du tunnel amènera le développement économique dans la Roya ?
- -2) D'autre part saviez-vous que la vallée ne se meurt pas tout à fait, y vivez-vous donc ?

De jeunes agriculteurs apiculteurs, bergers, bûcherons, artisans, guides et accompagnateurs en montagne, professionnels du tourisme, professeurs, enseignants, infirmiers et aides-soignants, agents edf, médecins, agents ONF, Force O6 s'installent chaque année. Des commerces ouvrent...Avez-vous déjà vu l'ampleur des stands de produits locaux de qualité de la fête de la Brebis Brigasque fin octobre ?

L'agriculture de montagne et le tourisme sont des sources d'emploi dynamiques, mais le resteront-ils quand la vallée sera un couloir à camions entre deux parcs nationaux certes remarquables ?

3) Quel touriste voudra y venir alors ? Vous même serez-vous heureux d'y venir dans ce contexte ultra pollué, dangereux, défiguré par le trafic comme en Val Stura (à 40km d'ici, voir les villages de Demonte, Aisone etc.) du côté piémontais ?

Ce qui entraine le déménagement de certaines familles modestes de la vallée ces deux dernières années est principalement l'abandon de la ligne de train dans la partie Haute Roya (moins de train et une vitesse de circulation réduite à 40km/h donc Breil tende en 1 heure !!! (pour 15km !!!) . Je vous fais remarquer qu'il est Impossible d'arriver à Nice en train avant 12h03 du matin en partant de tende ou la Brigue )...

-4) Pour finir, la géomorphologie de la vallée de la Roya vous semble-t'elle adaptée à un trafic de masse ?

Voilà Cher Monsieur, je vous prie de bien vouloir "appliquer le (principe de) contradictoire qui est une base fondamentale de la justice" pour répondre à mes questions ?

Je vous remercie,

Bien cordialement Charlie BUZENET

Membre du collectif Sauvons la Roya

Habitante et citoyenne de cette Vallée depuis 38 ans, Mère de jeunes enfants Accompagnatrice en montagne et enseignante

De : <a href="mailto:charlie.kiki@no-log.org">charlie.kiki@no-log.org</a> Envoyé : mardi 7 juin 2016 16:45 À : <a href="mailto:scot@carf.fr">scot@carf.fr</a> Objet : Perspectives pour la Roya

Monsieur le Président de la Carf, Mesdames et Messieurs les réprésentants de la CARF,

Je m'adresse à vous en tant qu'habitante et citoyenne de la vallée de la Roya et donc de la CARF.

Puisque vous avez ouvert une concertation avec la population par la séries de réunions publiques tenues il y a quelques mois dans les différents villages de la Roya, je tiens à vous adresser les remarques suivantes, qui, je l'espère, serons prises en considération, lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial.

Notre vallée se situe dans les zone périphérique et zone Coeur du Parc National du Mercantour, elle est aussi voisine avec le Parc Alpi Maritimi côté italien, soit deux parcs dans un territoire si petits... preuve que la biodiversité y est unique au monde et fragile. Ainsi qu'en atteste le choix d'y mener en 2007 l'Inventaire Biologique Généralisé, en effet parmi tous les autres endroits possibles en europe, c'est le Mercantour qui a été choisi. (voir ATBI.eu et <a href="http://www.mercantour.eu/index.php/grandes-operations/atbi">http://www.mercantour.eu/index.php/grandes-operations/atbi</a>).

Les voies de circulation existantes obéissent aux lois de la géomorphologie. La Vallée est étroite, étranglée par des gorges à intervalles réguliers aussi la route actuelle est un axe modeste ( construit au 18ème siècle) et qui doit le rester.

Or vous n'êtes pas sans savoir que le désengagement de l'état français de l'entretien de la ligne de train sur la portion Breil-Tende (vitesse réduite à 40km soit 50 minutes pour parcourir 20 kilomètres !), le remplacement des trains par des bus à tarifs modiques ultra subventionnés (choix affiché de favoriser la route par rapport au rail) et enfin la construction du nouveau tunnel du Col de Tende amènent déjà et amèneront une forte augmentation du trafic routier dans un avenir proche.

Le délaissement de la ligne de train a entrainé le déménagement de certaines familles qui ne pouvaient plus se rendre à Nice et à Menton aussi facilement qu'avant pour travailler, se soigner, étudier. J'entends souvent d'autres familles annoncer que si le trafic poids lourds venaient à augmenter encore, elles quitteraient la vallée au prix d'un effondrement des tarifs de l'immobilier et d'une désertion des écoles. La vie est déjà compliquée dans cette vallée, en effet, habiter ici demande beaucoup d'organisation pour travailler, pour s'approvisionner, pour les rendez-vous médicaux spécialisés, pour les activités des enfants, pour les études etc.

Les politiques menées ces dernières années nous ont ôté beaucoup de services publics et rendu la vie plus difficile. Nous sommes pourtant toujours prêts à fournir les sacrifices liés à ce territoire si particulier, et cher à nos yeux. En effet, nous avions jusqu'à présent l'immense compensation d'habiter un environnement assez préservé... Mais cela change de manière évidente et le Scot montre que notre territoire n'est là presque que pour servir la portion côtière de la carf ( réservoir d'eau, d'espace, décharges...) , voire les intérêts de Monaco.

Nous ne voulons pas devenir une banlieu dortoir où les gens habitent sans y scolariser leur enfants, sans y faire leur courses, ni y travailler, ni y établir les liens sociaux propres à ceux de la vie d'un village.

Nous voulons un territoire vivant, auquel on laisse le droit et les moyens de se développer en COHERENCE avec ses atouts géographiques et économiques propres ; Nous prétendons pouvoir attirer des habitants et les séduire pour ce que la vallée a de richesse et de valeur, c'est à dire liés à un environnement protégé, à des activités économiques propres et au tourisme vert.

Or les seuils de pollution sont déjà dépassés un jour sur deux dans la Roya (données air paca), le danger sur la route est déjà très important quand on se retrouve face aux énormes camions qui empiètent sur la voie de droite, celui dernier est bien incapable de freiner, une fois lancé. Aucun contrôle du nombre de camions ni de leur tonnage, aucune imposition d'une hauteur rédhibitoire pour les gros camions, aucun péage dissuasif à l'entrée du tunnel, aucune vision en amont de l'impact de la mise en circulation d'un double tunnel, ne sont à ma connaissance envisagés.

Que deviendra cette vallée avec un trafic inadapté, dangereux, polluant?

Aucune perspective de développement économique ne me semble pouvoir découler de ce trafic.

Or savez-vous que de jeunes agriculteurs apiculteurs, bergers, bûcherons, artisans, guides, accompagnateurs en montagne, professionnels du tourisme, professeurs, enseignants, infirmiers et aides-soignants, agents edf, médecins, agents ONF, Force O6, fonctionnaires s'installent chaque année dans la Roya? Des commerces ouvrent...

Avez-vous déjà vu l'ampleur des stands de produits locaux de qualité de la fête de la Brebis Brigasque fin octobre ? Avez-vous déjà constaté combien le public local et surtout celui venu de toute la Carf et de la Métropole Niçoise se déplace pour venir jouir de ce que cet événement symbolise, c'est à dire l'envie de profiter d'une nature préservée, se reposer loin des villes, de manger des produits sains et de soutenir les producteurs qui font de la qualité ?

L'agriculture de montagne et le tourisme vert sont des sources d'emploi dynamiques mais le resteront-ils quand la vallée sera un couloir à camions entre deux parcs nationaux certes remarquables ?

Quel touriste voudra alors y venir ? Vous-même serez-vous heureux d'y venir dans ce contexte ultra pollué, dangereux, défiguré par le trafic comme en Val Stura (à 40km d'ici, voir les villages de Demonte, Aisone etc.) du côté piémontais ?

Voilà, les points que j'aborde ne sont pas exhaustifs mais vous pourrez par mon témoignage vous faire une idée de ce que pense de nombreux habitants de la Carf que vous ne devez pas oublier et mépriser sous prétexte que nous ne sommes pas nombreux.

Le Scot se doit d'être un schéma de cohérence territorial, je vous prie de bien vouloir considérer cette cohérence comme une coopération plutôt que comme l'imposition de projets dont les habitants ne veulent pas. Et qui vous desserviront un jour... Nous ne sommes plus au vingtième siècle, nous ne pouvons plus nous permettre de sacrifier à jamais des territoires alpins, des réserves de biodiversités mais aussi des réserves d'espace sauvages pour les citadins. Réfléchissons avant de réaliser ou de soutenir les grands projets inutiles.

Prenez les devants et montrez que vous êtes en mesure de faire de la Carf une intercommunalité moderne, audacieuse, et pionnière du changement et de la transition écologique dont on parle tant ! Osez mettre en œuvre une politique audacieuse, porteuse d'emplois comme le font de nombreuses intercommunalités en France et en Europe !

Les gens vous respecteront immensément pour cela.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma lettre et j'attends avec impatience votre réponse. Je me tiens à votre disposition pour vous faire découvrir ce territoire magnifique et digne d'être respecté dans toute sa spécificité!

Bien cordialement, Cécile (Charlie) BUZENET 4 rue Gambetta 06540 Saorge

De: Christian PASQUETTI <pasquetti.gairaut@gmail.com>

Envoyé: mercredi 28 octobre 2015 08:56

A: scot@carf.fr

**Objet :** plu sospel en cours scot en cours a l'attention de Messieurs le président de la commission

espace maire de St Agnes et Monsieur le président de la commission Scot

Messieurs,

Suite à nos courriers et mail concernant la consultation publique liée au Scot,nous attirons votre attention pour ce qui concerne notre quartier (Condamine, Roccas , Coletta) à Sospel , que suite aux récentes pluies et en parallèle à des travaux autorisés ou pas par la commune de Sospel sur la partie haute de notre quartier, construction d'un hangar agricole avec création de piste et ....autres , des écoulements d'eau pluviales venant de ces hauteurs ont fait déborder le vallon permettant jusqu'à ce jour de les canaliser, ce qui a occasionné des dégâts sur une parcelle bâtie en contrebas .

Les récents évènements parfois dramatiques sont là, bien au-delà de nos arguments pour que nous réitérions avec force notre demande de laisser vierge de toutes construction cette zone que nous avons délimité par courrier suite à une demande de précision des services de l'urbanisme de Sospel.

Ce n'est plus simplement une demande de préservation de l'environnement mais vu la topographie des lieux, une mise en garde afin d'éviter de graves nuisances, à minima.

Nous réitérons donc notre demande de déclassement de cette zone en non constructible (ouest plateau de la Condamine, Est Roccas) ou d'ailleurs un effondrement de chemin rural s'est produit en 2014!!! suite à des travaux illégaux.

Nous sommes certains de votre implication pour faire valoir raison à la municipalité de Sospel qui hérite d'un POS illégal eût égard aux principes de la loi montagne et de la directive territoriale.

Nous vous présentons nos respectueuses salutations.

Association Sospel La Condamine

CZ Madame Fau quartier condamine 06380 Sospel

RNA W062008763 tel 0611353105

Le 2 juin 2016 à 15:50, Thibaud Duffey <carambaam@yahoo.fr> a écrit :

A propos de la Conférence de presse Tunnel de Tende 28 mai 2016 Breil-sur-Roya

Bonjour

Aujourd'hui, la vallée de la Roya est sujette, malgré la désertification des services publiques, à une sensible reprise agricole, d'exploitation forestière durable et au développement d'un tourisme responsable et de qualité. Bien entendu, la suppression des lits dans les hôpitaux, la non restauration de la ligne de train et leur manque de ponctualité, la suppression des bureaux de poste et la réduction du nombre d'instituteurs ne facilite pas l'installation des familles et des porteurs de projets.

Un axe de transport rapide de favorise pas l'arrêt dans les villages et leur développement économique, au contraire, il les condamne à être juste vus de la vitre des véhicules, sous la brume des gaz d'échappements. S'il est mis en œuvre, avec le double tunnel de Tende, dans 20 ans il n'y aura plus de commerces, ni d'habitants permanents, mais que des résidences secondaires, et un tourisme bâclé tenu par des personnes ne vivant pas sur place et ne connaissant pas le terrain, comme dans nombre de vallées dans les Alpes, les Pyrénées et les Apennins où les tunnels ont ouverts la brèche.

Si on empêche les bergers d'effectuer leurs transhumances, abandonnant ainsi les pâturages qu'ils entretiennent, la vallée la forêt envahira toute la vallée comme sur la commune de la Brigue.

Comme professionnel de la montagne et du tourisme rural, je pratique toujours une étude d'impact avant chaque projet.

Nous évoquons aussi la nécessité de prendre en compte la biodiversité extraordinaire (40% de la flore européenne) et la géologie remarquable (base de la candidature du Mercantour à l'UNESCO).

Prenez en compte dans vos études du territoire les habitants qui le peuplent et la taille du sacrifice pour réduire les trajets de camions qui roulent souvent à vide, croisant d'autres transporteurs du même type de marchandise allant dans le sens inverse.

Nos sources ont déjà commencé à être polluées par ce projet (vallon de cannelle, Vermenagna).

Le riche patrimoine culturel et naturel de nos vallées ne peut pas être sacrifié pour si peu.

**DUFFEY Thibaud** 

Accompagnateur en Montagne, spécialisé en géologie et botanique

Technicien Supérieur en Gestion et Protection de la Nature

Le ven. j juin soir à 12:14, HENOU BERNARD

<b.henou@orange.fr> a écrit :

Le seul développement économique d'une vallée de montagne, c'est une station de ski ou un village dans lequel réside une vedette comme Brigitte Bardot

Les rares élevage de brebis même s'il sont très sympathiques n'ont jamais enrichi une vallée. Leur exploitation est trop artisanale et pourtant j'adore les fromages de chèvres et de brebis et je suis souvent intervenir pour leur exploitation dans le cadre d'avis hydrogéologie exigée par l'ARS DT 06 leur permettant de poursuivre leur exploitation sur la value de la Roya

Le véritable danger pour les éleveurs de montagne est la présence du Loup. Je suis intervenu à ce titre auprès de la préfecture et aussi auprès du maire de la Brigue afin qu'il intègre dans la charte de Natura 2000, la protection des brebis briguasques en voie de disparition en éliminant les loups de la commune, car ces loups qui sont de la même espèce que les chiens domestiques ne sont pas une espècs en voie de disparition.

Pour la géologie j'interviens comme conseil auprès du club de spéléologie de la Brigue pour la défense et la protection de nombreuses grotte et gouffres de la commune.

J'interviens aussi auprès de la commune pour protéger le patrimoine historique relatif aux vestiges des blockhaus sur la commune

Donc à chacun son action, en fonction de ses considérations philosophiques

Ne pas confondre un géoécologue (avec une formation écologiste) qui raisonne en million d'année et en prenant en considération que tout change et bouge sur la planète avec la tectonique des plaques, avec un écologiste (sans formation scientifique) qui ne raisonne que sur une centaine année au maximum en ne souhaitant que rien ne bouge.

Et j'affirme que la planète n'est pas en danger, car elle continuera de tourner même si l'espèce humaine disparait.

Bien à toi

**Bernard** 

De : <u>graham.vickery@orange.fr</u> <<u>graham.vickery@orange.fr</u>> Envoyé : vendredi 14 décembre 2018 15:02 À : <u>scot@carf.fr</u> Objet : SCOT DOO présentation à Menton le 12 décembre 2018 Attention M. Perret / Antea group

Bonjour,

Merci pour la présentation et le très bon sommaire du mercredi soir.

J'ai quelques observations :

- 1. Pour le ZI du Carei ce n'est pas nécessaire de l'élargir, c'est plutôt de valoriser les installations déjà sur place. Pour la plupart elles sont des lieus de stockage et les hangars très vétustes. C'est nécessaire de les moderniser et convertir dans une "vallée digitale".
- 2. Lignes ferroviaires. Est-ce qu'on peut accélérer la mise en concurrence, et surtout encourager les prestataires Italiens d'offrir les services internationales Ventimille / Cuneo / Tende / Nice.
- 3. Les projections pour les logements sociaux (LS) sont trop disproportionnées. Pour Menton les chiffres présentés pour 2019 2025 ont été 1180 RP + RS, dont LS 550. Ca fait presque le moitié de tous les logements pour les LS. Le résultat sera une paupérisation de la ville de Menton, sans contrepartie et surtout pas sans un vrai développement des activités de futur.
- 4. Sites classés. La présentation orale a mentionné la protection des sites classés, mais je n'ai rien trouvé dans le document sur Internet. C'est crucial mais je me demande quels sites et comment?

Bien cordialement.

Graham VICKERY Résidence Le Marly 15 Porte de France 06500 MENTON

Contributions du public - Internet

De: tania.bianco <tania.bianco@laposte.net>

Envoyé: mardi 7 juin 2016 23:02

À:scot@carf.fr

Cc: sauvons.la.roya@gmail.com; 'association roya expansion nature' <associationren06@gmail.com>

Objet: SCOT et Haute ROYA - Lettre ouverte d'une descendante de Saorgiens et Tendasques -

ALERTEE à la défiguration d'une Vallée

Bonjour,

Je voudrais vous soumettre les remarques, critiques et propositions en tant que citoyenne française frontalière de la Ligurie, habitante de Beausoleil et originaire de la Haute Roya, administrée de Saorge également (maison de village).

Ceci en vue de contribuer à l'élaboration du SCOT.

A - Des considérations environnementales et humaines semblent guider le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la C.A.R.F.

Or comment peut-on construire un environnement cohérent alors que se profile dans un proche avenir une destruction de la partie extrême Est de notre Département, soit la Vallée de la Roya? (dans sa partie française puisque c'est celle que nous construisons).

Nous avions la chance d'être une partie excentrée du Département, un peu laissée pour compte, ce qui avait pour corollaire un caractère préservé dans son patrimoine historique, une situation environnementale peu dégradée, car indemne de toute industrialisation. Sans station de ski, nos montagnes restaient rurales et quelque peu intactes.

Aujourd'hui le col de Tende est défiguré, la route devient une gigantesque bretelle d'autoroute. Quant à l'autoroute, elle risque d'exister dans quelques années si nous ne prenons pas des mesures fermes de limitation de la circulation à outrance qui se profile, conséquence d'un Traité imposé aux populations locales. Il faut rappeler que la grosse erreur du signataire de ce Traité inter étatique (France Italie sur le doublement du tunnel de Tende) était de croire que sans la route, la Vallée de la Roya était vouée à mourir ; Erreur monumentale : ce ne sont pas les passagers des véhicules d'un grand axe routier qui s'arrêtent et font vivre la vallée, mais les touristes qui choisiraient de séjourner puis acheter dans la vallée.

Comment le SCOT peut-il prendre en compte cette menace d'autoroute qui portera atteinte à :

- 1- la santé des personnes y habitant ou séjournant. Le taux de pollution à l'ozone sera plus que triplé.
- 2- la sécurité des personnes (petits villages comme St Dalmas, Fontan, Breil) exposées aux risques d'accidents dus à de gros véhicules, à des autos toujours plus pressées. Pour l'instant les hauts camions font trembler les maisons, alors que les villageois vont faire leurs courses ; Que cela sera-t-il dans quelques temps? Pour rappel la route passe à St Dalmas sous le pont du chemin de fer, les camions ne peuvent s'y croiser; des écoles sont situées juste à côté. Le charmant petit village de Fontan n'est plus qu'un lieu de passage pour italiens pressés. "veiller à la qualité des entrées de villes et de villages"
- 3- les Paysages : comment imaginer que les villages de la pittoresque vallée de la Roya, dont la DTRB participe actuellement à la mise en valeur, soient menacés :

006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

- sur leur structure (nos bâtiments anciens sont pittoresques mais fragiles, les maisons ne sont pas des constructions très robustes, les toits en Lauze restent fragiles, les trottoirs comportent des petits rebords d'entrée de maison en schiste). Déjà une superbe vieille fontaine tendasque avec matériaux nobles utilisés par nos ancêtres a été éliminée sauvagement pour construire les nouveaux lacets au col de Tende ;

- les rues devenues des routes, pour des raisons de sécurité, seront certainement élargies, des viaduc construits pour supporter des voies de contournement (à l'instar de ce qui a été fait en Vermagnana: on ne voit plus que de l'autoroute de contournement, le vieux village n'est plus qu'un vestige

- la rivière comportera moins de points d'accès puisqu'il y aura prééminence de la grand route sur la rivière. Les pêcheurs et riverains seront oubliés. Comment imaginer que l'une des plus belles rivières d'Europe - les kayakistes pourront confirmer ce qualificatif - soit un jour recouverte pour pallier au problème de la sécurité dans les villages, et réaliser les fameux contournements que demandent les maires ; Car en effet, à Fontan seul le contournement sur la rivière est envisageable, ou bien par un long tunnel.

Nous sommes et serons en contradiction avec le projet du SCOT que l'on peut lire sur le site de la CARF "Réhabiliter les patrimoines bâtis et les formes urbaines caractéristiques du milieu montagnard en les adaptant aux besoins d'aujourd'hui"

Densifer en cohérence avec les caractéristiques urbaines et paysagères dans les dents creuses et en grefe, voire

4- le silence de la montagne. Pourquoi condamner à jamais un monde simple et naturel pour le transformer en grand axe routier infernal de par son bruit incessant, au service de l'industrie des pneumatiques et de l'automobile, sous couvert d'utilité des déplacements des personnes au sein de l'Europe? du bruit, du mouvement, de la pollution croissante vont être le lot des derniers habitants de la vallée de la Roya, résidences principales et secondaires confondues, et des touristes qui au contraire d'être introduits favorablement, y verront un paysage amoché et du trafic comme dans ces pauvres vallées de Savoie qui n'ont plus rien de montagnard.

<u>Action</u>: le doublement du tunnel doit être remis en cause. Si cette opération échoue, le passage doit être strictement règlementé, les camions priés de faire le détour par Savone comme aujourd'hui et des horaires imposés pour freiner les usagers. Des limitations d'horaires et de vitesse, de tonnage sont à éditer afin de dissuader nos amis transalpins à emprunter cet axe comme leur autoroute obligée.

Encore une fois, ce projet inutile est imposé d'en haut et sert les intérêts des automobilistes italiens et l'industrie européenne. Le habitants du territoire de la CARF n'ont jamais demandé à accueillir plus de 4 000 véhicules par jour sur ses chemins.

Cette contention du flux permettra peut-être d'enrayer la construction d'ouvrages routiers toujours plus modernes qui défigureraient le paysage de ce territoire si particulier.

B - Il faut Développer le tourisme vert et la capacité hôtelière dans une zone où la découverte des vallons sauvages associée aux petits villages n'est pas totalement exploitée. Des jonctions avec la partie italienne (Haute Nervia) pourraient être envisagées, afin de répondre à une demande touristique ;

Au sujet de cette revalorisation, comment un commanditaire de travaux routiers a pu laisser il y a 4 ans, à la fin des travaux du tunnel (viaduc/tunnel) de Saorge, une ancienne route historique pleine de déchets inertes, soit ensevelie sous les débris rocheux issus des excavations de la montagne ? Qui plus est cette décharge se situe sur dans le défilé des gorges de Saorge, site géographique impressionnant montré et décrit dans de nombreux ouvrages touristiques d'alors, car il permettait de découvrir au sortir de cette route, le village perché de Saorge; Ainsi pour des motifs de ;....? sécurité....? une collectivité publique a laissé illégalement des restes de chantier, au détriment d'une valorisation patrimoniale d'un lieu où les pancartes des "monuments historiques" ont toujours orné la route (édifice de la madone del Poggio). Une revalorisation des lieux s'impose, lieux où la population semble ne pas compte

La ligne ferroviaire devrait bien sûr être maintenue, valorisée sur un plan touristique, et améliorée dans le sens de l'usage du transport de marchandises afin de contrebalancer le rôle trop prédominant de la route.

En espérant que ces critiques et avertissements orienteront le remodelage du territoire tel qu'il est programmé par des élus de la côte....

Merci de votre attention,

Mireille Bianco

2 Chemin de l'usine électrique

06240 BEAUSOLEIL

**De :** monique malaussena < monique.malaussena@hotmail.fr >

Envoyé: dimanche 8 mai 2016 21:55

À: scot@carf.fr

Objet : Scot vallée de la Roya

# **Bonjour**

Le scot étant en ce moment en travail et que les citoyens peuvent apporter leur pierre..., je voudrais attirer votre attention sur différents problèmes qui sont loin d'être originaux car partagés par beaucoup et aussi par le simple bon sens.

Il me semble que tous les scots peuvent être écrits... si vous ne posez pas un postulat de départ ces derniers ne seront pas réalisables. Votre travail sera loin d'être gratifiant et vous aurez perdu votre temps.

Ce postulat étant à mes yeux **la qualité de l'air** respiré par les citoyens (dont les enfants donc l'Avenir) et touristes (économie) et végétation (la Vie) de la vallée de la Roya et de ses alentours dont les Parcs du Mercantour et Alpi Maritime. (Rapprochez-vous de "air paca" et vous verrez le désastre quotidien...)

- Projet de développement de la route de la Vallée de la Roya contribuera largement à polluer l'air et l'environnement...Le terme pollution se conjuguent au pluriel car la pollution sera aussi bruyante, visuelle, olfactive... Vous mettez en danger la santé publique des habitants : nouveau-nés, enfants, adultes et personnes âgées (beaucoup de maisons de retraite). Les pouvoirs publics et personnes qui cosignent ce projet risquent d'être poursuivis en justice pour mise en danger de la santé des personnes mais aussi pour tout le patrimoine naturel.
- Le tunnel en cours de réalisation...aucune information sur la traversée des villages lorsque les flux seront incessants jours et nuits
- Le train TER, splendide outil, n'est pas utilisé à bon escient tant en ligne internationale que locale pour le transport de passagers et de marchandises
- Si cette vallée se transforme en "enfer" routier, beaucoup de personnes qui contribuent au développement économique et rural de la vallée fuiront définitivement cette région
- Les valeurs immobilières seront dévalorisées
- Les écoles et collèges se videront ...vous qui me lisez : mettriez-vous votre enfant à l'école au bord d'une autoroute, la cour de récréation sous les pots d'échappement des camions ... ? j'entends déjà votre réponse...
- Même en montagne le bruit et les gaz montent donc les bergers et leurs troupeaux ou autres activités agricoles seront touchés
- Vous cautionnez le risque d'une augmentation d'accidents routiers. La mortalité ou blessures à vie... donc coût pour la société
- A ce jour, il y a non-respect des vitesses dans les traversées des villages (et y a-t-il un contrôle du transport des matières dangereuses... j'ai un gros doute!)

Donc:

**Spatialiser les principes d'urbanisation et les choix d'aménagement** : qui viendra habiter??? **Préserver et valoriser les espaces naturels et littoraux** : c'est complétement faux puisque c'est une destruction programmée

**Organiser l'implantation des commerces** : qui viendra s'implanter et acheter ...sauf les "envies pressantes" feront un stop ..; sinon "sortir de l'enfer le plus vite possible. Les pompes funèbres auront par contre un agenda bien rempli

**Orienter les déplacements et les politiques de logement:** A ce jour le ter et les bus du conseil général n'ont pas des horaires pertinents

Organiser et maîtriser le développement de la montagne en intégrant les UTN: les montagnards sont loin d'être des imbéciles ils iront ailleurs

Une activité touristique importante et diversifiée avec une fréquentation touristique toute l'année: Qui viendra visiter une vallée bruyante et polluée par le trafic international... et toute l'année c'est faux car à ce jour la saison touristique dure quatre mois.

Le couvert forestier sera ENCORE plus menacé par les pluies acides chargées des gaz d'échappement du trafic routier

En conclusion, est-il plus important de valoriser le bénéfice à court terme de grosses entreprises de construction et de transports, des enjeux politiques etc... ou les ressources du long terme plus profitable à la vie locale et les générations futures afin que celles-ci ne nous maudissent pas.

Merci d'avoir pris le temps de me lire et j'espère tenir compte de ces remarques Bonne réception Cordialement nb: Je reste à votre disposition Monique Malausséna

**De**: monique malaussena < monique.malaussena@hotmail.fr >

**Envoyé:** samedi 21 mai 2016 09:53

À: scot@carf.fr

Objet : Scot vallée de la Roya

Bonjour,

Je vous ai écrit (courriel ci-dessous) le 8 mai 2016. A ce jour, je n'ai aucun accusé de réception...est-ce simplement un oubli de votre part et/ou un manque de personnel? Ou est-ce la confirmation que cette enquête publique n'est qu'une mascarade ...(parmi tant d'autres...).

Au plaisir de vous lire

Cordialement

Malaussena Monique

**De :** Danielle Cottalorda < <u>danielle.cottalorda@orange.fr</u>>

Envoyé: dimanche 22 mai 2016 10:03

À: scot@carf.fr

Cc: sauvons-la-roya@gmail.com; 'Gilbert Cottalorda' <gilbert.cottalorda@orange.fr>

Objet: SCOT

Messieurs,

JE NE VEUX PAS plus de pollution dans notre vallée avec plus de camions et de véhicules avec le double tunnel du Col de Tende......

Notre santé et celle de mes enfants et petits-enfants est déjà menacée avec 1 jour sur 2, en moyenne, de pollution moyenne ou forte....... Vous voulez nous assassiner à petit feu en acceptant 2 tunnels et une forte progression de véhicules et de camions ???? Avec cette pollution qui sera accentuée, quelle idée folle de présenter notre beau territoire à l'Unesco!!!!! qui aura envie, volontairement, de venir s'empoisonner chez nous ???

Remettez-nous les trains comme ils étaient avant, en faisant les travaux nécessaires pour améliorer la ligne (car vous avez l'argent et c'est volontairement et politiquement que vous refusez ces travaux nécessaires et obligatoires à notre ligne de vie !!!) .... Les bus, de nombreuses personnes ne les prendront pas, car elles sont malades (exemple : ma belle-mère et bien d'autres) ...

Et JE NE VEUX PAS que Breil, mon village, devienne une cité dortoir de Monaco..... Monaco a du travail ???? très bien, qu'il fasse des habitations pour ses actifs !!!! et non pas des projets luxueux pour les ultras riches comme c'est encore prévu..... Facile, Monaco, il ne prend que ce qui l'arrange, les salariés, et surtout pas les « dérangements » (j'aurais aimé mettre un autre mot, mais ça ne se fait pas !!!), c'est-à-dire des logements pour ses salariés et les transports !!!!

Cordialement
Danielle COTTALORDA
167 chemin de la Mounta
06540 BREIL-sur-ROYA

Contributions du public - Internet

# ANNEXE 5 : PUBLICATIONS – ARTICLES DE PRESSE

# agglo dans vingt ans sera le territoire de

vingt ans? Vaste question du Mercantour. gent légitimement sur l'ave qui la composent et s'interropour les quinze communes de la Riviera française dans quebrunoises aux sommets des rives mentonnaises et ro 70.000 habitants, qui s'étend tique d'un bassin de vie de nir socio-économique et polinauté d'agglomération omment voyez-vous le territoire de la Commu-

durable, moyens de transport, valorisation de l'enviges (montagne et mer), mosites naturels et des paysa-Aménagement de l'espace un rural avec préservation des bain, organisation de l'espace rivités commerciales... connement, implantation d'acbilité, habitat, développement

ment destiné dès 2017 à sercohérence territoriale), docucadre du SCOT (Schéma de seront consignées dans le tous les projets structurants vir de cadre de référence à deux prochaines décennies politiques adoptées pour les communes en concertation définis par les maires des l'ensemble de ces différentes



de l'élaboration du SCOT. publiques qui seront organisées dans les 15 communes de la CARF, dans le cadre Lundi soir, les élus de l'agglo ont approuvé la mise en place des 30 réunions (Photo A.H.

qu'il souhaite voir intégrer connaître les ambitions qu'il du territoire. Chacun a fait l'échelle intercommunale. dans un grand projet à nourrit pour sa commune et établir un diagnostic précis depuis plusieurs mois pour conseillers communautaires

#### avec la population Concertation

Ainsi, dès ce mois d'octobre d'aller à la rencontre des ha-Aujourd'hui, il est temps compte leurs attentes bitants pour prendre en

Chlimataire arror la manula

at navir vina náriada da cont

cion doc récidences comments

ON 00 11 DE EO (Amanda Carolla) au

ne

et de développement duraquées ultérieurement). ont du territoire à horizon 2035 élus préciseront la vision qu'ils au cours desquelles citoyens et réunions publiques organimunes de la Riviera française sées dans l'ensemble des com ble) avec la mise en place de (les dates seront communi-

Néanmoins, la forte progresterritoire reste attractit malgre haut et moyen pays, mais le la population important sur le entrevoir un vieillissement de Le diagnostic de l'agglo laisse certain essouttlement de l'agglo peuvent être contactés prendre en compte leurs attentes, les services

sonnes agées...). équipements (scolaires, perments touristiques et des économiques, des aménage actifs, l'amélioration de la momain: le logement pour les repondre aux enjeux de de Le SCOT devra permettre de pement de zones d'activités ligne Nice Cunéo), le dévelopbilité (bretelle de Beausoleil, la

Pour repondre aux questions des citoyens et trançaise et Natura 2000. \*Dans le cadre de l'Espace valléen de la Riviera

La Carf augmente son

Date de réception préfecture : 18/09/2019

total de l'emprunt a budget à l'équilibre. d'1,3 million d'euros les projets déjà approuvés », contrepartie. Cet emprunt vient emprunt. Aucune nouvelle 11 millions d'euros. amenant ainsi le montant emprunt de près apporter un financement pour dépense n'est votée en serons amenes a tirer sur cet 2015-2016 voire en 2017, nous pluriannuel d'investissements 1,296 million d'euros... communautaire a soumis au pas assez. Lundi, le conseil 9,7 millions d'euros. Bien, mais Au mois de février dernier, détaille Patrick Césari, « Au regard du plan vote une augmentation de 'agglo validait un recours à emprunt pour maintenir son

> bambins » de Breil et our la « Maison des

#### pour l'APCM 30000 € de subvention

sur le point d'obtenir l'IGP citron de Menton. C'est une de rappeler que « l'APCM est Menton, Jean-Claude Guibal pour le député-maire de Citron de Menton. L'occasion euros a été attribuée à question de semaines. » 'association de promotion du

directeur adopte Accessibilité : schéma

collecte de vêtements, explique

ean-Claude Guibal. Nous les

inne raccivice on lair dicant

concurrence à sa propre

deux communes par la Cart. qui ont été attribuées aux 10 685€)... Ce sont les sommes chapelle de Maurion à Saorge 2 662€ pour les travaux de montant total de 11150 €) et de Breil-sur-Roya (sur un de la « Maison des bambins » 1100 € pour l'aménagement (sur un coût global de la chapelle de Saorge réfection de la toiture de la

# Une subvention de 30000 **Bornes à vêtements:**

président de l'agglo.

qui dispose aussi d'un convention renouvelée container dans le Val de sapeurs pompiers de Mentor pour l'Aide humanitaire des l'heure où il convenait de le bornes ont été installées sur le a bien pris. Depuis 4 ans, 19 l'éco-organisme EcoTLC, l'idée convention entre la Carf et collecter les déchets textiles. Menton et « qui a vu une l'unanimité. Sauf peut-être renouveler, semblait faire Lancee en 2011 grace a une Des bornes à vêtements pour erritoire. Le partenariat, à



# ELABORATION DU SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, la population est conviée à une réunion publique d'information portant sur le diagnostic et les enjeux du territoire

En janvier et février 2016 entre 18h et 20h

Breil sur Roya-28 janvier- salle de cinema Ca d'Breil

Breil sur Roya-28 janvier- salle de cinema Ca d'Breil

Breight group de la janvier - Mairie

Breight group Sainte Agnès-14 janvier - salle Saint Jean-Mairie annexe Saorge-15 janvier - salle des fêtes-Mairie annexe La Brigue-13 janvier -salle du Conseil --Mairie La Turbie-18 janvier - salle du conseil- Mairie Castellar-25 janvier - salle du Conseil- Mairie Fontan-26 janvier -salle du Conseil-Mairie Menton-21 janvier -Salle St Exupery Castillon- 22 janvier-Salle des fêtes Gorbio-12 janvier -Salle des fêtes Moulinet-20 janvier -Mairie



# ELABORATION DU SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

population est conviée à une réunion publique d'information portant sur le diagnostic et les Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, la enjeux du territoire

Le 3 Février 2016 SALLE DU CONSEIL MAIRIE DE 18h à 20h

Roquebrune-Cap-Martin

# Riviera française en 6 quest menagement tuti

Une réunion publique sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est organisée ce soir à Menton et demain à Beausoleil. Mobilité, économie, habitat... Ce document dessine le territoire à l'horizon 2030

evelopper et moderniser la Riviera française tout en préservant son cadre de vie privilégié et son identité... c'est tout l'enjeu du Schéma de cohérence territoriale (Scot) qui rentre dans sa dernière phase de

Depuis le 22 novembre, des réunions publiques sont organisées dans chaque commune de la Communauté d'agglomération de la Riviera française (Carf). Le but est de présenter les actions du Document d'orientations et d'objectifs (DOO) et de recueillir les observations de la population.

Les citronniers près de chez moi vont-ils être conservés? Les fri-

ses de mon immeuble seront-elles préservées? Ce soir, c'est au tour des Mentonnais de se pencher sur l'évolution du territoire et de faire eurs remarques.

«À ce jour, nous avons déjà ras-semblé 78 prescriptions et 46 re-commandations lors de précéden-tes réunions», détaille François Le-febvre, directeur général adjoint des services de la Carf.

Demain, le rendez-vous de Beausoleil clôturera ce parcours de concertation publique. On vous explique le rôle déterminant de ce projet en 6 points.

orientations d'aménagement pour le territoire à l'horizon 2030. «Il sera la juxtaposition ou la syn-thèse des 15 PLU (Plan local d'ur-Le Scot de la Riviera fran-çaise est un document d'ur-sme qui définit les grandes Le Scot, c'est quoi? banisme qui

banisme) (1) des communes qui

composent la Carf», détaille Jean-Claude Guibal, le maire de Men-ton et président de la Carf. Ainsi, les PLU et Scot devront être compatibles et se compléter. À quoi sert-il? Le Scot assure la cohérence

sonnalités a Chambre c sur toute l'agglomération.
«Notre territoire sollicite l'imaginaire, parfois l'onirisme par sa
beauté. C'est une image qu'il faut
arriver à préserver, tout en prenant compte des particularités de
chaque commune. Car la Carf, nichée entre mer et montagne, est

une vraie mosaïque qu'il faut as-sembler», précise Jean-Claude Guibal.

Le Scot de la Riviera française vise à créer un territoire à la fois préservé et dynamique à l'horizon 2030. Les Mentonnais sont invités ce soir à faire part de leurs observations. (Photo Michaël Alesi)

Est-il obligatoire?
Oui, il est obligatoire mais c'est aussi un document vivant. «Il n'est pas définitif jusqu'aux 15 ans de sa validité. Il peut être révisé ou modifié à chaque instant», précise le président de la Carf.

Ce sont les élus locaux, les instances de l'État, les per-malités associées comme la ambre d'agriculture ou la Qui sont les acteurs?

Chambre de commerce, mais aussi les associations et les citoyens. «Cela permet de construire un document fin et précis qui répond aux attentes de tous les acteurs», détaille le maire.

Quelles thématiques abordées?

des déplacements, de la préserva-tion de l'agriculture ou des paysa-ges (lire ci dessous). «Ces actions visent aussi à trouver un équilibre entre la tradition et la modernité Il évoque notamment les thè-mes de l'habitat, du développe-ment économique, touristique,

tout en veillant à ne pas bétonner à tour de bras», synthétise l'édile.

Quel est le calendrier ?

des phases de concertation et une enquête publique. «Le Scot de la Riviera française a débuté il y a trois ans et rentre dans sa dernière ligne droite », détaille François Lefebvre. Après la réalisation du plan d'aménagement et de développement durables (PADD) – première phase du Scot – c'est au tour de l'élaboration du Document d'orientations et d'objectifs (DOO) d'être présenté. Les réunions publiques de ce soir à Menton – et de demain à Beausoleil – clôtureront la Uélaboration d'un Scot est une procédure lourde et elle comprend de nombreuses études,

concertation autour du DOO.
Puis, le projet de Scot sera envoyé
à l'État avant d'être arrêté par le
Conseil communautaire.
Une enquête publique se déroulera ensuite avant l'approbation définitive du Scot prévue à l'au-tomne 2019.

document de p 5 PLU est 1 E.

Savoir +

Aujourd'hui, réunion publique sur le Scot de Menton à partir de 18 h à la salle Saint-Exupéry et demain, à 18 h au Théâtre Michel-Daner à

Stéphanie WIÉLÉ swiele@nicematin.fr

# Quatre défis entre développement et préservation du cadre de vie

Le Scot vise à créer une Riviera française à la fois préservée et dynamique. Voici les 4 axes principaux:

Les actions proposées permettent de Les actions proposées permettent de valoriser et de préserver le patrimoine bâti et naturel du territoire. « On protège tout ce qui a de la valeur », souligne Jean-Claude Guibal. Le Scot entend également préserver l'esprit de « villes jardin » sur le littoral en renforçant les espaces verts. « Il faut conserver l'esprit French Riviera qui a su séduire la clientèle britannique au siècle dernier», ajoute le directeur général adjoint des services de la Carf. Dans la vallée de la Roya, le Scot prévoit de favoriser l'ouverture des ardoisières.

Accu**s**é denémention en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

l'offre, « afin de proposer toute la gamme touristique sur le secteur». Le Scot encourage l'économie locale axée sur le triptyque « santé, nutrition, bien-être ».

« Car c'était la vocation de notre territoire. Les gens venaient se soigner chez nous. » Autres priorités: le numérique, les activités artisanales et les métiers traditionnels d'exception. « On aimeraît créer un moulin communautaire et on relance les constructions de murs en pierres sèches », liste François Lefebvre.

Le développement de la fibre optique sur l'ensemble des 15 communes de la Carf fait partie des défis.

existants ou à créer
Dans le cadre du Scot, l'objectif est de développer l'offre de bus pour faciliter le rabattement vers les gares. Pour favoriser la mobilité, il s'agira d'améliorer les liaisons ferroviaires mais aussi de

Il s'agit de développer l'activité touristique en accompagnant la montée en gamme de

Une économie axée sur les filières d'excellence

construire la future sortie de l'A8 à Beausoleil. Autres objectifs clefs: soulager les engorgements en direction de la Principauté de Monaco et maintenir la limitation du trafic des poids lourds dans la vallée de la Roya. Le Scot prévoit également de maîtriser l'urbanisation diffuse dans les collines de la Riviera, mais aussi d'implanter un lycée d'enseignement général situé à moins de 30 minutes des communes les plus éloignées des vallées.

Répondre aux besoins résidentiels et d'hébergement

Les actions retenues permettront de maintenir l'attractivité résidentielle et touristique du territoire en réalisant la construction de nouveaux logements principalement destinés aux actifs.

Sur la période 2019-2030, il prévoit 3575 résidences principales et pas plus de 5775 logements au total.



Itinéraires cyclables, bornes de recharge pour voitures électriques...
Le Scot vise à développer, notamment, les mobilités douces.

(Photo G.Bosc-Bierne)

Le Schéma de cohérence territoriale de la Carf (Scot) est dans sa dernière phase de réalisation. Le document capital a suscité beaucoup d'interrogations, lors d'une réunion publique, mercredi à Menton

pour la Riviera française. Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) dessine le futur visage d'un territoire. Celui de la Communauté d'agglomération de la Riviera française (Carf) est entré dans sa dernière phase de réalisation. Une série de réunions publiques vise à présenter le document d'orientations et d'objectifs, qui pose les bases du futur Scot, et à recueillir les observations dez-vous s'est tenu hier soir à

A Menton, ville centre de l'inter-communalité, la réunion s'est dé-roulée mercredi soir. Plusieurs des vingt-cinq participants se sont exprimés sur les quatre points cardinaux du Scot (notre édition de mercredi 12 décembre).

TALALLI BALALLE

# Valoriser les identités paysagères, patrimoniales et environnementales

environnement qui travaille sur le dossier: «L'option retenue, qui est à l'échéance de quelques années, est que tous les déchets ménagers de la Carf seront traités à l'Ariane ». Jean-Claude Guibal, le maire de Menton et président de la Carf, apporte une précision au C'est le premier grand axe du futur Scot. Et il a suscité plusieurs questions. Dont celle-ci: «Nos déchets partent souvent en dehors du département. Est-ce qu'ils vont rester au niveau des territoires du département ou de l'aggloméra-tion, de la Carf? » Réponse de Jac-ques Perret, d'Antea Group, so-ciété d'ingénierie et de conseil en

allez vous traiter l'aspect fiscal? »
Une «commission franco-monégasque, dont la Carf est partie prenante, étudie toutes ces questions fiscales », répond Yves Juhel, l'adjoint au maire de Menton délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement.

# Axer prioritairement le

L'homme, qui a posé la question précédente, s'interroge également sur les transports. « Vous n'avez pas assez pris en compte Monaco

plore plusieurs pistes.
D'abord, « l'accès au train est actuellement amélioré et cela va se
poursuivre», explique Jacques Perret. Ensuite, il y a les lignes ferroviaires qui filent de l'arrière-pays

Jusqu'au littoral.

«Le Scot affirme fortement l'intérêt de ces lignes pour les vallées de Sospel jusqu'à Tende», poursuit-il.
Un lien «vital», selon Yves Juhel.
Il évoque également d'autres idées actuellement étudiées, la diversification des entrées et sorties d'autoroute, le fameux funiculaire qui permettrait de rallier la Principauté depuis un parking-relais à La Turbie...

Répondre aux besoins résidentiels et d'hébergement touristique

# Calendrier

Fin 2018
Finalisation du Document
d'orientations et d'objectifs.

Début 2019
Arrêt du Scot

■ Printemps 2019
Avis des services de l'Etat et des personnes publiques associées.

**Eté 2019** Enquête publique.

Approbation par le conseil communautaire.

C'est le dernier point, peut-être le plus important. Au micro, un homme met le doigt sur le nœud du problème, quand vient la question du logement: «Trop de résidences sècondaires par rapport aux résidences principales ».

Tout le monde en est conscient, le Scot veut inverser la tendance.
Seulement voilà : « On n'a pas d'outil juridique » pour favoriser les résidences principales par rapport aux secondaires, explique Jacques Perret. « Sauft... le loge-

ment social », souligne-t-il.
D'ici à 2030, le Scot prévoit la construction de 5575 logements sur le territoire de la Carf. Dont 1 800 logements sociaux d'ici à 2025. 40 % de la population de la communauté d'agglomération y est accessible.

NICOLAS HASSON-FAURÊ
nhasson@nicematin.fr

# Le Scot est un document-clé pour l'avenir de la Carf.

(Photo archives Nice-Matin)

sujet du recyclage. «Actuellement, les déchets de la Carf sont valorisés soit à l'usine de Monaco, soit à l'Ariane. L'objectif est de tout traiter dans le département ».

# Développer une économie axée sur les filières d'excel-

amène à cette remarque d'un membre du public: «C'est surtout Monaco qui crée des emplois. Vous parlez de télétravail avec des sociéparlez de télétravail avec des socié-tés monégasques. Mais comment piliers, dont une montée en gamme de l'activité touristique, une agriculture liée à l'identité du territoire, ou encore l'économie numérique, qui devrait faciliter le télétravail. Ce dernier élément Cet autre axe fort du document

# développement du territoire en valorisant les transports existants ou à créer

dans le Scot, estime-t-il. Les em-bouteillages sont beaucoup liés à des gens qui vivent en Italie ou à Menton et vont travailler à Mo-naco ». Le document, qui dessine le futur visage du territoire, ex-

# mfos services

Pompiers: 18. SAMU: 15 Police municipale:

Loto du RPNA
La Maison du Pied noir de Menton organise dimanche 16 décembre son loto de Noël, dans les salons de la résidence du Louvre. Vente des cartons dès de 13 h 30, début des jeux à 15 h. Nombreux lots.

organisent un concert caritatif au profit de la Fondation Lenval ce soir à 20 h à la salle Saint-Exupéry (8 rue de la République). Concert en partenariat avec l'Ensemble Instrumental de Nice, dirigé par le chef d'orchestre Avner Soudry. Prix d'entrée unique de 20 euros à retirer

Réunion publique DLF

En bre

sur place le soir de la manifestation.

6 8-NBW

Urgences: 04.93.28.72.43. Pharmacie: à partir de 19h30, sur ordonnance

Urgences en mer: 196 Dentiste: 04.93.01.14.14.

Concert de Noël par le Chœur polyphonique de Vintimille Dimanche 16 décembre à 15 hen l'église du Sacré-Cœur (avenue Edouard-VII). Œuvres de Fauré, Caccini, Bizet, Berlin, Adam, Haëndel. Entrée et participation libres.

Promenade à dos d'âne Samedi 15 et dimanche 16 décembre. Dans les jardins Biovès, à partir de 14h (3 euros le tour).

Concert caritatif
«Les Compagnons d'Euterpe»

rangoes 1", roi et mécène » aggès-midi à 15 h30, salle Saint

## URGENCES

04.91.75.25.25. Médecins de garde du

commissariat de police, rue

Mentonnais: (7j/7) de 8 h à minuit: 04.93.41.41.41. Hôpital: 04.93.28.77.77. 04.92.10.50.50.
SOS personnes en difficulté sociale: 115 de 9 h à 23 h.
Centre antipoison:

04.97.23.91.01. **Dé**chetterie

communautaire: 2I du Carei, avenue de Saint-Roman. Du lundi au samedi, de 8h30 à 12h30 et de 14 h à 18 h.

# PRATIQUE

Mairie: 04.92.10.50.00.

d'agglomération de la Riviera française: 04.92.41.80.30. Animaux perdus ou trouvés:

attendant Noël...

Dimanche 16 décembre à 15 h à la salle Saint-Exupéry. Au programme : chansons françaises et internationales, chants traditionnels. 10€, gratuit jusqu'à 12 ans. Réservation : 07.84.10.14.07.

Vernissage à la Galerie du Palais de l'Europe
Vernissage ce soir à 18 h de l'exposition « Le Palais de Carnolès sort de sa réserve ! » qui présente une sélection d'œuvres du XV° au XIX° siècles jusqu'au 2 février 2019.

Tel. 04.93.41.51.96.
Encombrants: 0800.080.350.
Gare SNCF: 08.91.67.68.69.
Taxis: Bornes (gare, casino, mairie): 04.92.10.47.01 (ou 00, ou 02).
Object trouvés:

# ue : la candidature à evoquee lors des voeux

lieu ce week-end à La Briseil municipal avail a cérémonie des vœux du maire et de son con-

colis de Noël et le repas qui qui ont œuvré efficacement tous les membres du CCAS grâce à qui les festivités ont associations et bénévoles. L'occasion de remercien ristique a été très bonne d'année. Puis il a rappelé de Maître Balarello en début tualité avec la disparition bre, ainsi que la triste acquant les événements tragisur l'année 2015 en évo-Daniel Alberti a fait le point aura lieu dimanche. cet été, la distribution des pour organiser le loto de été une réussite, ainsi que chaleureusement toutes les annoncé que la saison toutes par la commune et a ques de janvier et novemles diverses réalisations fai-

dotations de l'Etat, entre auque, malgré la baisse des Côté finances, il a annonce

Au premier plan de l'année maintenue de manière posi tres, la trésorerie a été 2016 : la candidature de la

sa géologie, (...) sa flore et s « site remarquable pour (...) toire si la candidature de ce pourrait avoir sur le terripact touristique que cela maire a précisé le fort imdates a été présenté. Le quelle un film présentant Méditerranée », pour la-UNESCO « Les Alpes de la commune à l'inscription toutes les communes candi-

parce qu'il est transfrontafaune endémiques, (...) et lier » était retenue.

« est gagnant, par la délégaavec laquelle tout le monde avant de souligner l'importion des compétences et la tance de la mutualisation, des villages et des alpages, vers travaux d'amélioration noncé la poursuite des di-Daniel Alberti a ensuite an-

mise en

rois a clôturé agréablement pensés et le partage du moyens ». verre de l'amitié autour de mune se sont vus récomde Noël impulsé par la comde décorations de portes cette belle soirée. la traditionnelle galette des es lauréats du concours



autour de la galette. Un auditoire attentif au discours du maire, avant un moment de convivialité

# Réunions publiques sur le SCO

document d'urbanisme cadre qui remplace l'ancien Le SCOT c'est le schéma de cohérence territoriale, un

grandes orientations d'aménagement, des «lignes di-Il a été institué par la loi Solidarité et Renouvelleorientations du scot. nales, doivent en effet être compatibles avec les des Sols); les PLU, de même que les cartes commuqui remplace dorénavant le POS (Plan d'Occupation que commune dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), Ces grandes orientations seront traduites dans charectrices», et constitue ainsi un cadre de référence. nement. Ce document fixe des objectifs et donne de nisme, d'habitat, de transport ou encore d'environdifférentes politiques publiques en matière d'urbaner, dans une logique de développement durable, les Sur un périmètre donné, le scot permet de coordonment Urbains, dite loi SRU, du 13 décembre 2000. schéma directeur.

Voici les dates des prochaines réunions publiques sur le SCOT dans les communes de la Cart.

de la libération - Beausoleil, 11 janvier, théatre Michel Daner, place

- La Brigue, 13 janvier, salle du conseil en mairie

Sainte-Agnès, 14 janvier, salle saint-Jean, mairie an-

- Saorge, 15 janvier, salle des fêtes, mairie annexe - La Turbie, 18 janvier, salle du conseil en mairie

Menton, 21 janvier, salle saint-Exupery

commun des

- Moulinet, 20 janvier, en mairie - Castillon, 22 janvier, salle des fêtes

- Castellar, 25 janvier, salle du conseil en mairie

- Gorbio, 27 janvier, salle des fêtes - Fontan, 26 janvier, salle du conseil en mairie

 Tende- 29 janvier, en mairie Breil-sur-Roya, 28 janvier, salle de cinema Ca d'Brei

- Roquebrune-Cap-Martin- 3 février, salle du conseil Sospel, 4 février, en mairie

**VOTRE MAIRIE** VIVRE À SOSPEL

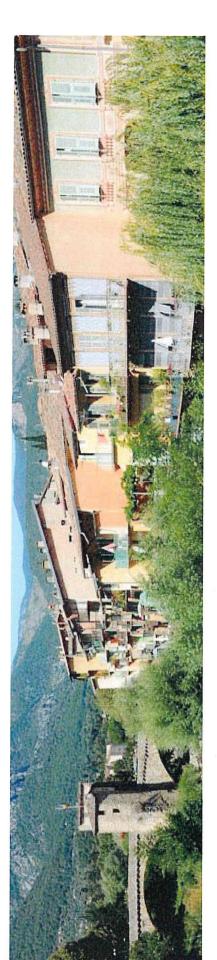
A DÉCOUVRIR

LOISIRS

**ECONOMIE** 

**ACTUALITÉS** 

**PRATIQUE** 



Sospel

Bienvenue sur le site de la mairie de Sospel

QUE SERA LE TERRITOIRE DE L'AGGLO DANS 20

44

ANS?

Site de l'office de

Biblio

tourisme

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019

Date de réception préfecture : 18/09/2019

Newsletter

Accueil > Urbanisme > Que sera le territoire de l'agglo dans 20 ans

24/10/2015 09:30:00

Comment voyez-vous le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française dans vingt ans ?

http://www.mairiedesospel.fr/modules/news/article.php?storyid=221

Mon

2/3

#### inscription

### Newsletter

La newsletter de Sospel vous permet de recevoir directement sur votre adresse mail toutes les actualités. L'information vient à vous!

Je m'inscris à la newsletter

économique et politique d'un bassin de vie de 70 000 habitants, qui s'étend des rives Mentonnaises et Roque Vaste question pour les quinze communes qui la composent et s'interrogent légitimement sur l'avenir sociobrunoises aux sommets du Mercantour.

Aménagement de avec préservation et mer)\* mobilité, transport, valoris commerciales.....

Aménagement de l'espace urbain, organisation de l'espace rural avec préservation des sites naturels et des paysages (montagne et mer)\* mobilité, habitat développement durable, moyens de transport, valorisation de l'environnement, implantation d'activités commerciales.....

L'ensemble de ces différentes politiques adoptées pour les deux prochaines décennies seront consignées dans le cadre du SCOT

Schéma de cohérence territoriale) document destiné dès 2017 à servir de cadre de référence à tous les projets

structurants définis par les maires des communes en concertation (obligatoire) avec la population

établir un diagnostic précis du territoire. Chacun a fait connaître les ambitions qu'il nourrit pour sa commune et qu'il Une réflexion a été menée collectivement par les élus et conseillers communautaires depuis plusieurs mois pour

souhaite voir intégrer dans un grand projet à l'échelle communale.

# Concertation avec la population

Aujourd'hui, il temps d'aller à la rencontre des habitants pour prendre en compte leurs attentes.

PADD) Plan d'Aménagement et de Développement Durable avec la mise en place de réunions publiques organisées dans l'ensemble des communes de la Riviera Française, au cours, desquelles citoyens et élus préciseront la vision Ainsi, dès le mois d'octobre et pour une période de sept mois, l'agglo passe à a phase active du projet (c'est le qu'ils ont du territoire à l'horizon 2035 (les dates seront communiquées ultérieurement).

Le diagnostic de l'agglo laisse entrevoir un vieillissement de la population important sur le haut et le moyen pays, mais le territoire reste attractif malgré un certain essoufflement.

Néanmoins, la forte progression des résidences secondaires sur le littoral déséquilibre l'habitat sur l'ensemble du territoire...

mobilité (bretelle de Beausoleil, la ligne Nice Cunéo), le développement de zones d'activités économiques, des Le SCOT devra permettre de répondre aux enjeux de demain : le logement pour les actifs, l'amélioration de nnes âgées...) uristiques et des équipements (scolaires, per aménagement

\*Dans le cadre de l'Espace valléen de la Riviera Française et Natura 2000.

Pour répondre aux questions des citoyens et prendre en compte leurs attentes, les services de l'agglo peuvent être contactés au 04 92 41 26 50, (Amanda Covelllo) ou par internet : <u>scot@carf.fr</u>. Un registre est disponible au siège de la CARF, 16 rue Villarey à Menton.

# Espace valléen : le projet vu de la montagne

Ce sont les onze communes de la zone montagne situées sur le territoire de la Riviera Française (Roya et Bévéra) qui sont concernées par ce projet d'espace valléen, qui s'intègre dans le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et peut bénéficier de financements Européens.

activités et sites remarquables, développement de l'offre touristique tout en protégeant les spécificités d'un es élus ont la forte volonté de travailler ensemble pour la promotion de leur territoire : mise en valeur des erritoire naturel exceptionnel

être érigé à Saint Dalmas de Tende, projet similaire au Fort central de Tende....), valorisation des liaisons douces, animation du patrimoine, développement du tourisme (gîtes, randonnée, station de Castérino, route des sens et 'agriculture raisonnée et identitaire (citron et olive) et l'élevage, répondre au tourisme d'affaires (un hôtel 5\* va des valeurs, écomusée, parcours ludique etc...). Enfin, la candidature du parc national du Mercantour (et par D'ores et déjà, certaines actions semblent émerger dans cette première phase de diagnostic : développer talien) à l'UNESCO doit doper la visibilité touristique du haut pays pour les vingt années à venir.

Site réalisé

# MENTIONS LÉGALES

PLAN DU SITE

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019 http://www.mairiedesospel.fr/modules/news/article.php?storyid=221

#### CARF SERVICE AMENAGEMENT

De:

Amanda Beauguil [a.covello@carf.fr]

Envoyé:

mardi 27 octobre 2015 15:32

À:

Amenagement

Objet:

Fwd: TR: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES

MAIRES

Peux-tu imprimer le mail ci joint ainsi que la page sur le site de Castillon.

A classer dans la concertation SCOT

Merci!

Amanda

----- Message transféré -----

Sujet: TR: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

Date: Tue, 27 Oct 2015 12:13:39 +0100

De: Jean-Paul Faraut < ip. faraut@castillon06.com> Pour : Amanda BEAUGUIL <a.covello@carf.fr>

Bonjour Amanda,

Ceci est chose faite sur www.castillon06.com

Nous nous occupons aussi de répondre pour l'organisation de la réunion publique,

Bien à vous

Jean-Paul Faraut

De: Jean-Marc SETTIMO [mailto:settimojm@orange.fr]

Envoyé: mardi 27 octobre 2015 11:21

À : Jean-Paul Faraut

Objet: Re: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

Bonjour Jean-Paul,

L'article de presse est en ligne sur le site de Castillon.

En milieu de page d'accueil et dans le bandeau déroulant "Actualité" de la colonne de droite.

Bonne journée.

Jean-Marc SETTIMO (Microweb-Services)



Le 26 octobre 2015 13:52, Jean-Paul Faraut < ip.faraut@castillon06.com > a écrit :

Bonjour Jean-Marc,

J'espère que vous allez bien,

Auriez vous la possibilité de réaliser la publication de cet article sur le site intégraté de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019

Date de réception préfecture : 18/09/2019

Avec tous mes remerciements

#### Jean-Paul Faraut

De : Amanda Beauguil [mailto:a.covello@carf.fr]

Envoyé: vendredi 23 octobre 2015 15:15

À: Muriel BOUSQUET; <a href="mairie-villedebeausoleil">fabrice.costa@ville-menton.fr</a>; D.I.R.C.A.B; mairie-villedebeausoleil; <a href="mairie-mair

Cc : Amenagement; Yves K'ourio (CARF)

Objet: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

Madame, Monsieur,

l'élaboration du SCOT vient d'entrer dans sa deuxième phase, celle de l'établissement du projet d'aménagement et de développement durable.

La concertation avec la population est une obligation légale qui doit être respectée tout au long de l'élaboration du projet.

Afin de respecter cette obligation, vous trouverez ci-joint l'article paru dans le Nice Matin du 30 septembre dernier, en format pdf et en format modifiable afin que vous puissiez faire paraitre cette publication sur votre site internet afin de tenir informée votre population.

Je vous remercie de bien vouloir nous faire savoir par retour de mail quand cette publication sera effective. Restant à votre disposition pour tout renseignement, recevez, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Amanda Covello

----- Message transféré -----

Sujet : article

Date: Fri, 23 Oct 2015 14:58:15 +0200

De: CARF SERVICE AMENAGEMENT <a href="mailto:service-amenagement@carf.fr">departement.amenagement@carf.fr</a>

Pour :a.covello@carf.fr

H.RAVIDAT

Département Aménagement

departement.amenagement@carf.fr

tél: 04 92 41 80 37

#### **CARF SERVICE AMENAGEMENT**

De:

Amanda Beauguil [a.covello@carf.fr]

Envoyé:

mardi 27 octobre 2015 16:23

À:

Amenagement

Objet:

Fwd: RE: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES

**MAIRES** 

concertation pour La Turbie.

Merci! Amanda

----- Message transféré -----

Sujet : RE: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

Date: Tue, 27 Oct 2015 16:19:03 +0100

De :Nadège BERRO <nadege.berro@ville-la-turbie.fr>

Pour: a.covello@carf.fr

Copie à :'Muriel BOUSQUET' <muriel.bousquet@ville-la-turbie.fr>



Chère Madame,

Suite à votre message, je vous informe que nous avons posté l'article sur le SCOT à la page suivante de notre site :

http://www.ville-la-turbie.fr/index.php?id=4906&idn=8661

Cordialement,

Nadège Berro Chargée de communication Service Communication et Protocole

Ville de La Turbie 2, Place Detras - 06320 La Turbie FRANCE

Tél.: +33 (0) 4 97 07 09 46 - Fax: +33 (0) 4 28 27 01 02

Email: <a href="mailto:communication@ville-la-turbie.fr">communication@ville-la-turbie.fr</a> et <a href="mailto:protocole@ville-la-turbie.fr">protocole@ville-la-turbie.fr</a> et <a href="mailto:protocole@ville-la-turbie.fr">protocole@ville-l

Site Internet officiel: www.ville-la-turbie.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Mercredi de 8h00 à 12h00



Soyez Eco-citoyen! Préservez l'environnement : n'imprimez ce document que lorsque c'est vraiment nécessaire.

De : Amanda Beauguil [mailto:a.covello@carf.fr]

Envoyé: vendredi 23 octobre 2015 15:15

À: Muriel BOUSQUET; <u>fabrice.costa@ville-menton.fr</u>; D.I.R.C.A.B; mairie-villedebeausoleil; <u>maire.moulinet@tiscali.fr</u>; Jean Paul FARAUT; Secretariat du maire de sospel; Mairie de GORBIO; Mairie de ST AGNES; Jean Pierre VASSALLO; mairie; Mairie Saorge; <u>"mairie de fontan"@wanadoo.fr</u>; Cabinet du Maire; secretaire.castellar

Cc: Amenagement; Yves K'ourio (CARF)

Objet: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

Madame, Monsieur,

l'élaboration du SCOT vient d'entrer dans sa deuxième phase, celle de l'établissement du projet d'aménagement et de développement durable.

La concertation avec la population est une obligation légale qui doit être respectée tout au long de l'élaboration du projet.

Afin de respecter cette obligation, vous trouverez ci-joint l'article paru dans le Nice Matin du 30 septembre dernier, en format pdf et en format modifiable afin que vous puissiez faire paraître cette publication sur votre site internet afin de tenir informée votre population.

Je vous remercie de bien vouloir nous faire savoir par retour de mail quand cette publication sera effective. Restant à votre disposition pour tout renseignement, recevez, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations. Amanda Covello



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast. <a href="https://www.avast.com">www.avast.com</a>

Comment venir ? Contact Newsletter

# es actualítés turbíasques

Les actualités turbiasques

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) : QUEL AVENIR POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE?

La population va être concertée. Cliquez pour en savoir plus...

# QUE SERA LE TERRITOIRE DE L'AGGLO DANS VINGT ANS ?

légitimement sur l'avenir socio-économique et politique d'un bassin de vie de 70 000 habitants, Comment voyez-vous le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française dans vingt ans ? Vaste question pour les quinze communes qui la composent et s'interrogent qui s'étend des rives Mentonnaises et Roque brunoises aux sommets du Mercantour.

moyens de transport, valorisation de l'environnement, implantation d'activités commerciales..... L'ensemble de ces différentes politiques adoptées pour les deux prochaines décennies seront 2017 à servir de cadre de référence à tous les projets structurants définis par les maires des consignées dans le cadre du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) document destiné dès Aménagement de l'espace urbain, organisation de l'espace rural avec préservation des sites naturels et des paysages (montagne et mer)\* mobilité, habitat développement durable, communes en concertation (obligatoire) avec la population.

ambitions qu'il nourrit pour sa commune et qu'il souhaite voir intégrer dans un grand projet à Une réflexion a été menée collectivement par les élus et conseillers communautaires depuis plusieurs mois pour établir un diagnostic précis du territoire. Chacun a fait connaître les 'échelle communale.

# Concertation avec la population

Aujourd'hui, il temps d'aller à la rencontre des habitants pour prendre en compte leurs

a Turbie Village de charme et d'histoire

PREPARER SON SEJOUR **DECOUVRIR LA TURBIE** MARCHES PUBLICS MUNICIPALITE SE DIVERTIR

Accueil

Les actualités turbiasques **VIVRE A LA TURBIE** 

L'aide sociale et la solidarité La famille

Date de réception prefecture : 18709/2019

Date de réception P.O. R. BANISME

Britis de l'élége de

http://www.ville-la-turbie.fr/index.php?id=4906&idn=8661

PLAN DU SITE

LIENS UTILES



Point Informations Tourisme

2, Place Detras

06320 La Turbie

mfo@ville-la-turble.fr



Mentions Légales

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

http://www.ville-la-turbie.fr/index.php?id=4906&idn=8661

La Turbie : Les actualités turbiasques attentes Ainsi, dès le mois d'octobre et pour une période de sept mois, l'agglo passe à la phase active du projet (c'est le PADD) Plan d'Aménagement et de Développement Durable avec la mise en 'n Française, au cours, desquelles citoyens et élus préciseront la vision qu'ils ont du territoire place de réunions publiques organisées dans l'ensemble des communes de la Riviera 'horizon 2035 (les dates seront communiquées ultérieurement). Le diagnostic de l'agglo laisse entrevoir un vieillissement de la population important sur le haut Néanmoins, la forte progression des résidences secondaires sur le littoral déséquilibre l'habitat et le moyen pays, mais le territoire reste attractif malgré un certain essoufflement. sur l'ensemble du territoire....

'amélioration de la mobilité (bretelle de Beausoleil, la ligne Nice Cunéo), le développement de Le SCOT devra permettre de répondre aux enjeux de demain : le logement pour les actifs, zones d'activités économiques, des aménagements touristiques et des équipements (scolaires, personnes âgées...)

\*Dans le cadre de l'Espace valléen de la Riviera Française et Natura 2000.

"agglo peuvent être contactés au 04 92 41 26 50, (Amanda Covelllo) ou par internet : scot@carf.fr. Pour répondre aux questions des citoyens et prendre en compte leurs attentes, les services de Un registre est disponible au siège de la CARF, 16 rue Villarey à Menton.

# Espace valléen : le projet vu de la montagne

Française (Roya et Bévéra) qui sont concernées par ce projet d'espace valléen, qui s'intègre dans le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et peut bénéficier de financements Ce sont les onze communes de la zone montagne situées sur le territoire de la Riviera Européens.

Les élus ont la forte volonté de travailler ensemble pour la promotion de leur territoire : mise en valeur des activités et sites remarquables, développement de l'offre touristique tout en protégeant les spécificités d'un territoire naturel exceptionnel

central de Tende....), valorisation des liaisons douces, animation du patrimoine, développement écomusée, parcours ludique etc...). Enfin, la candidature du parc national du Mercantour (et par tourisme d'affaires (un hôtel 5\* va être érigé à Saint Dalmas de Tende, projet similaire au Fort D'ores et déjà, certaines actions semblent émerger dans cette première phase de diagnostic : italien) à l'UNESCO doit doper la visibilité touristique du haut pays pour les vingt années à développer l'agriculture raisonnée et identitaire (citron et olive) et l'élevage, répondre au du tourisme (gîtes, randonnée, station de Castérino, route des sens et des valeurs,

Article de Presse. Sainte-Agrés

#### CARF SERVICE AMENAGEMENT

De:

Amanda Beauguil [a.covello@carf.fr]

Envoyé:

mardi 10 novembre 2015 17:01

À: Objet:

Fwd: RE: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES

MAIRES

Amenagement

Hello,

pour mettre dans notre beau classeur de concertation et d'articles de presse.

Merci!

Amanda

----- Message transféré -----

Sujet : RE: SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

Date :Tue, 10 Nov 2015 17:03:18 +0100

De : Mairie de ST AGNES < mairiesteagnes@wanadoo.fr>

Pour: 'Amanda Beauguil' <a.covello@carf.fr>

Bonjour, Mis sur internet ce jour. Bonne soirée Très cordialement La secrétaire Marie-Claire

**De :** Amanda Beauguil [mailto:a.covello@carf.fr]

Envoyé: vendredi 23 octobre 2015 15:15

À: Muriel BOUSQUET; fabrice.costa@ville-menton.fr; D.I.R.C.A.B; mairie-villedebeausoleil; maire.moulinet@tiscali.fr; Jean Paul FARAUT; Secretariat du maire de sospel; Mairie de GORBIO; Mairie de ST AGNES; Jean Pierre VASSALLO;

mairie; Mairie Saorge; "mairie de fontan"@wanadoo.fr; Cabinet du Maire; secretaire.castellar

Cc: Amenagement; Yves K'ourio (CARF)

**?bjet :** SCOT: Presse-A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

Madame, Monsieur,

l'élaboration du SCOT vient d'entrer dans sa deuxième phase, celle de l'établissement du projet d'aménagement et de développement durable.

La concertation avec la population est une obligation légale qui doit être respectée tout au long de l'élaboration du projet.

Afin de respecter cette obligation, vous trouverez ci-joint l'article paru dans le Nice Matin du 30 septembre dernier, en format pdf et en format modifiable afin que vous puissiez faire paraitre cette publication sur votre site internet afin de tenir informée votre population.

Je vous remercie de bien vouloir nous faire savoir par retour de mail quand cette publication sera effective. Restant à votre disposition pour tout renseignement, recevez, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations. Amanda Covello

----- Message transféré -----

Sujet :article

Date: Fri, 23 Oct 2015 14:58:15 +0200

De :CARF SERVICE AMENAGEMENT <a href="mailto:service-s

Pour:a.covello@carf.fr

# Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Riviera française en cours (...) - Ville de Menton - site officiel

MENTON

🗗 Procédure exceptionnelle de révision des listes électorales en 2015



les administrés de la mise en La Mairie de Menton informe place d'une procédure exceptionnelle de...





RESEAUX SOCIAUX











VOS DEMARCHES EN LIGNE









# CARTE MENTON MA VILLE



### Dans cette rubrique

Agenda d'Accessibilité



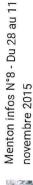
Plan Local d'Urbanisme (PLU)



مانت المارية imes Urbanisme



usa L'actualité dans la ville





Cet hiver, entrez dans la magie d'un Noël scandinave



La vaccination antigrippe avec le CCAS de Menton



La réflexion doit être au cœur du reboisement de la forêt.



圓 Consulter toute l'actualité

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Riviera française en cours d'élaboration



Comment voyez-vous le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française dans vingt ans?

légitimement sur l'avenir socio-économique et politique d'un bassin de vie de 70 Vaste question pour les quinze communes qui la composent et s'interrogent

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.

communautaires depuis plusieurs mois pour établir un diagnostic précis du

l'organisation de l'espace rural avec la préservation des sites naturels et des paysages (montagne et mer), la mobilité, l'habitat, le territoire sur de grands thèmes tels que l'aménagement de l'espace urbain,

commerciales. Chacun a fait connaître les ambitions qu'il nourrit pour sa commune et qu'il souhaite voir intégrer dans un grand développement durable, les moyens de transport, la valorisation de l'environnement ou encore l'implantation d'activités

projectories de communale.

La conference de ces différentes polítiques adoptées pour les deux prochaines décennies seront consignées dans le cadre du SCOT de conference territoriale) document destiné dès 2017 à servir de cadre de référence à tous les projets structurants définis par les projets structurants définis de conference territoriale) document destiné dès 2017 à servir de cadre de référence à tous les projets structurants définis par les projets structurants définis par les des communes en concertation avec les administrés.

Conference de conference territoriale) document des habitants pour prendre en compte leurs attentes.

Altre conference de population

Altre conference de projets structurants définis de cadre de sept mois, la CARF passe à la phase active du projet avec le Plan de conference de la Riviera Française et au cours desquelles citoyens et élus préciseront la vision qu'ils ont du territoire à l'horizon

http://kww.menton.fr|Le-Schema-de-coherence-territoriale-SCOT-de-la-Riviera-francaise-en-cours-d.html

0107117

Je jusqu'au 11 e dernier et a été suivie d'une exposition qui s'est t 2035 (à Menton, la réunion publique a eu lieu le 24 septen octobre)

2/11/2015

Le SCOT devra permettre de répondre aux enjeux de demain : le logement pour les actifs, l'amélioration de la mobilité (bretelle de Beausoleil, la ligne Nice Cunéo), le développement de zones d'activités économiques, des aménagements touristiques et des équipements (scolaires, personnes âgées... Pour répondre aux questions des citoyens et prendre en compte leurs attentes, les services de l'agglo peuvent être contactés au 04 92 41 26 50 (Amanda Covelllo) ou par internet : scot@carf.fr.

Un registre est disponible au siège de la CARF, 16 rue Villarey à Menton.

#### Agenda Menton



Consulter l'agenda

### **Tweets**

Suivre

#### villedementon 100

@villedementon

30 Oct

100, en raison... fb.me/3wgYdm466 niveau du point kilométrique n° 1 coupée, route du Mont Gros, au La circulation est actuellement



Étendre

@villedementon

30 Oct

commémorations du 1er novembre Retrouvez le programme des ur notre agenda en ligne. fb.me/4Q2dmgmq7



villedementon

30 Oct

Quand on vous dit que Menton vit un véritable été indien! fb.me/4RH8S0TzE

Tweeter à @villedementon

## Dans la même rubrique, lire aussi



Agenda d'Accessibilité Programmée

Conformément à la loi du 11 février 2005, les établissements recevant du public (ERP) étaient tenus d'être mis en accessibilité pour les personnes à mobilité (...)



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Tout savoir sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Le conseil municipal de Menton a décidé, par délibération en date du 22 février 2013, de prescrire l'élaboration (...)



Particopy Partic

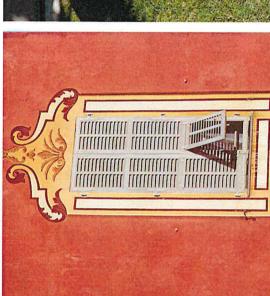
http://www.menton.fr/Le-Schema-de-coherence-territoriale-SCOT-de-la-Riviera-francaise-en-cours-d.html

DÉVELC CADRE DE VIE 🗸 ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS ◆ FOURRIÈRE AUTOMOBILE TRANSPORTS COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE NOITUTITON ACCUEIL

AGEMENT DE L'ESPACE /

PARC DE STATIONNEMENT AGRICUL TURE IDENTITAIRE

HAE POLITIQUE DE LA VILLE **EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS** 







Rechercher...

Texte -+

Internet - ADSL - Fibre optique SCOT Aménagement de l'espace Les élus

GIZC

QUE SERA LE TERRITOIRE DE L'AGGLO DANS VINGT ANS ?

(1

ā

Les Missions

Institution

économique, d'habitat et d'environnement. Le principe guidant l'ensemble de la réflexio Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme intercommunal dont l'objet 2025 l'organisation des 15 communes de notre territoire. Il fixe les orientations en matière développement durable.

(1

(^

Transfrontalière

**Transports** 

Coopération

(1

Fourrière automobile

(1

Environnement et déchets

(1

Cadre de vie

Développement économique $^{\scriptscriptstyle{>}}$ 

Aménagement de l'espace / 🤝

Ce projet se compose de 3 parties:

Le rapport de présentation, qui regroupe:

- Le diagnostic
- L'état initial de l'environnement qui complète le diagnostic en matière d'environnement
- Les incidences prévisibles des orientations du SCOT sur l'environnement qui évaluer orientations du SCOT sur l'environnement

marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile. » (art.L123 Le Document d'Orientations Générales (DOG): Il détermine comment mettre en oeuvre le orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urb pour répondre à vos questions sont autant de moyens mis à votre disposition pour que chac Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : Il « fixe les objectifs d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacemer Si les techniciens et les élus travaillent de concert, la population est aussi invitée à participer i avenir. Registres en communes, lettres d'informations du SCOT, site internet dédié au projet apprécient les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement ».(art.L122-1 c.u) grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et part à ce projet.

(1

(1

(1

anbiland apural de la company de la company

(1

Parc de stationnement

(^

Agriculture identitaire

(1

Equipements culturels et

sportifs

Page extraits du site CPRF

http://www.riviera-francaise.fr/index.php/amenag.ement

7
COLIFG
200
orritement
tor
111
a

23/11/2015

(^	(^	(^	(^	(^
Recrutement en cours	Presse	Publications	Liens utiles	La Riviera en photo

# Revues de presse



Pôle Multimodal : La Route Est

Encore Longue...



🙏 Projet Du Parking De La Gare :

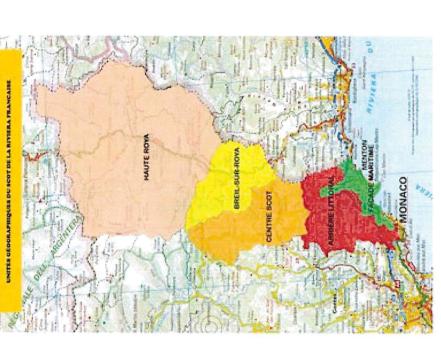
Pourquoi Ça Coince Vraiment

Installer Votre Activité À Sospel 6juin 2013 ation Générale À La ation Générale À La ation Générale À La ation de la constant de D'Agglo de la constant de Capa de la constant de la constant

Aménagement de l'espace / SCOT







Les secteurs du territoire SCOT Rivera-Roya

23/11/2015

# Qualité de l'Air

Qualité de l'air

Alpes Maritimes Aujourd'hui : Qualité de l'air bonne à moyenne

Qualité de l'air bonne à moyenne

Demain:



Airpaca

Mentions légales

(^

Coordonnées

Aménag ement de l'espace / SCOT

Communauté de la Riviera Française **(** 

Contactez-nous



16 rue Villarey, 06 500 Menton

 $\dot{\rangle}$ 



MENTON, le 21 décembre 2015

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires

#### Bordereau de transmission

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une affiche format A3 (4 exemplaires) à afficher dans le hall de votre mairie et dans les lieux publics de votre commune.

Un exemplaire imprimable vous également été transmis par mail afin que vous puissiez imprimer les exemplaires nécessaires aux affichages supplémentaires.

Il s'agit d'une affiche d'information pour la réunion publique concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale qui aura lieu sur votre commune.

Cette date est actuellement diffusée sur le site internet de la C.A.R.F. Elle doit également, conformément à la délibération du 15 décembre 2014, être mise en ligne sur le site internet de votre commune. Une publication presse aura également lieu.

Vous en souhaitant bonne réception.

Recevez, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations

Amanda Covello Département Aménagement

www.riviera-francaise.fr

d'Agglomération de la Riviera

et de gratuité restent

Les conditions d'accès

compte d'utilisateur. renouveler votre votre véhicule afin de

de la carte grise de de moins de 3 mois et votre prochaine visite actualiser. Lors de

munissez-vous d'une

pièce d'identité, d'un

justificatif de domicile

usagers des d'utilisation des

janvier, les comptes A compter du 1er déchèteries usagers des

déchéteries sont à

+

www.riviera-francaise.fr environnement@carf.fr Française au 0820.089.129 et

## ROQUEBRUNE

#### Roquebrunois des vœux des Coqs Cérémonie

Marguerite, à 12 h : allocutions, sympathisants place des 2-frères; à présentation du programme 2016 et 11 h : messe en l'église Saintedes personnalités et des village. A 10h30 : rassemblement verre de la nouvelle année place de Dimanche 10 janvier à Roquebrune

04.93.79.09.34.

inscriptions au bureau du tourisme:

## Jeux société : On remue ses meninges!

par la sympathique animatrice de « multiples jeux de société proposés surpasser, vous confronter aux pourrez ainsi vous amuser, vous autres participants au cours des étage de la salle des fêtes. Vous 30 à 17 h à la salle des assoc, au 1er Corinne reprendra ses après-midi Corinne 07.81.29.12.59. Remue-meninges ». Information : récréatifs. Chaque semaine de 14 h

Ce soir à 20h30, salle multimédia 3 € tarif réduit programmation et plus d'informations sur : des Pénitents rouges. Tarifs 5 € et www.departemento6.fr

DAME retraitée recherche H/F sé-rieuse, véhiculée, aide à la personne, paiement chêque emploi, le matin de 10h à 12h ou 13h, 5 jours, week-end libre, PARTICULIER Tél. 04.93.41.55.11,

06.59.37.13.59.

#### UNCAFN Galette des rois de

des rois à 15 h dans la salle du dégustation de la fameuse galette Brigue organise un après midi de combattants de Tende et La Demain l'union des anciens temps libre à Tende.

### TENDE

## A CHIONS publiques sur ħ SCOI

cadre qui remplace l'ancien schéma di territoriale, un document d'urbanisme Le SCOT c'est le schéma de cohérence

données des **Actualisation des** 

Renouvellement Urbains, dite loi SRU du 13 décembre 2000. Il a été institué par la loi Solidarité et

gnes directrices», et constitue ainsi un cadre de référence. core d'environnement. Ce document nisme, d'habitat, de transport ou enveloppement durable, les différentes de coordonner, dans une logique de déorientations d'aménagement, des «IIfixe des objectifs et donne de grandes politiques publiques en matière d'urba-Sur un périmètre donné, le scot permet

des Sols) ; les PLU, de même que les car-Ces grandes orientations seront traduicompatibles avec les orientations du tes communales, doivent en effet être dorénavant le POS (Plan d'Occupation Local d'Urbanisme (PLU), qui remplace tes dans chaque commune dans le Plar

Voici les dates des prochaines réunions

publiques sur le SCOT dans les communes de la Cart.

Daner, place de la libération Beausoleil, 11 janvier, théatre Michel

> pour particuliers, commerces et collec douches, etc. Conseils en accessibilité PMR. Ascenseurs, monte-escaliers

ivités. 17 av. Renoir, Galerie Renoir -

- La Brigue, 13 janvier, salle du conseil
- Jean, mairie annexe Sainte-Agnès, 14 janvier, salle saint-
- Saorge, 15 janvier, salle des fêtes, mai-
- en mairie La Turbie, 18 janvier, salle du conseil

SUD EST BATIMENT

- Menton, 21 janvier, salle saint-Exupery Moulinet, 20 janvier, en mairie
- Castellar, 25 janvier, salle du conseil en Castillon, 22 janvier, salle des fêtes
- mairie Fontan, 26 janvier, salle du conseil en

Tél. 06.25.13.20.93

- Gorbio, 27 janvier, salle des fêtes
- nema Ca d'Breil Breil-sur-Roya, 28 janvier, salle de ci-
- Tende- 29 janvier, en mairie
- Sospel, 4 février, en mairie
- salle du conseil en mairie Roquebrune-Cap-Martin- 3 février,

# UN PROBLEME? UNE SOLUTION!

Accusé de réception en préfécture 006-240600551-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

# AZUR ACCESSIBILITE AMENAGEMENTS

Aménagements de do-

miciles pour Séniors et

monte-meubles à la journée ou demi-SARL MUNEGU DEMENAGEMENTS DEVIS GRATUIT. giles et sur mesure, garde-meubles journée, réalisation d'emballages franels. Prestations de qualité. Location de nagements particuliers et protession-Entreprise familiale depuis 1986. Démé-

Tél. 06.07.65.43.96 Tél. +377.93.25.40.98 munegudemenagements@libello.com

Tél. 04.93.20.47.88. info@az2a.fr - www.AZ2A.fr

Cagnes-sur-Mer.



sub est BATIMENT maçonnerie, terrasse-

ferait tous travaux de Entreprise de bâtiment



Vous souhaitez communiquer dans cette rubrique vos contacts: 04 93 18 71 19 Rosemay FOURNET Pour les Alpes-Maritimes et le Var-Est :



rfournet@nicematin.fr

#### in bref

#### Réunions publiques

sur le SCOT Le SCOT c'est le schéma de cohérence territoriale, un document d'urbanisme cadre qui remplace l'ancien schéma directeur. Il a été institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite loi SRU, du 13 décembre 2000. Sur un périmètre donné, le scot permet de coordonner, dans une logique de développement durable, les différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport ou encore d'environnement. Ce document fixe des objectifs et donne de grandes orientations d'aménagement, des «lignes directrices», et constitue ainsi un cadre de référence. Ces grandes orientations seront traduites dans chaque commune dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui remplace dorénavant le POS (Plan d'Occupation des Sols); les PLU, de même que les cartes communales, doivent en effet être compatibles avec les orientations du scot. Voici les dates des prochaines réunions publiques sur le SCOT dans les communes de la Carf.

.04.08.30 l'association

ambins

Laure,

Avinent)

re aussi,

sserelle

ur leurs

VINENT

rer.

ueil et tion licolauprès et apayées

urée. elle et

- Fontan, aujourd'hui 26 janvier, salle du conseil en mairie
- Gorbio, mercredi 27 janvier, salle des fêtes
- Breil-sur-Roya, jeudi 28 janvier, salle de cinéma Ca d'Breil
- Tende, vendredi 29 janvier, en mairie
- Sospel, 4 février, en mairie
- Roquebrune, 3 février, salle du conseil en mairie.

géographique d'accueil, sa préfé quasiment tout l'effectif de la comneuf assistantes maternelles, soit la CAF, le Conseil départemental et la «café-parents» en partenariat avec seulement selon ses affinités, le lieu autres, le même tarif horaire chez mune. L'association garantit, entre cation pour informer et rencontrer. municipalité. Un coup de communirence sur les conditions d'accueil Le parent pourra alors faire son choix toutes les assistantes maternelles. «E Bardote », créée en 2008, regroupe dans ses locaux<sup>(1)</sup> son premier dote» organisait samedi matin 'association sospelloise «E Bar-

que les assistantes maternelles peuappartement au 3 bd de la 1ère DFL qui ne le connaissaient pas : un petit à leurs questions. C'était aussi l'ocde présenter aux parents l'organisa-Ce premier «café-parent» a permis vent utiliser selon leur planing d'accasion de montrer les locaux à ceux formé sur leurs droits et a répondu tion interne de l'association, les a in-

A l'intérieur, tout le confort avec une the stand now loc soft.

> Christine, Christine, Florence et Nicole (et Amandine). Toute l'année, tous les jours, les nounous de Sospel assurent une garde éducative des bambins le secteur des 3-10 ans avec l'accueil dans ce domaine, incluant donc aussi formations, une professionnalisation

qu'elles accueillent. De gauche à droite : Annie, Véronique, Karine, Véronique Carrayrou, Laure, rythme scolaire. Et permettre aussi (Photos Julien Avinent)

gne et assure également, à coups de Petite Enfance 06 qui les accompa-La CAF est également le partenaire toujours accrue de celles qui ne sont un programme annuel calé sur le vraies activités pédagogiques selon projet éducatif et de proposer de Bardote ont à cœur de répondre à un Car les assistantes maternelles d'E pas que des gardiennes d'enfants.

depuis 2014, sous la mandature Lorenzi

Pour contacter «E Bardote», le 04.93.04.08.30 (1) locaux communaux prêtés par la mairie à l'association

effet être compatibles avec

Voici les dates des les orientations du scot. communales, doivent en

même que les cartes

des Sols) ; les PLU, de

privilégié des assistants maternels

de loisirs.

Tout comme le Relais Départementa

avec l'école maternelle pour leurs petits qui vont bientôt y entrer. par exemple, d'établir la passerelle JULIEN AVINENT

qui remplace dorénavant le

Local d'Urbanisme (PLU),

commune dans le Plan traduites dans chaque orientations seront référence. Ces grandes

POS (Plan d'Occupation

document d'urbanisme

cohérence territoriale, un

institué par la loi Solidarité schéma directeur. Il a été cadre qui remplace l'ancien

Urbains, dite loi SRU, du 13 et Renouvellement

décembre 2000. Sur un

d'urbanisme, d'habitat, de

transport ou encore

document fixe des objectifs d'environnement. Ce

et donne de grandes

d'aménagement, des

orientations

«lignes directrices», et

constitue ainsi un cadre de

les différentes politiques

développement durable, dans une logique de

publiques en matière

permet de coordonner, périmètre donné, le scot

Mardi 26 janvier 2016 Accuse de réception en préfecture et ététransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019 **nice-matin** Vendredi 29 janvier 2016 7

#### Tende, Sospel et Roquebrune se penchent sur le SCOT

Le SCOT c'est le schéma de cohérence territoriale, un document d'urbanisme cadre qui remplace l'ancien schéma directeur.

Dans toutes les communes du Mentonnais, des réunions publiques ont été organisées par la Carf sur ce document d'urbanisme. A leur tour Tende, ce soir en mairie, puis Roquebrune le 3 février et Sospel·le 4 février, vont aborder en réunion publique ce document institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite loi SRU, du 13 décembre 2000. Sur un périmètre donné, le scot permet de coordonner, dans une logique de développement durable, les différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport ou encore d'environnement.

Ce document fixe des objectifs et donne de grandes orientations d'aménagement, des «lignes directrices», et constitue ainsi un cadre de référence.
Ces grandes orientations seront traduites dans chaque commune dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui remplace dorénavant le POS (Plan d'Occupation des Sols); les PLU, de même que les cartes communales, doivent en effet être compatibles avec les orientations du scot.

## LA BRIGUE



Assiettes vides et bonne humeur : la « Pasta party » du Critérium est à la hauteur de sa réputation! (Photo M.P.)

## In 17º Critériun la hauteu

d'une vue splendide et dégression bucolique dans la sportifs ont effectué une prode La Brigue tôt le matin, les De là étaient partis les partigagée depuis le col de Sur la grande boucle, partis verses variétés de champllovés dans les sous-bois, dipour effectuer l'ascension cipants de la petite boucle vallée de Bens et bénéficié fouana avant de revenir sur néral de la fédération, pré-sent, nous confiait: «Et c'est réprochable et l'investissecomme ça dans tous les lité et de bonne humeur. Jacseil départemental, du Crédit soutien de la mairie, du Conques Moulane, secrétaire gébeau moment de conviviade cette manifestation un destre ont contribué à faire française de randonnée pédes bénévoles, ainsi que le ment des organisateurs et Agricole et de la Fédération

et montagnes», ce qui a perrium de randonnée pédes-tre de la Haute-Roya «Fleurs La météo a été clémente pour accueillir le 17° Critéen pleine éclosion: on pouvrir ce magnifique territoire mis à plus de quatre-vingts parcours de multiples anévait dénicher tout le long des puisque parsemé d'une Un événement bien nommé participants de (re) découses ou lys en tout genre et, mones, des orchis fabuleuaune typique et somptueuse leur initiation sur un parnis a joyeusement clôturé la de telles agapes, et boucler la courage, pour repartir après sa réputation! Il en fallait, du tronomique à la hauteur de la traditionnelle «Pasta Tout le monde s'est ensuite cours de 8 kilomètres. journée. Une organisation irmise des lots et paniers gard'interprétation! Mais la rede La Brigue, sur le chemin tin du parcours en direction party». Un rendez-vous gasretrouvé à Morignole pour

Le plateau de la gare propice à l'urbanisation Le Schéma de Cohérence

BREIL-SUR-ROYA L'élaboration du Plan

# Local d'Urbanisme avance

urbaines et à urbaniser. grand secteur qui va du vil-lage à la Giandola. En guise d'étude PB Consult a orgad'ouverture, le maire a rapvelle réunion sur les zones constructible (voir notre édiplusieurs secteurs en zone ministratif, qui va remettre Risques par le tribunal du Plan de Prévention des pelé la modification partielle portante car elle traite du C'était sans doute la plus imnisé, avec la mairie, une nounions de quartier, le bureau agricoles et plusieurs réuprès deux réunions publiques sur les zones naturelles et ad

culiers. continuité d'une autre zone lorsqu'elles se situent en premier rang desquelles la ser, dans le cadre du PLU, au zones urbaines et à urbaniles règles qui concernent les d'étude, de présenter toutes Balandier, Puis ce fut au tour de Patricia urbaine, sauf cas très partipossibilité de créer des ones urbaines uniquement du bureau

tion de lundi 19 juin). de personnes.

tombe pas entre les mains plateau de la gare. Elle a d'ailleurs prévenu les élus: gements. Or, selon Patricia Balandier, le seul espace mande à la commune de dialogue avec la SNCF pour Breil de construire des lo-Territoriale de la CARF deque le plateau de la gare ne terrains. Il faut que la mairie debarrasser de beaucoup de banisation est la zone du réellement propice à une ur-·La SNCF est en train de se Monuments historiques sera aussi engagée avec les

de personnes qui y reraient n'importe quoi. Il faut que cet celles situées au nord du Pour ce qui relève directe-ment du PLU, il n'y a pas de espace devienne une zone quartier la Croix et dans le tendre. Seules quelques pargrands changemen's à atd'aménagement concerté.»

raient passer en zone cons-tructible. Une discussion quartier de Casanova pourde petites adaptations pouret du château de Veune. au hameau de Libre, à 10 h ront lieu le samedi 2 juillet grands bouleversements raient avoir lieu, mais sans Dans les autres quartiers, tance) du clocher Saint-Jean tout de même à bonne disconstruire à proximité (mais es prochaines réunions au-

La réunion s'est déroulée salle Saint-Catherine en présence d'une quarantaine pour voir les possibilités de (Photo S.O)

5,0

# ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

# avec leurs dicos! ous prêts pour la grande école

qui ne contient quasiment que «C'est la première fois que les enfants ouvrent un livre

passage le chemin des partila baisse d'Ugail, croisant au continuer le parcours vers

randonnée qui aura lleu le 25 septembre à L'Escarène! tants, cela promet une belle

animation lors de la fête de la clubs!». Avec 82 clubs exis-

vers la baisse de Crouseta,

cipants au mini-trail (nou-



ment servi, Clarisse «le CLAICHT IEURS aïeuls. Ainsi Alban a-t-il re-

nombre de Turbiasques

3

Conférence à la découverte des Diables bleus du 24°.

" " " randanianiania, " où une petite trentaine de ersonnes, dont le maire,

passeur de mémoire Florent Fassi.

MARIE-EVELYNE COLON. A

les membres de «l'associaciation Make A Wish.". Car tion des Marmottes» œuvrent pour une belle cause, apporter un peu de bonheur aux enfants gravement malades. «Tout le produit de nos

1.53

Pour rejoindre les Marmottes: rendez-vous les jeudis de 14 à 17 hau rez-de-chaussée derrière la mairie. Prochains stands : ce matin, place de la mairie pour la vente de calendriers de l'Avent et décorations de Noël. Marché de Noël place de la mairie :



ROQUEBRUNE Sainte-Cécile Concert de la

des aidants, ACDA 06 » Vendredi 23 novembre de 17 à 19 h à la salle de musique, Entrée libre. Info : 06.68.14.03.13.

20 h 30 en l'église Saint-Joseph de Carnolès. Entrée libre. Vendredi 23 novembre à

> Visite en demi-groupe des CM1 à l'exposition de l'Association patriotique, autour de Achim Herget.

actions et de nos ventes est reversé à cette association. De-

dimanche 9 décembre.

# Ateliers « Aux côtés W. Hor

#### viera française; développer une économie aux besoins résidentiels et d'hébergement axée sur les filières d'excellence; déveloptransports existants ou à créer; répondre pement du territoire en valorisant les

#### Des réunions publiques sur les 15 communes

qui doit être présenté aux habitants du

territoire.

réunions spécifiques organisées dans chademain, se déroulera à la mairie de Mouliavant l'enquête publique et le vote du Contion définitive du SCOT dans le courant de que commune du territoire jusqu'à la miseil communautaire qui marquera l'adopcueillir les observations de la population décembre. La première réunion, prévue Le projet de DOO sera présenté lors de net à partir de 14 h. L'objectif est de re-

## Le programme

Moulinet; vendredi 23 novembre à 14 h à la mairie de La Brigue; lundi 26 novembre 27 novembre à 14 h à la mairie de Tende; à 16 h dans la Salle des fêtes de Castillon; Roquebrune-Cap-Martin; vendredi 30 no-Salle multimédia, Place St-Michel à Sospel; Jeudi 22 novembre à 14 h à la mairie de à 18 h à la mairie de Sainte-Agnès; mardi mercredi 12 à 18 h dans la salle Saint-Exuvembre à 15 h 30 à la mairie de La Turbie; 18 h dans la Salle de La Ca d'Breil de Breil-18 h au Théâtre Michel-Daner à Beausoleil. Le projet de DOO est également accessible sur le site de la CARF: jeudi 29 novembre à 18 h à la mairie de mardi 4 décembre à 14 h à la mairie de lundi 10 décembre à 16 h à la mairie de Fontan; à 16 h à la mairie de Saorge; à Castellar; à 18 h à la mairie de Gorbio; sur-Roya; jeudi 6 décembre à 18 h à la péry de Menton; jeudi 13 décembre à touristique. C'est l'ensemble de ces actions

# réunions publiques au chevet du SCOT de la Riviera

s'est achevée en février dernier avec le débat du Projet d'Aménagement et de Dévecommunautaire, qui définit les grands enjeux à relever pour le territoire. Place dévironnement, la seconde phase du SCOT loppement Durable (PADD) en Conseil sormais aux actions à entreprendre. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté de la Riviera Française tion : la présentation des actions du Docuentre dans sa dernière phase de réalisament d'Orientations et d'Objectifs aux

Le SCOT est un document d'urbanisme, qui Lancé il y a 3 ans, ce document stratégique pour la Riviera Française permet de déterorientations de développement du terriminer des actions en matière de déplacedéfinit l'aménagement et les grandes toire pour les 10 à 15 ans à venir.

ह्विव l'environnement, et dans bien d'au-A secretary du quotidien.

Secretary du quotidien. bitat, de protection et de mise en vatents, de développement économique, Date de réception préfecture : 18/09/2019

compatibles of the compatibles of the compatibles of the compatible of the compatibl

Valoriser les identités paysagères, patrimoniales et environnementales de la Ri-

L'élaboration du Document d'Orientations techniciens, représentants des collectivités sous forme d'actions, une cinquantaine de voisines, services de l'État et associations Des actions concrètes pour le territoire de protection de l'environnement. Conçu prescriptions ou de simples recommandaet d'Objectifs (DOO) a débuté avec la tenue d'ateliers de travail regroupant élus, comme une boîte à outils, ce documen traduit les axes formulés dans le PADD tions, regroupées sous 4 thématiques:

nabitants.

# Extinction de Voix... des Merveilles

un festival lyrique de très haute qualité n'a dans un premier temps pas trouvé son public (projet démesuréde l'association. Lors de été largement commentées: terme à sa destinée par la démission de la présidente Maria-Rosa Carminati et de son bureau et la dissolution cette dernière assemblée générale extraordinaire, les raisons de cette décision ont l'association qui a produit veilles» vient de mettre un 'association «Voix des Mer-Après deux ans d'existence,



(Photo A.D.S.) lacques Carenco expose les points qui amènent à l dissolution de l'association

un équilibre rassurant, le Même si le budget présente ment ambitieux, intempéries, gestion bohème)

parvenu à la conclusion que les choses ne pouvaient demeurer en l'état pour une conseil d'administration est

0810.33.30.06.

Beausoleil: 04.97.25.72.75. beaucoup mieux adaptée la «Voix des Merveilles» qui a donné à voir en deux ans des concerts et récitals d'exdeux «liquidateurs» en la renco et Bernard Castet et blée générale constitutive en janvier prochain, afin de faire renaître sous une forme votées à l'unanimité: ne pas personne de Jacques Caenfin convoquer une assemproduction de ce festival roisième édition. Trois dispositions majeures ont été donner quitus, nommer

aux affaires sociales et Franck Allegri, président des Patrick Césari, le maire, Solange Bernard, adjointe (Photo L.B.) Grains nobles.

#### Police municipale URGENCES

Médecin de garde La

Beausoleil: 04.92.10.72.83. La Turbie: 04.93.41.09.51. Roquebrune-Cap-Martin Gendarmerie Sospel et Tende: 04.93.04.02.67. Gendarmerie Breil-sur-Roya: 04.93.04.40.24. Urgence dentaire de Hôpital de Tende: 04.92.03. 50.00. 04.92.41.51.66.

Cabinet médical de la Roya Office de tourisme Riviera française: 04.92.41.76.76. téléphonique 24h/24 et 7 ours/7:0800.123.333 Turbie: Dr Gilardi au EDF - GDF: accueil EDF dépannage : : 04.93.04.44.88. 04.93.41.01.11. PRATIQUE

## BEAUSOLEIL

Ce vendredi à 19 h, séance publique, bâtiment «le Centre». Conseil municipal demain soir

MEN-D

du 14 au 29 décembre inclus, « La Luerna » lance un appel à environnantes. Les crèches familiales, miniatures ou mécanisées participation aux Turbiasques et habitants des communes 04.93.41.21.15 ou au 06.64. 29.98.78. jusqu'au 5 décembre. Pour son exposition annuelle de crèches, qui se déroulera Participez à l'exposition annuelle de crèches! sont les bienvenues. Inscription auprès du Point Info :

par M. Recht, CPE (conseiller principal d'éduca-

La réunion mensuelle aura lieu ce samedi, espace Jean-

# Anciens Combattants et Résistants

Gioan à 17h15 (et non 16 h comme d'habitude)

mairie, en vue de présenter le Document d'Orientations et Une réunion publique se tiendra aujourd'hui à 14 h à la d'Objectifs inscrit au SCOT de la Riviera Française Réunion SCOT de la Riviera Française

#### Les délégués de classes de Saint-Dalmas-de-Tende et Breil en formation au Prieuré Breil-sur-Roya, organisée mas-de-Tende que s'est tenue la formation des déléde-Tende et l'Eau Vive de qués de classes élus des colèges Rusca de St-Dalmas-C'est au Prieuré de St-Dal-

Les professeurs et les élèves studieux et souriants. pées, les élèves ont débuté colte et la transmission d'inleur formation par la prise de parole en public, la ré-Après un accueil par le diet son équipe, sur le thème de la solidarité entre pertion, N.D.L.R.) du collège Rusca, co-animée par M. Felce, de l'Eau Vive, et Mme Roux, professeur d'histoire recteur de l'ESAT le Prieuré, géographie de Rusca.

ser à des scénarios type ieux de rôle, où chacun devait prendre la place d'un acteur au collège afin de résoudre, en improvisation,

formations, avant de pas-

sonnes valides et handica-

pris sur place, la formation a repris cette fois autour d'une réflexion sur les thèsible dans la vie d'un éta-Après un excellent repas mes forts de la République: Liberté, Égalité et Fraterune situation donnée et posblissement secondaire.

Au final, une belle leçon de élèves des deux collèges de tillesse des personnels et vie et de solidarité pour les Tous les participants ont souligné l'accueil et la genresponsables du Prieuré.

Photo R.5)

RENÉ SAUZEAU

# rehpad au rythme d'Ar Tanturoule

Breil-sur-Roya ont assisté, sanelles du comté de Nice et de Les résidents de l'Ehpad de medi après-midi, à une représentation du folklore Fanturoulet dirigée par évolué parmi les résidents sur les musiques traditionla vallée de la Roya. Un moment récréatif apprécié des pensionnaires qui s'est ter-Marie-Louise Toesca. Fifres breillois de l'association Ar tambours et danseurs ont miné par un joyeux goûter.



Urgences Menton: Pompiers: 18 **SAMU: 15** 

(24 h/24) 04.93.28.72.43. Urgences CHPG: +377.97.98.97.69.

Hôpital de Tende 04.92.03. 50.00.

Beausoleil: Dr Pourprix au Médecin de garde La Urgence dentaire de Médecin de garde 04.93.78.07.62. 04.97.25.72.75. Beausoleil:

Turbie: D' Galopin au

Cabinet médical de la Roya Bévéra: Cabinet méd ical groupe à Breil-sur-Roya de groupe à Sospel au : Cabinet médical de 06.80.35.19.98.

Cabinet médical de la

Office de tourisme Riviera **PRATIQUE** 

au 04.93.04.44.88.

française: 04.92.41.76.76. téléphonique 24h/24 et 7 ours/7:0800:123.333 EDF - GDF: accueil EDF dépannage:

## Avis d'obsèques

#### Tende

M. Bruno Giordano, son époux ; Mme Mélina Giordano, sa fille, De Tende: et Pascal;

M. Albert Martini, son Angela, sa petite-fille; Christine et Camille;

Ont la douleur de faire part du Et toute sa famille

Pierrette GIORDANO

Michel à Tende. La levée de corps Les obsèques seront célébrées demain, samedi 24 novembre 2018, à 14 h 30, en l'église Saintaura lieu à 14 heures au CHU. survenu à l'âge de 58 ans. née MARTINI

#### BEAUSOLEIL

### de la réduction des déchets Semaine européenne

Donneries de la CARF. Les personnes Aujourd'hui, de 9h à 13h, au Marché. fonctionnement directement sur les stands, comme cela peut se faire au pourront apporter et récupérer des seront organisées sous le thème du Au total, sept stands d'animation réemploi pour présenter les objets encore en état de sein des donneries.

Date de reception monégasque soupe de control de la reception Accusé de réeption en préfecture 006-240600554-20190912-157-2019-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019 ++ Vindradi 72 novembre 2018

18h. Accessoires, jouets, chaussures, linge de maison, vêtements.

### Inauguration centre culturel et animations de rue

animations de rue de 9h à 12 autour du Marché Eiffel et de 16h à 22h sur Après l'inauguration officielle à 18 sculpteurs sur ballons, maquillage Artistes de cirque, clowns, fanfare déambulatoire lumineux à la nuit l'avenue du Général de Gaulle. tombée, bulle géante avec sa pour les enfants, spectacle lazz, échassiers, danseurs, n, un buffet de spécialités Demain. Au programme: danseuse, équilibristes... 'égionales sera offert.

Loto de l'association sportive Dimanche 25 novembre à 15 h à la

salle des fêtes du village. 16 Lots à Renseignements: 06.77.41.722.99 / gagner dont 4 gros lots. 06.68.26.80.47

#### A BRIGUE

#### de la Riviera française Réunion sur le SCOT

Riviera Française - aujourd'hui à 14 h dans le cadre de la présentation du Jne réunion publique se tiendra d'objectifs inscrit au SCOT de la Document d'orientations et à la mairie.

#### Décors de Noël du village: appel aux bénévoles

Les habitants de La Brigue souhaitant décorations de noël dans le village pourront se présenter aux ateliers suivants: demain et dimanche de 13h30 à 17h à la salle des fêtes. aider à la mise en place des

## Cinéma : « Kursk »

35 € Promotion: Tarif réduit appliqué ou ticket de caisse d'un restaurant de normal:5€ Tarif réduit (-18 ans et + aussi sur présentation d'une facture Carte 10 entrées à utiliser sur 1 an : Aujourd'hui à 21 h au Bégo. Tarif la commune le soir même de la 65 ans):3,50€ séance.

#### des aidants, ACDA 06 » Ateliers « Aux côtés

Aujourd'hui de 17 à 19h à la salle de des aidants, ACDA 06 » vous invite à Klein, coordinatrice et intervenante. les opportunités à saisir. Rencontre Entrée libre. Info + 06.68.14.03.13. découvrir ses ateliers, ses actions, musique l'association « Aux côtés présidente de l'ACDA06 et Sonia animée par Annie Boulanger

D-NOW

Beau début en tout cas! pement

chance a l'avenir de l'equi-

ques, styles et rytnmes), et

"I'lle voice kius". Autani dire qu'entre la scène et la

enfants artistes fut à la hau-

eur! Un après-midi formi-

dable, un peu magique

a clôturé sur des douces

e Noël extraites

chansor.

de leur tout dernier album.

Des voix exceptionnelles salle, le courant est passé.

SONY ITH

Avis d'obseques

## l'inauguration autour de animations Des

numéro 6/8. Dans le hall, un quatuor composé de profesnombreuses animations ont ajouté samedi, joie et convilumière jusqu'au Centre, au usqu'au soir de l'inauguramusiciens... ont défilé dans tion du Centre culturel, de Gaulle sous des arcades de Durant toute la journée et rie, maquilleuse, sculpteur oueuse d'orgue de Barbade ballons... ont animé la des échassiers, jongleurs, vialité à l'événement. Salrue du Marché, et le soir, timbanques, magicien, 'avenue du Général de



seurs de l'école municipale teur Alexandre Del Fa), a ofde musique (dont le direc-

accueillant avec virtuose les fert un magnifique concert, personnalités et invités...





e voyais beaucoup d'étin-«Le spectacle était au top, l y avait de très belles voix, chacune avait sa Alicia, 9 ans, étudie piano et solfège: celles sur scène... particularité ».

plus de possibilités de préser d'un si grand espace à cieux, c'est rare de dispo-Beausoleil! Cela donne senter des artistes, plus « Le centre est très spa-Maman d'Alicia:

Franco, Angèle, Simone et Da-Ont l'immense douleur et l'infinie tristesse de faire part du décès nielle, son frère et ses sœurs; Monsieur Ses neveux et nièces; Parents et alliés

Mme Maryse Contenti,

épouse;

La Turbie

## Elio CONTENTI

res, en l'église Saint-Michel à Les obsèques auront lieu le mersurvenu à Monaco le 23 novemcredi 28 novembre 2018, à 15 heu-Ancien entrepreneur du BTP bre 2018. La Turbie.

de formes et d'expressions

de l'art et de la culture »!

# NICE CENTRE

# CASTILLON

# Réunion SCOT de la Riviera

cadre-de-la présentation du Document d'Oriengal 会会t d'Objectifs inscrit au SCOT de la 改善ra Française aujourd'hui à 16 h 会 是 多智le des fêtes. Une réunion publique se tiendra dans le

ren ந்து ஐஸ்ல் ம Une reu இற் நிது blique de présentation du Docum இந்திற்று entations et d'Objectifs Réunion Sept de la Riviera 

FROE

# Réunion SCOT de la Riviera

inscrit au SCOT de la Riviera Française se La réunion publique de présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs tiendra demain à 14 h à la mairie.

#### LA TURBIE

eudi 29 novembre à 20 h à la Passion Cinéma Couleurs Réservation: 04.93.35.41.45. médiathèque Four banal.

Archéologie sous-marine en Conférence-dédicace:

baie de Villefranche

Vendredi 30 novembre à 19 h 30 à la Médiathèque du Four banal, Sandra Vial et Eric Dulière viendront présenter Hommes ». La conférence sera suivie villefranche.mediathequeo6.fr Rens. et inscr.: 04.93.35.41.45. l'ouvrage « Des vestiges et des d'une séance de dédicaces. http://sivom-

sentinelles de l'environnement Info et réservations: 04.93.35.41.45. Samedi 1er décembre à 15 h à la Conférence: Les abeilles, médiathèque Four banal.

9 NICE LE POR 04 93 89 83 10 BD CARNOT SSERI 04 97 08 30 39 16 BD. GAMBETTA

dno ue nocons. L'entrée est gratuite,

SONY ITH

- Du lu.... 24 au mardi 25 décembre,

19 h

- vu samedi 22 au dimanche 23 décembre,

Un grand merci à tous les organisateurs : les cuisinières du couscous, l'association « Mains du Soleil » pour les massages sur chaise ergonomique, les organisatrices Et un grand merci à tous les participants. En espérant du loto, le club de gym de Libre et tous les autres. 2,50€ pour les moins de 16 ans et 4€ pour les plus de 16 r les enfants des écoles primaires de Beausoleil. Un pass ue gratuité a été distribué ans et adultes. L'accès est gratui' dans toutes les écoles.

que cette modique somme fasse avancer la recherche.

Rendez-vous est pris pour 2019.

dences

04.92.41.51.66.

# ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

# Participation de Saint-Joseph à la No Finish Line

Bravo à la classe de In gestion-administration de l'Institution Saint-Joseph, sous la responsabilène Montani, qui a géré lité de son professeur Héles inscriptions de la classe et de la seconde GA pour la No Finish Line. Des lycéens qui ont collaboré avec la société TELIS dont Mne Motillon, char-



gée de l'organisation de l'événement. Un projet mené de bout en bout qui a permis une mise en sien exergue les complexituation pratique mettant tés et autres aléas inhérents à une telle organisation. Environ 510 kilomètres ont été courus et donc 510 € reversés.

Médecin de garde la Turbie ; Cabinet médical de la Bévéra: le nom du médecin de garde. Dr Gilardi au 04.93.41.01.11. Beausoleil: 04.97.25.72.75. Cabinet médical de la Roya: Cabinet médical de groupe figure sur le répondeur de Urgence dentaire de votre médecin traitant. au 04.93.04.44.88. Gendamerie Breil-sur-Roya Beausoleil: 04.92.10.72.83. Roquebrune-Cap-Martin : Hôpital de Tende: 04.92.03. Gendamerie La Turbie : Gendarmerie Sospel et Tende: 04.93.04.02.67. Police municipale de Police municipale

04.93.04.40.24.

04.93.41.09.51.

#### En bref SEAUSOLEIL

Réunion publique du SCOT Une réunion de présentation du Riviera Française se tient ce soir d'objectifs inscrit au SCOT de la 18h au Théâtre Michel-Daner de la Riviera Française Document d'orientations et

Fermeture temporaire de La déchèterie

En raison de l'étalonnage annuel du Beausoleil sera fermée vendredi 14 pont-bascule, la déchèterie de décembre de 14 h à 17 h 30

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le centre communal d'action sociale Repas de Noël au CCAS

personnes en situation de handicap, organise son traditionnel repas de Noël, au salon Bellevue du Café de Jules-Ferry). 10€ pour les personnes moment de convivialité le lundi 17 Inscriptions auprès du CCAS (1, rue ainsi que les adhérents de la carte Paris à Monaco. Les personnes âgées de 60 ans et plus, les senior, pourront partager ce non imposables, 20€ pour les décembre à partir de midi. personnes imposables.

à 18 h un après-midi festif au Riviera organise mardi 18 décembre de 14 L'office de tourisme de Beausoleil Palace. Rendez-vous à l'office de « Bienvenue chez nous »

l'histoire de Beausoleil et du Riviera Office de tourisme, 32, boulevard de tourisme pour la présentation de Palace. Avec animations: concert, gratuite, inscriptions obligatoires ; la République. Tél. 04.93.78.01.55. caricaturiste et cocktail. Visite magicien prestidigitateur,

Beaux livres à partir de 5€ pour vos Bibliothèque pour tous cadeaux de Noël, place du commissaire-Harang. ROQUEBRUNE

En raison de l'étalonnage annuel Fermeture temporaire de la déchèterie LA TURBIE

Lundi 17 décembre à 19 h, séance du pont-bascule, la déchèterie de La Turbie sera fermée vendredi 14 Passer de 2018 à 2019 avec **décembre** de 8 h 30 à 12 h 30. allégresse et en dansant Conseil municipal publique en mairie.

l'orchestre Méphisto. Prix : 90€/pers. 31 décembre, en salle polyvalente, Le comité des fêtes organise, **lundi** (20€, enfants). Sur réservation au Sylvestre, avec repas servi par le traiteur (restaurant Les Palmiers, le réveillon dansant de la Saintavec le comité des fêtes Nice) et la soirée animée par

Point Info: 04.93.41.21.15.

tunnel de Tende (RD 6204) est fermé exercice de sécurité binational, le à la circulation dans les deux sens, aujourd'hui entre 8h30 et 15h30. En raison du déroulement d'un Fermeture du tunnel

Conseil municipal BREIL-SUR-ROYA

Demain, à 18 h en mairie, séance ordinaire en salle du Conseil.

Conseil municipal CASTILLON

ordinaire en mairie, salle du Conseil. Lundi 17 décembre à 20 h, séance

-T-NOW

# Viera française

Lundi 10 décembre 2018 nice-matin

# LA TURBIE

# veut créer un rucher collect etraité de l'armée de l'a



िक्छिन्। e attentive, Alain Laval et Lucien Caffino (वे gauche, de g. à dr.), deux apiculteurs locaux expérimentés et conseils de Bernard Champion. À droite: Bernard Champion, apiculteur expérimental, a eu la bonne surprise de voir arriver à sa conférence Jarmi

ieष्ट्रिज्योक्षेत्रेक्नेमांवां, la média-èqष्टिक्प Four banal avait organisémin rendez-vous auour des abeilles et, à voir la petite salle bondée, le sort de ces hymé-

n'existe pas sans l'autre et l'abeille deux sont interdépendantes l'une est à l'interface des deux – elle s'occupe de 80 % de la pollinisation», expliquait-il en חוזיפירווים אם החולים

relons Augustin Sattila ouaille du chasseur

## S COUNTRY

BREIL-SUR-ROYA épartementale, de la conseillère Permanence demain

permanence de 10 h à 11 départementale Valérie h, à la salle du conseil Tomasini assurera sa La conseillère municipal.

#### CASTELLAR

léunion SCOT de la Riviera Française, aujourd'hui

présentation du Document tiendra dans le cadre de la Jne réunion publique se d'Objectifs inscrit au SCOT de la Riviera Française, à d'Orientations et 16 h, à la mairie.

#### CORBIO

Réunion SCOT de la Riviera Française, aujourd'hui

présentation du Document tiendra dans la cadre de la d'Objectifs inscrit au SCOT Une réunion publique se de la Riviera Française, à d'Orientations et 18 h, à la mairie.

(Photos M.-E.C.)

dévalent du château jusqu'à la mer et חתו וב אמו אוס obscures, véritable labyrinthe, qui Archange. Découvrez les ruelles de la Basilique Saint-Michel au quartier du vieux port.

Atnietisme, en partenariat avec la

Réunion SCOT de la Riviera Française, mercredi

d'Objectifs inscrit au SCOT de la Riviera Une réunion publique se tiendra dans Française mercredi 12 décembre, à 18 h, dans la Salle Saint Exupéry. le cadre de la présentation du Document d'Orientations et

Athlétisme, enfants nés en 2010-2011 Masculin, enfants nés en 2008-2009 + - 10 h 30 : départ Catégorie 2 : Poussin Benjamin Fille, enfants nées en 2006-· 10 h: départ Catégorie 1: Ecore + Poussin Filles, enfants nées en 2008-2009 / distance 1200 m 2007 / distance 1400 m Ville de Menton

- 11 h: départ Catégorie 3: Benjamin Masculin, enfants nés en 2006-2007 + Minime Fille et Garçons, enfants nés en 2004-2005 / distance 2000 m Le départ se fera au niveau de

niveau de la fontaine du Roi Promenade à dos d'âne (au des Belges)

Samedi 15 et dimanche 16 décembre. Du samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier (sauf 25 décembre et 01er Janvier). A partir de 14 h - 3 euros le tour

# Loto RPNA, dimanche

ganise son loto de Noël, au salon du Louvre à Menton. Vente des cartons à partir de 13 h 30 début des jeux à 15 h. La Maison du Pied noir de Menton or-Nombreux lots.

# Henton Annon

asser votre annonce et payer par

04.93.18.70.00

(0,15 € T.T.C. la minute)

cherche : ménage, repassage sur Menton et alentours. CESU: Particulier. Tél: 06.64.50.49.76.

outes les

essentiels à La Poste Relais sur des horaires élargis. Retrouvez nos services

sa présence à Roquebrune Cap Martin, au sein du Cap Vins, La Poste adapte Avec l'ouverture de La Poste Relais

THE POSTE RELAIS 0

(Photo A.D.S.)

57 AVENUE PAUL DOUMER

Mar - Ven / 9h30 - 12h30 / 15h30 - 19h30 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN Sam / 9h30 - 12h30 / 15h30 - 17h +4

LA POSTE



«GILETS JAUNES»

pprêtés ce samedi dans la Roya Radar décoré et mannequins

vous samedi, via Facebook, pour une opération 2.0 Les «gilets jaunes » de la Roya se sont donné rendezl'engin comme un sapin. Alors qu'à Breil, un cahier de décalée au niveau du lieu-dit « La Bendola », entre les depuis quelques jours. Une dizaine de manifestants ont, en cette période d'avant-fêtes, «redécoré» doléances était ouvert en mairie. Une vingtaine de tunnels de Fontan-Saorge, où un radar est installé personnes était présente au village.

innequinहाल क्रिमिंड avec des gilets jaunes qui attenent les वर्षे क्रिकेटीistes ce samedi. Un moyen orial et huर्मेज्योशेंब्रेप्प d'afficher, par tous les temps, is aussi à रिक्टिक्ट्रीeure du jour et de la nuit, un sou-

te à l'enिष्टेंब्यूम् village de Fontan, ce sont deux (Photo F.P.)

incondition of the converse of

qui est à la tête de cette tradition, dont cette année sera la 18º édition. Il n'est pas porté sur un bouclier par deux sbires aux gros bras, mais Michel Marignani est en quelque sorte le coordinateur de cette action. «Nous sommes une poignée de villageois à nous déme-

Plus de 350 crèch à découvrir

Outre la pertinence économique et la mise en valeur du village, il est toujours intéressant d'observer la créativité des concepteurs de crèches. Si le village recèle

bien souvent, il faut avoir l'œil aiguisé pour découvrir une petite pépite oculaire au détour d'une ruelle.

Il vous est donc possible de contacter l'Office d'animation touristique et de récution touristique et de recution touristique et de récution touristique et de récution touristique et de récution touristique et de recution touristique et de recution et de re

Les familles Marignc Cognet, et aussi Colette Carpi, Viviane Golaz, prigite Deleuneville, Jacqueline Seveque, Isabelle Abello, Nicole Barbero et Alain Losi constituent le noyau dur de ce collectif citoyen. Ils sont les chavilles ouvrières de cette animation de fin d'année. Un socle de bénévoles ô combien important. Au fil des années, le secteur associatif s'est aussi greffé

amount of the land of the land

accueillir une crèche. Et

Michel Marignani

au chemin des crèches et quelques partenaires privés ont pris part à l'embellissement du village en réalisant des productions. On pense aux Coqs Roquebrunois, aux Amis de l'art, à l'ESAT Léo Mazon, aux anciens élèves du village, à Terre du Cap, aux eaux d'arrosage (l'ASA), au Club de motos et scooters anciens et enfin au Club bouliste du village.

### En breef

#### ROQUEBRUNE Téléthon: Orpea

Les Citronniers
Une vente au profit du
Téléthon est organisée à
l'accuell de la résidence
aujourd'hui, de 10 hà 17 h
(produits réalisés par les
résidents, les bénévoles, et
le personnel). Il sera possible
de faire un don à l'accueil
jusqu'à dimanche soir.

#### LA TURBIE

Permanence en mairie d'un avocat pour consultation gratuite

La commune met gracieusement à la disposition de ses administrés les conseils d'un avocat inscrit au

Barreau de Nice, lors de permanences en mairie, chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois, de 16 h à 18 h. Entretiens gratuits et confidentiels. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie. Fél: 04-92-41-51.61.

#### Fermeture route de La Turbie

En raison de travaux de renouvellement de la couche de la chaussée, la route de la Turbie (RD 2564 - Roquebrune-Cap-Martin) est fermée à la circulation dans les deux sens, un kilomètre après « Le Vistaéro » en direction de Roquebrune, de nuit

(zoh-6h), jusqu'à demain (6h).

défunts des combats au Maghreb

iommage national pour les

#### Réunion SCOT de la Riviera française

La réunion publique de présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs inscrit au SCOT de la Riviera Française a lieu aujourd'hui à 18 h à la salle multimédia, place st-Michel.

#### CASTELLAR

rieussecq, secrétaire d'État au-

près de la ministre des Ar-

Réunion SCOT de la Riviera française La réunion publique se tiendra lundi 10 décembre à 16 h à la

'histoire s'empare de cette pé-

riode dont la mémoire demeure,

aujourd'hui encore, vive et plurielle. Afin que les jeunes générations aient une juste compré-

(...) Les armes se sont tues de-

ouis 56 ans. Progressivement,

hension de ce conflit, il est né-

"éducation la transmission de

d'assurer

cessaire

la connaissance et de ces mémoires. Pour cela, nous ne devons pas oublier les femmes et

# La Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie s'est déroulée hier au village. Sur le parvis de l'église Sainte-Marguerite, Patrick Césainte-Marguerite, Patrick Césaint, le maire, représentant le président du conseil départemental, a donné lecture du message de Geneviève Darmessage de Geneviève Darmage.

La cérémonie s'est déroulée hier au village.

Photo L.B.)

ces combats. C'est le sens de Robert cette journée nationale. \* A.C.P.(

# Recueillement et chant

Le premier magistrat a ensuite déposé, en compagnie du colonel Fouché, une gerbe pour la Ville de Roquebrune-Cap-Martin et l'Union locale des Anciens combattants avant le dépôt de l'association des Anciens combattants et Résistants de Roquebrune-Cap-Martin par Jean-Louis Lorenzi, Jean-Bernard Mery et

Robert Coste. Les associations A.C.P.G. CATM, T.O.E veuves, I'UNC, AFN et AEVOG ont également fleuri la stèle du souvenir. Après le temps du recueillement, le chant des Africains et la Marseillaise ont retenti.

selliase ont retenti.
Patrick Césari a repris, en fin de cérémonie, la parole pour déplorer les dégradations sur l'Arc de triomphe et la tombe du Soldat inconnu lors des récentes manifestations parisiennes des «glets jaunes».

#### **JRGENCES**

Hôpital de Tende: 04,92.03,50.00.
Urgence dentaire de Beausoleil: 04,97.25,72.75.
Médecin de garde La Turbie:

Dr Gilardi au 04.93.41.01.11.

Cabinet médical de la Bévera : le nom du médecin de garde figure sur le répondeur de votre médecin traitant. Cabinet médical de la Roya : Cabinet médical de groupe au 04.93.04.44.88.

les hommes qui ont participé ou qui ont subi ces conflits et

# Parade luminause de Beausoleil N

tion et le stationnement du centre-ville seront temporairement modifiés, ce À l'occasion du lancement des illuminations et du défilé en centre-ville de la Grande Parade Lumineuse, la circulavendredi 7 décembre.

nue du Général de Gaulle et rue François-Blanc; puis elle reprendra l'ave-La Parade descendra alors le boulevard de la République, puis l'avenue Camille-Blanc, avant de passer sur les boulevards Leclerc et République, avemières prendront position à 18 h, Place Tandis que les chars et le corso de lude la Libération, la ville s'illuminera.

descendant vers la place de la Libéranue de Verdun pour faire le tour du rond-point Clémenceau, et finir en re-

tablie au fur et à mesure de l'avancée tion s'accompagneront sur le parcours certaines voies adjacentes comme du défilé. Ces modifications de circuladu circuit, notamment pour des raisons de sécurité, d'interdictions tem-La circulation sera donc interrompue totalement entre 16 h et 21 h sur ces axes et par voie de conséquence, sur 'avenue du Maréchal-Foch, et sera réporaires de stationnement.



#### 47 marchés nocturnes d'artisanat durant l'été, les soirées piscine et Coupe du monde en partenariat avec fête de la bière (plus de 120 participants à chaque fois), suivies: la soirée tartiflette, a 2º fête de la musique, a mairie...

# Avis d'obsèques

#### GORBIO

#### Randonnée en faveur du Téléthon

Beausoleil

découverte de la faune et la Téléthon. Infos au 06.13.25.01.82 Dimanche 9 décembre, Rendez-vous 8 h 15 sous randonnée de 8 km avec l'orme, 5€ en faveur du flore gorbarines par un guide breveté d'État.

## oto des pénitents

Ont la regret de faire part du dé-

Andrée NIEL née LAINEY

Madame

des fêtes du village. Tous les décembre à 15 h à la salle bénéfices seront reversés pour la sauvegarde de la I aura lieu dimanche 9 chapelle Saint-Lazare.

> Sportryenu le 2 décembre 2018, à 10 de la constant de 17 ans. Les obséques seront célébrées le conseques seront célébrées le conseques seront célébrées le conseque décembre 2018, à 10 heus obsèques seront célébrées le

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20190912-157-2019-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019

## ROQUEBRUNE

en l'église Saint-Joseph à

isites à l'athanée de Menton.

usoleil.

Maison Roblot 04.93.35.92.50

Téléthon : Orpea Les Citronniers

'accueil de la résidence jeudi résidents, les bénévoles, et le 6 décembre de 10 h à 17 h. Des produits réalisés par les boissons chaudes..... Il sera possible de faire un don à Téléthon est organisée à l'accueil de la résidence jusqu'à dimanche soir. Une vente au profit du personnel. Macarons,

## Loto de la solidarité

de l'esplanade Jean-Gioan. Vendredi 7 décembre à 20 h30, sous le chapiteau

#### Réunion SCOT de la Riviera Française

ieudi 6 décembre à 18 h à la salle multimédia, Place st-Michel. La réunion publique aura lieu

Roquebrune-Cap-Martin: Police municipale de Police municipale 04.92.41.51.66. 04.92.10.72.83. Beausoleil:

Breil-sur-Roya: 04-93.04.40.24 Gendarmerie Sospel et Tende: 04.93.04.02.67.

tives et culturelles à la mai-

che, kayak...), tandis que de multiples activités spor-

> La Turbie: 04.93.41.09.51. Jrgence dentaire de Hôpital de Tende: 04.92.03. 50.00.

3eausoleil: 04.97.25.72.75. La Turbie: Dr Galopin au Bévéra: voir le nom du Cabinet médical de la Médecin de garde 04.93.41.08.36.

médecin de garde sur le Roya: 04.93.04.44.88. Cabinet médical de la répondeur de votre médecin traitant.

l'hôpital local du St-Lazare de société, halloween...) et réunissaient toutes les gé-Raraoké, jeux de société...) nérations. incore une belle année de estivités pour l'association Tend'Aime», qui réveille ouis sa création avec des oyeusement le village demanifestations toujours très

de Noël avec « Tend'Aime »

THE TAILOIDE TO THE PRINCIPLE OF THE PRI

#### Marché de Noël et Téléthon

éthon pour proposer des tours de camion, montées Les pompiers seront de la à l'échelle et descente en partie dans le cadre du Tébreuses animations et peges, ateliers créatifs et jeux gonflables gratuits, de nomtits cadeaux et la venue du pare un marché de Noël plein de surprises le dimanche 9 décembre avec manè namiques bénévoles pré-Pour terminer l'année en beauté, l'association aux dy-Père Noël en personne! genre en compagnie des plus grands (salto trampoline, Circus party, lasergame, cinéma, accrobranles petites vacances scolaires et de sorties en tout Les enfants de 6 à 12 ans ont profité d'un planning d'activités variées durant

Une ambiance enchantée à venir découvrir



Photo archives MP) Dénicher de jolis cadeaux et croiser le Père Noël quelle belle aubaine!

**L-NOM** 

Les familles Faure, Berro, Touati,

set, sa compagne;

Armosino, Zucchini;

Parents et alliés

Eric Niel, son fils et Garance Bas-

musique qui va défiler depuis la place les eniants, piem de surprises et en de la Libération dans les rues du centre-ville avant le chocolat chaud offert au square Camille-Blanc.

#### et Marché du monde Winter Party

Le week-end suivant (les 14, 15 et 16 décembre), c'est l'ouverture de la patinoire qui s'installe jusqu'au dimanche janvier. L'association «Les Spectacles du soleil» assurera l'animation 15 décembre, de 21 h à 23 h. Une musicale de cette première soirée sur la glace. Un week-end chargé avec en point d'orgue la «Winter Party» samedi soirée mousse version hivernale, avec, aux platines, un duo de choc, les DJ

Amis d'Alba» et son président Serge loël), sur tout le bas du boulevard de la République, autour du marché Eiffel. Parmi une vingtaine de producteurs, vous découvrirez vins, truffes, champagnes, caviar et autres gourmandises et mets gastronomiques de Noël! (le 15 décembre de 9 h à 17 h, le dimanche 16 Dervieux (et Pèr de 9 hà 14 h).

#### et spectacles sur glace Chalet du Père Noël

dans son chalet, place de la Libéra-Sans interruption, le lundi 17 décembre, les festivités reprennent. Le Père Noël en personne accueille les enfants tion, ouvert du 17 au 22' décembre de 16 hà 18 h. Mais le programme de ce

mercredi 19 décembre avec da ax chanteur, on trouve également un concert de musique classique avec le trio Au programme de ce décembre en-Fortecello et Olivier Lusinchi au théâtre Michel-Daner, le 22 décembre à es enfants autour de la patinoire et 20h30 ou encore des animations pour du marché, les 22 et 24 décembre! danseurs des «Féeries sur glace séances, à 14 h et 17 h.

Centre communal d'action sociale (1-3 rue Jules-Ferry).

Infos auprès de l'animation de la ville au 04.89.22.40.15. Programme sur www.beausoleil.fr

aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et 1974 à 2016. 17h15 : remise La cérémonie d'hommage de décorations au Foyer du président de l'UNC-AFN de Poilu et apéritif d'honneur. l'Hôtel de Ville, sera suivie de la Tunisie, mercredi 5 décembre à 16h45 en de l'inauguration de l'escalier Alain Poggi, de maîtriser l'incendie, avant de se sauver des flam-

Une vingtaine de soldats du eu venus de Breil-sur-Roya,

mes. Il n'a pas été blessé.

ton sont intervenus. La vic-Fontan, La Brigue et Men

time a été relogée.

#### Réunions SCOT de la Des réunions publiques se Riviera Française

d'Orientations et d'Objectifs Française : à 14 h à la mairie de Fontan; à 16 hà la mairie inscrit au SCOT de la Riviera de Saorge, à 18 h, salle de la présentation du Document Ca d'Breil à Breil-sur-Roya. tiendront aujourd'hui dans le cadre de la

### Avis d'obsèques

#### Sospel

Monique Véran et Josie Briand, Son neveu, ses nièces et leurs en-Élisée Véran, son beau-frère;

Ont la tristesse de faire part du

## Georges CHAVANIS

Selon sa volonté, les obsèques ont été célébrées à Monaco dans la survenu à Monaco le 28 novembre 2018, à l'âge de 89 ans. plus stricte intimité.

#### matin à Saorge. Le sinistre Une maison a été détruite s'est déclaré peu avant 6 par les flammes, tôt hier heures, dans la vallée du Caïros. Le seul occupant de l'habitation a d'abord tenté détruite dans un incendie

Une maison

1. Les inscriptions sont actuellement ouvertes auprès du SONY ITH

Savoir +

Une bibliothèque gourmande bour les fêtes de fin d'année

La bibliothèque rurale de Breil affiche sa gourmandise au travers d'une ex-

position sur le thème du chocolat, qui vient de s'ouvrir et se poursuivra

BREIL-SUR-ROYA

Un espace pour la lecture sur le thème du chocolat.

cembre avec une soirée chocolat qui commencera à 18 heures par un atelier destiné aux enfants de fa-À 19 heures, on écoutera des lectures à voix hautes sur le thème du chocolat brication de truffes. dans la littérature.

and the properties of the particular of the parcours despectives of the parcours of the parcou

எத்திரு arie alle grant and a second alle are a second and a second a second and a second and a second and a second and a second an

jusqu'au 9 janvier.

fants et adolescents sera projeté toujours sur le une comédie plus mature Et, le 21 décembre, c'est que les spectateurs pourront venir apprécier à 18h30. Le mois chocolat à la bibliothèque, c'est à visiter sans modération. thème dédié.

Le mercredi 19 décembre à 14h30, un film pour en-

(Photos A.D.S.) Des panneaux fournis par la médiathèque départe

mentale.

## NEW TON

Riviera française

G

9

Réunion

surged of the salarie interpolation of the salarie of t d'ENEDIS et GRDF à ■ hier dans les locaux Menton. Une « bonne quinzaine » d'agents des soorte mobilisation, ciétés en charge de l'exploitation et de la maintedu réseau d'électricité et de gaz était piquet de grève, entre 10 et 14 heures. Cela représente 75 % des salariés de GRDF et 80 % de ceux d'ENEDIS dans la Cité des Is se sont mobilisés à 'appel de la CGT, dans le cadre d'un mouvement national. Il n'y a «pas eu de ients, l'astreinte a été asen grève. Ils ont tenu un répercussion pour les citrons, selon un salarié. nance

Les Technalisation tengency a Recent points. Il to y a Recent points. Il to y a Recent points points. Il to be a recent point point



Le piquet de grève n'a pas eu d'impact sur les usagers

dente mobilisation en juin dernier. « La direction fait la sourde oreille », dit en-Une autre revendication core la même source. ches: les départs à la retraite «ne sont plus remfectifs, le nombre d'agents placés, et nous sommes à flux tendu au niveau des ef-

des services d'ENEDIS et beaucoup d'activités »: «On public que le privé n'a GRDF, qui «sous-traitent a une délégation de service

(DR) Le mouvement est «soli-

ble, un préavis court jusqu'au 31 janvier.

février dernier avec le Conseil communautaire du SCOT s'est achevée en débat du Projet d'Aménament Durable (PADD) en gement et de Développequi définit les grands eneux pour le territoire. Place désormais aux actions à entreprendre. Territorial (SCOT) de la Le Schéma de Cohérence Française entre dans sa Communauté de la Riviera dernière phase de réalisation: la présentation des actions du Document d'Orientations et d'Objec-Le SCOT est un document ifs aux habitants (DOO)

Ouatre thématiques ont été retenues dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientations et Le 12 décembre à la salle Saint-Exupéry d'Objectifs (DOO).

'aménagement et les grandes orientations de déve-

d'urbanisme qui définit

oppement du territoire pour les 10 à 15 ans à ancé il y a 3 ans, ce docu-

ment stratégique pour la

Actuellement, il est présenté lors de réunions publiques sur les 15 communes du territoire: celle de Menton est prévue le 12 décembre à 18 heures, salle Saint-Exupéry. de déterminer des actions Riviera Française permet en matière de déplaceprotection et de mise en raleur de l'environnement, et dans bien d'auéconomique, d'habitat, de

nents, de développement

pulation avant l'enquête L'objectif est de recueillir les observations de la ponitive du SCOT dans le publique et le vote du Conseil communautaire qui marquera l'adoption déficourant de d'année 2019.

res secteurs du quoti-

dien.

Dans les communes, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) devront être comLe projet de DOO est également accessible sur le site de la CARF: www.riviera-francaise.fr

daire des gilets jaunes sur le pouvoir d'achat», touiours selon l'agent inter-La grève est reconductirogé. porte sur l'externalisation

en

diminue d'année année », poursuit-il. Ensuite, les salariés demandent une revalorisation salariale, un élément déjà au cœur d'une précé-

erritorial et concourir à

Après le diagnostic et

sa mise en œuvre.

patibles avec ce schéma

nement, la seconde phase 'état initial de l'environnhasson@nicematin.fr

PARAMERE

# 'ASCT Musique célèbre la Sainte

La trentaine d'élèves de l'ASCT Musique (piano) et leur professeur, Hege Vedeld, ont célébré la patronne des musiciens, Ste Cécile, et donné leur premier concert de l'année scolaire, dans sœur Zoé au chant ont fait l'ouverture suite les débutants. Durant une heure une salle polyvalente, où se pressaient et les applaudir. Stella au piano, et sa avec «Do, ré, mi», entraînant à leur et demie, l'un(e) après l'autre, chaparents et amis venus les encourager cun(e) s'est appliqué à donner le meilleur, entre morceaux classiques, génériques de films et autres standards de la variété internationale. Trois adultes ont clôturé le concert: Jeannette livra «One Day», un morceau de sa composition apparemment inspiré par



Une partie des musiciens à la fin du concert en compagnie de Hege (Photo MEC) Vedeld (au fond à droite).

Johnny Hallyday, Paul, une étude per-Hege elle-même a offert à l'assistance sonnelle inspirée de Chopin. Enfin, morceau léger et enlevé, « son mor-«Valse Brillante» de Fr. Burgmüller, un ceau favori depuis son adolescence ». Ce

concert familial s'est terminé dans la tagé. Les musiciens de l'Asct Musique convivialité autour d'un goûter pardonnent rendez-vous pour leur concert de fin d'année en juin 2019.

MARIE-EVELYNE COLONNA

# concoctées par les bénévoles de l'association.

perdants ont pu se consoler avec de délicieuses crê Océanographique ou le Parc Alpha entre autres lot leurs parents avec une console de jeux à gagner, d pour participer au loto annuel de l'APE. Un événen qui a fait de nombreux heureux parmi les enfants e appareils électro-ménagers, des entrées pour le M Environ 150 personnes étaient présentes dimanch

2 m), soit faire don de ces objets à l'association qui tie sa 1º Bourse aux jouets dimanche 2 décembre de 10 à L'association « Les Enfants de Papa Grenouille » organ à la salle des Fêtes de Beausoleil, 66 avenue du Maréc Vous pouvez, soit réserver un emplacement pour venc actions pour aider les enfants malades ou leurs famill vos jouets, livres pour enfants, etc. (10 euros le stand Foch. La totalité des gains récoltés sera destinée aux son propre stand.

Le bon numéro de téléphone est : 06.64.50.44.58. E-mail: lesenfantsdepapagrenouille@gmail.com Egalement sur Facebook.

## Avis d'obsèques

#### La Brigue

Ont la douleur de faire part du Antoine et Jean, ses frères ; Nièces et neveux; Parents et amis

#### André FRANCA Monsieur

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 30 novembre 2018, à 11 heures, en l'église Saint-Martin à la Brigue.

Accueil Funéraire Roya-Bevera 06,08,66,29,49.

++

# En bre

### LA BRIGUE

#### Les personnes de La Brigue désirant un sapin vendredi 30 novembre. Rens 04.93.04.36.00 sont priées de s'inscrire en mairie avant Demande de sapins

#### BEAUSOLEIL

#### vendredi 30 novembre, à 19 h au théâtre Daner, une conférence suivie de séances médiumniques par Bertrand Retailleau. L'association Vie et Harmonie propose Conférence et séances Rens. 04.93.78.26.74.

## ROQUEBRUNE

Réunion SCOT de la Riviera française Document d'Orientations et d'Objectifs inscrit au SCOT est prévue demain à 18 h à la mairie. Une réunion publique de présentation du

#### LA TURBIE

#### circulation des véhicules est interdite au droit du Afin de permettre le montage d'une grue, la N°1703 chemin des Révoires, de ce soir, 20 h à demain, 6h et de demain, 20h à vendredi, 6h. Révoires : interdiction de circuler

## SREIL-SUR-ROYA

## Coupures d'eau pour le nettoyage des bassins

Aujourd'hui: quartier casanova, la croix Rte de a Madone du Mont, Gaus, Campet et Graïou.

# l'ente de décorations de Noël

marché, place de la Mairie, au profit de Make A décorations et cadeaux de Noël aujourd'hui au association Les Marmottes tient un stand de Wish (réalise les vœux des enfants malades).



«Est-ce que Monaco finance tion pour cet écrivain», argupour proposer une autre Anatole France. Car, cet auteur français a reçu le Prix mente-t-il. Et de rajouter: tion encore assidu à l'asdénomination. «Je propose d'appeler le Centre culturel Il doit y avoir une considérasemblée municipale. Lequel a déposé un amendement Jne voix s'est portée con-Nobel de Littérature en 1921 tre, celle de Lucien Prieto. seul membre de l'opposi le Centre culturel ?»

remporté ce Prix Nobel (15

our être exact, N.D.L.R.)

une question. Il y a une dizaine de Français qui ont Quel rapport entre Anatole France et Beausoleil? Pourquoi lui? Presque toutes les

ques? Beausoleil fait partie de la France et Anatole Beausoleil et le prince Jac-France est français», rétorque Lucien Prieto.

Gérard Spinelli esquive la question et assène: «Juste In dialogue de sourd coupé après que l'édile a justifié vanche, pour la dénominace choix-là. «En choisissant net par le vote de l'amende-Refus catégorique de la mation du prince Jacques, ment de l'élu d'opposition. orité. Laquelle vote, en re-

autres salles de la ville por-

ent le nom de quelqu'un qui a un lien avec Beausoleil.»

Je vous retourne la question. Quel rapport entre

naturel que l'un des plus importants équipements de Albert II et avant lui pour le prince Rainier III. Il paraît neurs de Beausoleil, comme ce fut le cas pour le prince cipauté de Monaco. Une tradition qui fait des jeunes orinces héréditaires de Monaco des citoyens d'honce nom, Beausoleil perpétue la tradition qui consacre le lien historique et territorial qui unit Beausoleil à la Prin-

nent d'une ville qui s'est construite dans le sillage de nération urbaine tout à fait ciale, mette en lumière à la fois les racines et l'attache-Monaco, dans une communauté de vie et une agglo-Beausoleil, ouvert sur l'avenir, sur les nouvelles généraions, porteur d'un message de culture et de cohésion so-

tparat@nicematin.fr

novembre: Breil village, la ue Cordier et Rte St-Pierre. Giandola, rue CDT Hardy, Mont, Ciaus, Campet et Kte de la iviadone du Graïou; jeudi 29

(Photo Cyril Dodergny)

nom du prince Jacques par celui d'Anatole France sur le fronton du nouveau Centre culturel.

#### ENDE

d'Orientations et d'Objectifs Française se tiendra **demain** nscrit au SCOT de la Riviera présentation du Document Réunion SCOT de la a réunion publique de Riviera Française à 14 h à la mairie.

Remerciements

# ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

# Le groupe scolaire La Plage alt rec la Banque Alimentaire

Secteurs maternel et élémentaire du groupe scolaire La Plage ont oué de concert pour une grande collecte au profit de la Banque ali-

«Nous tenons à remercier les pamentaire.

स्कार्य हैं हैं bénévoles de la BA dans स्थार में Blasses élémentaires. Présen-कार्य जाता । action et réflexion avec 6 6 6

les élèves de CM sur les raisons de taire ont été les points abordés», l'existence de cette banque alimenexpliquait Jérôme Paquette.

Collecter, gérer, distribuer est le slogan de la Banque Alimentaire qui a pour objectif de lutter contre 'exclusion des plus démunis avec en filigrane la réduction du gas-

c'est un très beau geste de la part En Europe, 265 BA agissent dans 23 624 tonnes de nourriture - équivaant à 3,2 millions de repas - ont pays, et rien qu'en France en 2017, été distribuées. Au niveau local du groupe scolaire La Plage.



es enfants de l'école de La Plage ont collecté de nombreuses denrées au profit de la Banque alimentaire.

**Tende** 

**Foute sa famille** De Tende:

dans l'impossibilité d'y répondre sence, leurs messages et envois de les personnes qui, par leur prétion qui lui ont été témoignées et individuellement, prient toutes fleurs se sont associées à leur dou-Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affecleur lors du décès de

Pierrette GIORDANO Madame

célébrée le samedi 1er décembre de trouver ici l'expression de La messe de sortie de deuil sera 2018, à 17 h 30, en l'église Sainteurs sincères remerciements. née MARTINI Michel à Tende.

25 32 83 83) Redaction : 04 93 41 72 6n. Publicité/Anno